



HAL
open science

Une aventure nolféenne

Noa Cario-Guillemette

► **To cite this version:**

| Noa Cario-Guillemette. Une aventure nolféenne. Histoire. 2023. dumas-04302155

HAL Id: dumas-04302155

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04302155>

Submitted on 23 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Une aventure nolféenne

Par Noa Cario-Guillemette



Photo de famille avec trois générations de CARIO

Je soussigné, Noa Cario-Guillemette, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié.

I-	Table des matières	
II-	<i>Remerciements</i>	- 4 -
III-	<i>Introduction</i>	- 5 -
IV-	<i>Senolf, petit village morbihannais</i>	- 7 -
V-	<i>Vincent CARIO et Marie CROLAS, cœur du mémoire</i>	- 15 -
A-	Un petit peu d'anthroponymie.....	- 15 -
B-	Vincent CARIO, le marié	- 15 -
C-	Marie CROLAS, la mariée.....	- 19 -
D-	Le mariage tardif de Vincent CARIO et Marie CROLAS.....	- 22 -
VI-	<i>L'ascendance de Vincent CARIO, nolféens de génération en génération</i>	- 27 -
B-	Joseph CARIO et Olive HERVE, le mariage de deux orphelins	- 32 -
C-	Mayol CARIO et Yvonne CONAN, les plus jeunes mariés	- 35 -
D-	Louis CARIO et Christine HERVIO, une affaire de décret de mariage	- 37 -
E-	Jan CARIO et Gillette KERBRON	- 45 -
F-	Jan CARIO et Julienne NYO, la dernière génération trouvée.....	- 47 -
VII-	<i>L'ascendance de Marie CROLAS</i>	- 47 -
A-	Olivier CROLAS et Marie Jeanne MORIO, du sang avéen	- 47 -
C-	Vincent CROLAS et Yvonne LE LUHERN.....	- 53 -
D-	Julien CROLAS et Janne MARION, un mariage elvinois	- 56 -
E-	Olivier CROLAS et Laurence POBEGUIN, le troisième Olivier de l'ascendance	- 58 -
F-	Guillaume CROLAS et Yvonne LE RAY	- 59 -
G-	Jacques CROLAS et Jacqueline GRESIL, la dernière génération CROLAS trouvée.....	- 61 -
VIII-	<i>Descendance de Vincent CARIO et de Marie CROLAS</i>	- 61 -
A-	Jean Mathurin CARIO et Nathalie JUIN, la première descendance de Vincent et Marie	- 62 -
B-	Louis Jean Marie CARIO et Marie Joseph GUHENNEC, dans l'ombre de la Première Guerre Mondiale	- 71 -
C-	Louis Jean Mathurin CARIO et Suzanne Marie Louise LE BERRE, les résistants	- 85 -
D-	Un dernier saut dans le temps.....	- 101 -
IX-	<i>Quelques statistiques pour finir</i>	- 102 -
X-	<i>Annexes</i>	- 106 -

II- Remerciements

Ce mémoire n'aurait pas pu voir le jour sans tout le soutien que j'ai reçu durant ce semestre.

Je tiens tout d'abord à remercier mes parents et mon petit frère pour m'avoir soutenu dans ce changement de voie. Ils ont été là à chaque étape, merci à eux de m'avoir supporté ! Je souhaite également remercier tout particulièrement la patience de mon grand-père qui a répondu à toutes mes questions sur ses souvenirs. J'aimerais remercier mon voisin, Jean-Louis, qui m'a donné le goût de la généalogie et qui m'a appris les premières bases de cette discipline. Merci à ma grand-mère pour sa relecture attentive du mémoire !

Je tiens à remercier également ma promotion qui a été très présente tout au long du semestre. Un très grand merci à Stéphane COSSON qui a été plus que réactif et qui m'a aiguillée et donné du courage quand j'étais perdue.

Enfin, je tiens à remercier les archives départementales de Vannes qui m'ont grandement aidé dans mes recherches. Et Tugdual KALVEZ ainsi que l'association Glad Senolf qui m'ont appris à connaître Saint-Nolff et à l'aimer en répondant à mes nombreuses questions et en m'offrant une magnifique visite guidée de Saint-Nolff.

III- Introduction

Début janvier 2023, j'ai eu pour consigne de rendre un mémoire huit mois plus tard. La consigne était la suivante. Je devais choisir un couple s'étant marié entre 1830 et 1840. Une fois trouvé ce couple, je devais remonter le plus loin possible dans la généalogie de chaque époux. Puis, je devais chercher la descendance des époux, également le plus loin possible.

Les consignes étant claires, j'ai pu commencer rapidement. J'ai choisi facilement mon couple référence. En effet, avant le début du Diplôme Universitaire, j'avais déjà commencé un peu ma généalogie. J'ai donc choisi Vincent CARIO et Marie CROLAS comme couple référence. Afin d'être entièrement transparente, il faut que je précise un point ici. J'avais déjà une base concernant la généalogie de ce couple. Le « squelette » c'est-à-dire l'état civil concernant les parents et grands-parents du couple m'était déjà connu, ce qui m'a permis d'avancer plus rapidement au début. Cependant, ce sont les seuls éléments que j'avais en ma possession pour commencer mes recherches. Cette précision faite, j'en fais une autre. Il s'agit de mes arrières-arrières-arrières-arrières-grands-parents. C'est donc un mémoire plus personnel et mes recherches m'ont permis d'en apprendre un peu plus sur mon ascendance. Cela m'a également permis de lever beaucoup d'approximations ou de « légendes » familiales. Notamment la principale : non, nous ne venons pas de Locminé comme on aimait à le dire dans la famille, mais de Saint-Nolff et ce depuis au moins le début du XVII^e siècle.

Afin de nourrir mon mémoire, il a fallu que je me rende régulièrement aux archives. C'est ce qui a aussi conforté mon choix de couple référence puisque les autres couples envisagés m'auraient fait traverser la France à chaque fois que j'aurais eu besoin d'un contrat ! Pour autant, les archives qui m'intéressent sont celles de Vannes or je réside à Rennes. Ce n'est pas très loin mais c'est vrai que j'ai dû condenser mes recherches ne pouvant m'y rendre chaque semaine. De plus, du 2 mai et ce pendant huit semaines, les archives ouvraient plus tard et les séries W, HDEPOT et ETP étaient indisponibles. J'espère avoir pu trouver suffisamment d'éléments pour mon mémoire bien que je n'ai pas pu aller aux archives aussi régulièrement que je le souhaitais.

J'ai rencontré deux difficultés dans ce mémoire que je n'ai pas pu tout à fait résoudre. D'une part, la transcription. Si les cours de paléographie m'ont été d'une aide plus que précieuse, certains textes notamment les plus anciens restent coriaces, je vous prie de m'excuser par avance pour les « [...] » un peu trop présents à mon goût. D'autre part, les fratrices. J'ai réussi à presque toutes les reconstituer, seulement pour certains je ne trouve pas les dates de décès ou bien les dates de mariage. J'ai beau éplucher les registres, chercher sur généanet, je ne trouve pas toutes les réponses. Je vous prie donc, aussi, de m'excuser pour certaines fratrices moins bien documentées que d'autres.

J'ai hésité à choisir ma famille comme objet d'étude puisque, je ne vais pas vous mentir plus longtemps, il n'y a pas de trésor caché, de notable oublié ou de cadavre enfoui. Ma famille, que ce soit du côté CARIO ou du côté CROLAS est à l'image de la société bretonne de l'époque, cultivatrice et pauvre. Cela signifie que certains documents n'existent tout simplement pas pour ma famille. A savoir aucun testament ni contrat de mariage. En effet, lorsqu'on n'a rien, on ne s'embarrasse pas de le rappeler devant le notaire. Pour autant, j'ai essayé de collecter un maximum de documents afin de vous restituer une histoire aussi nette que possible de chaque personne. Mon but est de vous faire rencontrer chaque personne de ma famille, que vous appreniez à les connaître et connaître le monde dans lequel ils évoluaient. Je me

suis finalement décidé à garder Vincent et Marie comme couple référence parce que je pense qu'eux ainsi que leurs ascendants et descendants permettent de donner une image fidèle de ce qu'étaient le Morbihan et la vie de la majorité de ses habitants. Ils nous racontent l'Histoire avec leurs histoires et c'est ce que j'apprécie dans la généalogie. Je vous laisse les découvrir au fil des pages de mon mémoire. Bonne lecture à vous.

IV- Senolf, petit village morbihannais

La commune de Saint-Nolff est située dans le département du Morbihan, en Bretagne. En 2015, d'après l'INSEE, elle comptait 3660 habitants. Elle est entourée des communes d'Elven, Treffléan, Theix, Saint-Patern, Saint-Avé et Monterblanc, précision importante puisque nous verrons que de nombreux mariages se font entre habitants de ces communes.

Afin de mieux appréhender l'histoire de Saint-Nolff et parce que l'histoire de la Bretagne est toujours intéressante, je me permets de faire un rapide retour en arrière pour resituer l'histoire de la Bretagne. Au Ve siècle avant Jésus-Christ, les Celtes arrivent en Armorique, apportant au passage leur civilisation et leur langue, un ancêtre du breton. On trouve des influences gauloises, en effet, certains toponymes actuels sont issus du gaulois, à l'image de la rivière du Condat, terme signifiant confluent en gaulois. On trouve également des poteries gauloises. A l'actuel emplacement de la chapelle Saint-Colomban, une stèle funéraire gauloise a été découverte sur le site de ce qui était à l'origine une fosse commune ou une tombe individuelle.

On a longtemps appelé cette stèle la « pierre aux fous ». En effet, d'après les dires de certains, les personnes accusées de folie étaient attachées à celle-ci. La présence d'un sillon creusé à sa base irait dans ce sens.

Le haut de la stèle quant à lui aurait été creusé afin de réceptionner l'eau, symbole de la vie selon les gaulois, chez qui la croyance en une vie éternelle était très présente. Cette stèle a été déplacée autour du XIXe siècle à l'emplacement où elle se trouve actuellement.



Stèle funéraire gauloise

En 56 avant Jésus-Christ, les Gaulois de l'Armorique accusent une lourde défaite face aux armées de Jules César. Vaincus, ils subissent l'occupation romaine jusqu'en 476. Témoins de cette époque, deux portions de voies romaines subsistent à Saint-Nolff. L'une au Nord, près de Kêrfléac'h, l'autre au Sud à Rannoueg. Malgré cette occupation, la langue celte perdure dans les campagnes mais surtout dans les villes telles Nantes ou Vannes.

A la chute de l'empire romain d'Occident, Les Bretons de Grande-Bretagne connaissent des difficultés avec les anglo-saxons et doivent trouver refuge en Ecosse, au Pays de Galles ainsi qu'en Armorique où ils émigrent entre les IV^e et VII^e siècles après Jésus-Christ. Les bretons de Grande-Bretagne avaient été christianisés, or en Armorique, seul le sud (c'est-à-dire la région de Nantes) l'avait été, les autres gardaient leur religion celtique. Les bretons de Grande-Bretagne vont donc importer des habitudes telles que l'organisation par paroisse qui va progressivement être adoptée partout vers le VI^e siècle. Saint-Nolff n'était pas une de ces paroisses, elle constituait la partie nord de la paroisse de Theix. C'est seulement ensuite qu'elle est devenue une paroisse. Et c'est à ce moment-là que des difficultés s'élèvent notamment celle de la datation. En effet, un document de 1375 qui remonte au second quart du XII^e siècle relate que le recteur de Saint-Nolff doit une rente. Nous sommes donc assurés que la paroisse existait au XII^e siècle, mais pour ce qui est d'avant, nous ne pouvons être sûrs et donc nous n'avancerons aucune hypothèse hasardeuse. A Saint-Nolff, il existait 18 seigneuries, 3 moyennes et 15 petites. Sans toutes les citer, celles qui nous intéresseront sont surtout Lesteno-Bobès qui étaient aux GOURVINEC en 1554 et 1619, Lesteno-Philippe, aux COETLAGAT en 1467, à Jean BINO en 1554, à Robert GOUYON en 1619, aux LUCAS en 1661 et au Petit-Couvent en 1703¹. Il existait un Lesteno du bas et un Lesteno du haut qui étaient donc deux seigneuries différentes, beaucoup de personnes que vous allez apprendre à connaître au fil de ce mémoire sont du village de Lesteno d'en bas.

Pour le Moyen-Age, deux mottes féodales du Xe siècle ont été conservées. Egalement de nombreuses croix et calvaires notamment les calvaires de Saint-Colomban (Sant Klomer en breton) et de Rannoueg. Celle de Sant Klomer n'est pas datée, c'est un calvaire de type vannetais avec une crucifixion d'un côté et une descente de croix de l'autre. Celui de Rannoueg date de 1582.

Calvaire de
Sant Klomer



Calvaire de
Rannoueg

Des chapelles et églises ont également été construites durant le Moyen-Age notamment l'église Saint-Mayeul en 1440. Une précision doit être faite dès à présent concernant Saint Mayeul. En effet, le nom de Saint-Nolff vient en fait d'un saint breton

¹ Aucun auteur ou date précisé. Étymologie et histoire de Saint-Nolff. En ligne sur le site <http://www.infobretagne.com/saint-nolff.htm>, consulté le 5 juin 2023.

ancien appelé Molv (Sent Molv en vieux breton). On ignore pratiquement tout de lui, certains émettent l'hypothèse d'un moine du Vie siècle habitant la région. Le nom a alors évolué en Sent-Molf, Sen-Molf, Sen-Nolf, Sennolf et enfin Senolf qui est la forme bretonne de Saint-Nolff. Cependant, l'Eglise ne reconnaissant pas les saints bretons, la paroisse a été mise sous le patronage de Saint Mayeul, né vers 910 à Valensole en Provence orientale et mort en 994 à Souvigny, il était abbé de Cluny. Précision faite, l'église Saint Mayeul a été construite en plusieurs temps. En effet, deux chapelles ont été rajoutées de chaque côté, une par la famille GOURVINEG et l'autre par la famille KERBOULARD probablement vers le XVI-XVIIe siècle. La Chapelle Sainte-Anne a été érigée grâce à Olivier de GOURVINEG vers 1480, sa grande verrière est classée monument historique. Enfin, la Chapelle de Saint-Colomban (et non Saint-Colombier qui est une mauvaise traduction du breton « Sant-Klomer ») qui est reconnu pour guérir les maladies nerveuses, s'est enrichie au fur et à mesure que les modes « passaient » dans l'église Saint-Mayeul. En effet, elle recevait les ornements que l'église ne voulait plus, ce qui lui permet d'être richement décorée.



Eglise Saint Mayeul vers 1950²



Eglise Saint Mayeul en 2023³



Intérieur de la Chapelle Saint-Colomban³
ci-dessus



Extérieur de la Chapelle Sainte-Anne³

² Photographie Collection Gaby.

³ Photographies personnelles.

Il existait donc deux familles influentes à Saint-Nolff. D'un côté les GOURVINEG (ou GOURVINEC). Leur seigneurie disposait des moulins et les revenus de ces moulins allaient directement aux seigneurs. Il existe toujours le manoir qui est privé, on peut y voir un colombier dans la façade, privilège de la noblesse. Le tombeau de Jean de GOURVINEC, décédé le 12 décembre 1423, était autrefois conservé dans l'église.



Ecu des
GOURVINEC :
« Vairé d'or et de
sable »

⁴ Photo prise le 3 juin 2023 à Saint-Nolff.



Extérieur de la chapelle Saint-Anne avec l'écu des GOURVINEC timbré d'un heaume avec un cimier d'origine animale.

L'autre famille très importante de Saint-Nolff était les KERBOULARD. Comme les GOURVINEC, ils ont fait apposer leur écu sur les vitraux de l'église. Concernant les deux blasonnements, je me suis aidée de l'Armorial de Rietstap.



Ecu des KERBOULARD.
« De gueules à l'aigle
d'argent becquée et
membreée d'or »



Je fais ici une petite digression car elle me paraît importante pour comprendre l'histoire de la Bretagne. Je souhaite vous parler de la Coutume de Bretagne. Il s'agit d'un ensemble de règles et d'usages qui ont valeur de loi durant l'Ancien Régime dans le Duché de Bretagne. Elle aurait commencé à être élaborée à partir du XII^e siècle. Elle encadre notamment les procédures civiles et pénales ainsi que le droit de la famille ou encore la répression de la délinquance. Elle a été mise par écrit sous le nom de « Très ancienne coutume de Bretagne » et a été publiée en 1480. En 1532 avec l'intégration définitive du Duché de Bretagne au royaume de France, la coutume de Bretagne comme les autres doit faire l'objet d'une rédaction officielle. Dans le titre XXV « des crimes, amendes et confiscations », on peut lire l'article 627 « ceux qui seront convaincus de larcin de chevaux, bœufs, ou autres bêtes de service et labour, seront punis de mort ». Dans un autre registre, concernant l'âge de majorité maritale, c'est 25 ans pour les filles comme pour les garçons.

Avançons encore un petit peu dans le temps et arrêtons-nous à la Révolution française. Nous n'avons pas beaucoup de documents qui nous permettent de connaître les agissements des nolféens au cours de la Révolution. Cependant, on peut supposer qu'ils étaient du côté des chouans en se fiant à l'attaque de Vannes du 13 février 1791. En effet, Bien que la Révolution ait été assez bien accueillie en Bretagne au début, c'est les affaires religieuses qui cristallisent les tensions notamment la constitution civile du clergé. L'évêque avait été fait prisonnier par les forces de la République car il avait refusé cette Constitution civile du clergé de 1790. Les habitants de Saint-Nolff et d'autres paroisses avaient attaqué la ville de Vannes pour secourir l'évêque menacé d'être pendu. Mais, face à des militaires de carrière, ils n'avaient pas beaucoup de chance, ils ont donc été arrêtés et l'évêque leur a demandé de rentrer chez eux. Durant la Révolution, une partie de la Bretagne est en effet en proie à une guerre civile opposant républicains et royalistes.

Avançons encore un petit peu dans le temps et arrêtons-nous à la Révolution française. Nous n'avons pas beaucoup de documents qui nous permettent de connaître les agissements des nolféens au cours de la Révolution. Cependant, on peut supposer qu'ils étaient du côté des chouans en se fiant à l'attaque de Vannes du 13 février 1791. En effet, Bien que la Révolution ait été assez bien accueillie en Bretagne au début, c'est les affaires religieuses qui cristallisent les tensions notamment la constitution civile du clergé. L'évêque avait été fait prisonnier par les forces de la République car il avait refusé cette Constitution civile du clergé de 1790. Les habitants de Saint-Nolff et d'autres paroisses avaient attaqué la ville de Vannes pour secourir l'évêque menacé d'être pendu. Mais, face à des militaires de carrière, ils n'avaient pas beaucoup de chance, ils ont donc été arrêtés et l'évêque leur a demandé de rentrer chez eux. Durant la Révolution, une partie de la Bretagne est en effet en proie à une guerre civile opposant républicains et royalistes.



Avançons encore un petit peu dans le temps et arrêtons-nous à la Révolution française. Nous n'avons pas beaucoup de documents qui nous permettent de connaître les agissements des nolféens au cours de la Révolution. Cependant, on peut supposer qu'ils étaient du côté des chouans en se fiant à l'attaque de Vannes du 13 février 1791. En effet, Bien que la Révolution ait été assez bien accueillie en Bretagne au début, c'est les affaires religieuses qui cristallisent les tensions notamment la constitution civile du clergé. L'évêque avait été fait prisonnier par les forces de la République car il avait refusé cette Constitution civile du clergé de 1790. Les habitants de Saint-Nolff et d'autres paroisses avaient attaqué la ville de Vannes pour secourir l'évêque menacé d'être pendu. Mais, face à des militaires de carrière, ils n'avaient pas beaucoup de chance, ils ont donc été arrêtés et l'évêque leur a demandé de rentrer chez eux. Durant la Révolution, une partie de la Bretagne est en effet en proie à une guerre civile opposant républicains et royalistes.

5

Evidemment, il est difficile de parler de la Révolution française sans évoquer la révolte des bonnets rouges de 1675 contre les taxes de Louis XIV. Des cahiers de doléance demandaient l'autorisation que les gens du peuple puissent se marier avec des filles nobles, une amélioration de leurs situations. Finalement, ils ont été battus militairement, 5 000 ont été pendus.

Quelques chiffres démographiques concernant le XIX^e siècle, siècle de notre couple principal, Vincent CARIO et Marie CROLAS. En 1801, Saint-Nolff comptait 1202 habitants s'ensuit une diminution jusqu'en 1841 où on dénombre 1216 habitants.

⁵ Photo « soldats républicain et chouan dans un livre d'histoire du XIX^e siècle » issue d'un livre. Chartier Le Floch, Erwan. (2005). Histoire de la Bretagne en 100 dates. Edition Coop Breizh. Pages 122-123.

Entre 1800 et 1806, on compte 200 personnes en moins, une maladie est-elle la responsable ? Je n'ai pas trouvé de documents relatant une quelconque maladie ou un fait qui expliquerait cette perte de 200 personnes. Il est vrai qu'au XIXe siècle, en Bretagne, des épidémies comme le choléra déciment une partie de la population mais cela est davantage vrai dans les villes moyennes (Saint-Nolff n'en est pas une) et ce à partir de 1832. En 1872, une nouvelle diminution a lieu en raison de la guerre, 1230 habitants. La Première Guerre Mondiale passe par là et le nombre d'habitants tombe à 1135. Il faut attendre la fin du XXe siècle pour voir la population se développer, en 1982, 2537 habitants.

Comment parler de la Bretagne sans parler du breton ? Avant 1100, c'est le vieux breton qui prédomine puis entre 1100 et 1650, c'est le breton dit « moyen » et enfin depuis 1650 existe le breton moderne. Tous les nolféens parlaient breton jusqu'en 1930 puis le français a été intégré par l'école et accéléré par l'armée pendant la Première Guerre Mondiale. En 1914, il existait 1.2 millions de bretonnants, aujourd'hui, on n'en compte plus que 200 000.

6



Enfin, vous trouverez le plan d'assemblage napoléonien de Saint-Nolff qui se décompose en six parties. Nous verrons que les personnes que nous allons suivre tout au long de ce mémoire ont vécu majoritairement au sud de Saint-Nolff à Diliec (section E) et à Meudon (section F).



7

⁶ Issu du Ouest-France du 24 juin 2023.

⁷ AD56 Tableau d'assemblage, échelle 1/20 000 (10 septembre 1830).

Un petit peu d'héraldique pour finir...



Ci-dessus, les armes de la ville de Saint-Nolff, vous aurez reconnu l'écu des GOURVINEC « vairé d'or et de sable ». Au franc-canton, vous aurez également reconnu l'écu des KERBOULARD « de gueules à l'aigle d'argent becquée et membrée d'or ». Ainsi donc le blasonnement de l'écu serait : « vairé d'or et de sable, au franc-canton de gueules à l'aigle d'argent, becqué, membré et lampassé du premier ». Le lampassé diffère du blasonnement des KERBOULARD, peut-être car l'écu manquait de précision. Toujours est-il qu'il est intéressant de constater que l'écu d'une ville est éminemment historique puisqu'il reprend les armes de deux grandes familles seigneuriales du Moyen-Age à Saint-Nolff.

V- Vincent CARIO et Marie CROLAS, cœur du mémoire

Les dirigeants au moment de la vie de Vincent CARIO et Marie CROLAS

Vincent a connu pas moins de onze dirigeants français lors de sa vie. Il est né sous le Premier Empire de Napoléon I^{er}. Puis c'est sous la Monarchie de Juillet qu'il s'est uni à Marie CROLAS. Il aura connu l'Empire, la Royauté mais également la République mais c'est sous le Second Empire qu'il décède, il est né lors du règne de Napoléon I^{er}, il meurt sous celui de son neveu. Marie, elle, aura connu quinze dirigeants mais elle aura pu voir le retour de la République avec la troisième et elle mourut lors du mandat de Jules Grévy, un républicain modéré.

A- Un petit peu d'anthroponymie

Au fil des pages de ce mémoire, deux noms vont particulièrement ressortir. D'une part « CARIO », selon le site généanet.org⁸, le nom de famille CARIO est porté dans le Morbihan. Il s'agit du diminutif venant du breton « kar » qui signifie ami, parent. Il est peu populaire ailleurs en France. D'autre part « CROLAS », ce nom s'orthographe différemment selon les époques. En effet, je le trouve régulièrement orthographié « COROLLAS ». Selon le site filae.com, le nom de famille CROLAS dérive du verbe « croler » qui signifie remuer, trembler. Ce serait un sobriquet désignant une personne qui tremble comme un vieillard. Il est surtout porté dans le Morbihan, COROLLAS lui est surtout porté à Saint-Avé, Saint-Nolff ou encore Treffléan.

B- Vincent CARIO, le marié

Apprenons à connaître Vincent CARIO. Il est né le 30 pluviôse de l'an XII⁹ (c'est-à-dire le 20 février 1804 selon le calendrier grégorien) dans la commune de Saint-Nolff, au village de Saint-Golvé. Le calendrier révolutionnaire, ici utilisé, l'a été durant la Première République et ce jusqu'en 1806 sous le Premier Empire. Vincent CARIO est né sous la Première République, c'est pourquoi son acte de naissance est enregistré au sein de la maison commune de la mairie de Saint-Nolff. En effet, l'acte se trouve dans le registre Naissance, Mariage, Décès (que je désignerai comme « NMD » dans un souci de simplicité) et non plus dans le registre Baptême, Mariage, Sépulture (que je désignerai comme « BMS » dans le même but que susmentionné). La déclaration de naissance a été faite par Joseph CARIO, père de l'enfant, laboureur au village de Saint-Golvé qui déclare que l'enfant est né « de son légitime mariage avec Olive LE GAL, son épouse ». Parrain et marraine sont Vincent LE LAN et Anne CARIO (sa tante paternelle). Était présent comme témoin également, Guillaume LE FATHER. Seul Vincent LE LAN a signé, les autres ayant déclaré ne pas savoir le faire.

Vincent CARIO a sept frères et sœurs. Une première fille est née de l'union de Joseph CARIO et Olive LE GAL, Guillemette CARIO, née vers 1799, et décédée à Saint-Nolff à l'âge de 14 ans, le 18 mars 1813¹⁰ à Saint-Nolff, village de Saint-Golvé. Étaient présents son père, Joseph CARIO et Julien LARMET, non-parent. Par la suite,

⁸ Site consulté le 30 mai 2023.

⁹ AD56 NMD page 8.

¹⁰ AD56 NMD page 6, acte n°20.

Julienne CARIO est née le 12 nivôse de l'an IX¹¹ (= 2 janvier 1801 selon le calendrier grégorien) à Saint-Nolff. Il n'est plus fait mention de parrain ou marraine mais de présents qui sont Vincent LE PAVEC et Julienne LE GAL (tante maternelle de l'enfant). Julienne CARIO, cultivatrice, s'est mariée avec Joachim BOCHE le 9 mai 1837¹² à Saint-Nolff, à l'âge de 36 ans. Elle décède le 23 février 1875¹³ à Plaudren, à l'âge de 74 ans. Un troisième enfant est né, Yves François CARIO, le 30 thermidor de l'an X¹⁴ (= 18 août 1802 selon le calendrier grégorien) à Saint-Nolff, village de Saint-Golvé. Sont présents, Yves THOMAS (mari de Marguerite CARIO, tante paternelle de l'enfant) et Françoise LE GAL (tante maternelle de l'enfant). Yves François CARIO était domestique laboureur. Il se marie le 29 juin 1830¹⁵ à Saint-Nolff avec Françoise HERVIO. Ses frères, Vincent et Julien CARIO sont présents au mariage. Il décède à l'âge de 74 ans, le 2 mai 1877¹⁶ à Elven. Ensuite, naquit Julien CARIO le 16 juin 1806¹⁷ à Saint-Nolff (village de Saint-Golvé). Ses parrains et marraines ont été Julien LARMET et Jeanne LE LAN. Il était domestique laboureur comme ses frères, il s'est marié le 23 juin 1831¹⁸ à Monterblanc avec Marie Jeanne GABILLET. Les trois derniers frères et sœurs de Vincent CARIO sont morts enfants. Il y a eu d'abord Mathurin CARIO, né le 8 février 1808¹⁹ à Saint-Nolff et décédé le 17 mai 1808²⁰. Enfin, des jumelles sont nées le 2 avril 1809²¹ à Saint-Nolff. L'une est morte-née et est désignée comme anonyme. L'autre est décédée deux jours plus tard, le 4 avril 1809²² à Saint-Nolff, elle s'appelait Anne CARIO. Son père, Joseph CARIO, s'est remarié après le décès d'Olive LE GAL, avec Jacqueline GILLETTE. De cette union, naquit deux enfants. Joseph Marie CARIO né le 13 novembre 1814²³ à Saint-Nolff. Et le dernier, Mayol CARIO né le 2 avril 1818²⁴ à Saint-Nolff. J'ai épluché les tables décennales pour trouver le décès de ces deux frères. J'ai cherché de 1813 à 1902 pour Saint-Nolff. Je ne trouve aucune trace ni d'un mariage ni d'un décès, il se peut qu'ils aient déménagé ou qu'ils soient morts après 1902. J'ai tout de même vérifié les listes de jeunes de 20 ans dans la commune de Saint-Nolff pour les deux garçons²⁵. Je ne trouve aucune trace d'eux pour l'année de leurs 20 ans respectifs. Ils ont donc bien dû déménager de Saint-Nolff.

Vincent CARIO étant né en 1804, il a fait son service l'année de ses 20 ans soit en 1824. Les registres matricules n'ayant été créés qu'en 1867, tout ce qui est relatif à son service militaire se trouve dans une liste de contingents. J'ai trouvé trace de son engagement aux archives départementales de Vannes dans le tableau de recensement pour la classe de 1824 de la commune de Saint-Nolff. On retrouve à plusieurs reprises sa case. J'ai également trouvé pareilles inscriptions pour ses deux

¹¹ AD56 NMD page 4.

¹² AD56 NMD page 8, acte n°32.

¹³ AD56 NMD page 78, acte n°6.

¹⁴ AD56 NMD page 5.

¹⁵ AD56 NMD page 222, acte n°13.

¹⁶ AD56 NMD page 587, acte n°23.

¹⁷ AD56 NMD page 20.

¹⁸ AD56 NMD page 7, acte n°27.

¹⁹ AD56 NMD page 5.

²⁰ AD56 NMD page 13.

²¹ AD56 NMD page 9.

²² AD56 NMD page 9.

²³ AD56 NMD page 20, acte n°98.

²⁴ AD56 NMD page 6.

²⁵ Côte 3 ES 231/15.

frères, Yves François CARIO et Julien CARIO. La fiche est assez peu descriptive et ne nous donne pas beaucoup de matières. Pour autant, elle nous apprend deux précieuses informations. Vincent CARIO, en 1824, était domestique laboureur et il résidait à Treffléan, dans le canton d'Elven qui se trouve à environ 1 heure de marche de Saint-Nolff. En cherchant, la fiche de Vincent CARIO, j'ai trouvé celle de son frère Julien CARIO qui est forgeron en 1826 mais lors de son mariage six ans plus tard, il est domestique comme ses frères. J'ai également trouvé celle de Yves François qui est noté comme « aîné d'orphelin » puisqu'il fait son service en 1822, son père étant décédé quatre ans auparavant, la fratrie n'a plus de parents vivants. On peut noter, qu'il n'est pas techniquement aîné puisque sa sœur, Julienne CARIO est la plus âgée encore en vie, mais je suppose qu'ils ne prenaient en compte que les garçons.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN.
ARRONDISSEMENT de Vannes
CANTON d'Elven

COMMUNE de Saint Nolff

AFFICHE
DU TABLEAU de Recensement pour la Classe de 1824

FORMATION DU TABLEAU PAR LE MAIRE.

NUMÉ- ROS D'ORDRE.	1. ^o Noms de famille des jeunes gens de la classe; 2. ^o Leurs prénoms ou noms de baptême; 3. ^o Surnoms.	LIEU de naissance des jeunes gens. 1. ^o Commune; 2. ^o Canton; 3. ^o Département.	DATE de la naissance. 1. ^o Jour; 2. ^o Mois; 3. ^o An.	TAILLE.		RESIDENCE personnelle des jeunes gens de la classe. 1. ^o Commune; 2. ^o Canton; 3. ^o Département. Nota. Faire connaître s'ils habitent avec leurs pères et mères.	PROFESSION, 1. ^o Des jeunes gens; 2. ^o De leurs pères et mères.	NOMS ET PRENOMS des pères et mères des jeunes gens de la classe. 1. ^o Prénoms du père; 2. ^o Noms et prénoms de la mère.	INDICATION	
				Mètre.	Milli- mètres.				pour les jeunes gens omis sur les tableaux des classes antérieures, de leur âge précé- dent.	pour les jeunes gens de la classe actuelle: 1. ^o Si les jeunes gens ont été inscrits d'office par le maire; 2. ^o S'ils se sont pré- sentés, ou par qui ils ont été repé- sentés; 3. ^o S'ils sont dé- clarés.
1.	1. ^o Cario 2. ^o Vincent	1. ^o Saint nolff Canton d'Elven 2. ^o Département du Morbihan 3. ^o 1804	1. ^o 20 2. ^o Février 3. ^o 1804			1. ^o Cultivateur Canton d'Elven 2. ^o Morbihan 3. ^o domestique	1. ^o Laboureur 2. ^o Joseph 3. ^o Olive 4. ^o Legal		1. ^o 2. ^o 3. ^o	
2.	1. ^o Hiesi 2. ^o Naque 3. ^o François	1. ^o Raurin Canton de Grandchamp 2. ^o 3. ^o	1. ^o 29 2. ^o Brum 3. ^o 1803			1. ^o Saint nolff 2. ^o d'Elven 3. ^o morbihan avec son père	1. ^o Laboureur 2. ^o François 3. ^o Gabrielle 4. ^o Sebrun		1. ^o 2. ^o 3. ^o	

Transcription :

1- Cario Vincent- Saint Nolff canton d'Elven/département du Morbihan- 20 février 1804- Treffléan/Canton d'Elven/Morbihan domestique-Laboureur- Joseph et Olive Legal.

Vincent CARIO n'est pas inscrit sur les listes électorales de Saint-Nolff²⁷ lorsqu'il y habitait. Cependant, rappelons que l'instauration du suffrage universel masculin n'apparaît qu'en 1848. Auparavant, il était subordonné à un certain revenu. Or, comme nous le savons, Vincent ne roulait pas sur l'or loin de là.

²⁶ Côte 3ES231/15.

²⁷ Côte 3 ES 231/24.

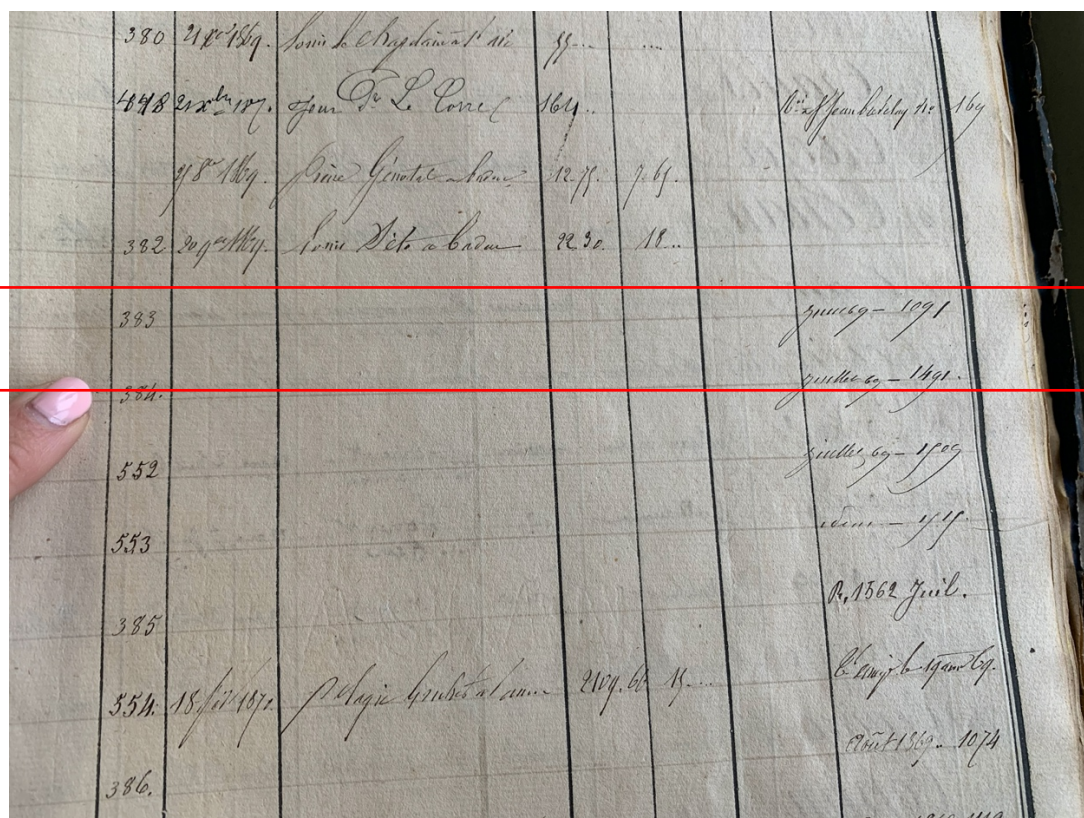
Précisions...Le métier de domestique laboureur au XIXe siècle dans le Morbihan...

Le domestique ne possède aucune terre, il travaille pour quelqu'un en échange d'un salaire « journalier », c'est pour quoi ils sont aussi désignés ainsi. Contrairement au journalier, le domestique reste chez le même employeur toute l'année en règle générale.

Vincent CARIO est décédé le 8 mai 1869²⁸ dans la commune d'Elven. Il est donc né à Saint-Nolff, a habité à Treffléan, s'est marié à Saint-Nolff, certains de ses enfants, comme nous le verrons plus tard, sont nés à Vannes et il est décédé à Elven. Lorsque j'ai cherché Vincent CARIO dans la table de successions et absences, je l'ai trouvé au numéro 247, il n'est plus ni domestique ni journalier comme j'avais pu le voir jusqu'ici mais couvreur. Il est indiqué comme « marié », ce qui signifie que son épouse, Marie CROLAS, est encore en vie. Par contre, je me heurte à une impasse, Vincent CARIO n'avait rien à laisser à sa mort, seul un numéro de certificat d'indigence est renseigné. Dans la colonne « numéro du sommier douteux », j'ai le numéro 384. J'ai vérifié avec le président de salle concernant ce sommier douteux. Il s'agirait d'une situation où l'on n'était pas certain qu'il n'y ait rien dans la succession donc on le notait dans un registre le temps de vérifier. Hélas, peu de registres existent encore, et celui qui m'intéresse n'existe plus. Concernant les testaments, je n'ai, évidemment, rien trouvé.

246	Chaplain (P)	Joseph	Laboureur	à Treffléan	70a	2 mai 69	Marié
247	Cario (V)	Ylla	Journalier	à St. Nolff	70a	2 mai 69	Marié
248	Conan	Jeanne	Journalier	à Vannes	69a	2 mai 69	Marié
249	Cario (P)	Marie Madeleine	Journalier	à Vannes	70a	2 mai 69	Marié
250	Cario (V)	Ylla	Journalier	à St. Nolff	70a	2 mai 69	Marié
251	Cario	Vincent	Couvreur	à Elven	70a	8 mai 69	Marié
252	Cario	Ylla	Journalier	à St. Nolff	70a	2 mai 69	Marié
253	Cario	Marie	Journalier	à Vannes	70a	2 mai 69	Marié
254	Conellan	Jeanne Marie	Journalier	à Vannes	79	4 mai 1869	veuve
255	Collin	Marie	Journalier	à Vannes	81a	4 mai 69	Marié
256	Créquer	Marie Julienne	Cultivateur	à Vannes	80a	8 Avril 69	Célibataire
257	Cario (P)	Ylla	Journalier	à St. Nolff	70a	2 mai 69	Marié

²⁸ AD56 NMD page 58, acte n°31.



Transcription :

247-Cario-Vincent-couvreur-Vannes décédé à Elven-65a-8 mai 1869-Marie
384-----Juillet 1869-1491

C- Marie CROLAS, la mariée

Marie CROLAS, épouse de Vincent CARIO, est née à Saint-Avé (village de Lassauce) le 4 mars 1806³⁰. Elle est donc née sous le Premier Empire de Napoléon Bonaparte. Ici, le calendrier révolutionnaire avait été abandonné au profit du calendrier grégorien. Elle n'a pas de parrain ou marraine désigné. Deux personnes sont présentes, d'un côté Guillaume MATHURIN et de l'autre, Julien NOUBLANC. La déclaration de naissance a été faite par le père de Marie CROLAS, Olivier CROLAS, journalier. La mère de Marie CROLAS est Marie MORIO.

Marie CROLAS a un frère et une sœur. Son grand frère, Louis CROLAS est né le 29 frimaire de l'an XII³¹ (= 21 décembre 1803 selon le calendrier grégorien) à Saint-Avé. J'ai trouvé sa case dans la liste de contingents pour l'année 1823. Il est désigné comme laboureur. Une variation orthographique est observée concernant sa mère, au lieu d'être désignée comme Marie MORIO, c'est écrit Marie MORAIN. Ce qui est intéressant dans la fiche de Louis CROLAS c'est que dans la colonne « indication des réclamations élevées contre des inscriptions ou omissions faites sur le tableau par le maire », c'est noté « aîné d'orphelin », ce à quoi il a été noté « à vérifier » concernant

²⁹ Côte Q2930.

³⁰ AD56 NMD page 10.

³¹ AD56 NMD page 230.

la décision du sous-préfet. En effet, nous le verrons par la suite, les parents de la fratrie sont morts en 1811 et en 1814.

1. ^e	1. ^o Crolas	1. ^o Saint-nolf	1. ^o 21	1. ^o Saint-nolf	1. ^o Laboureur	1. ^o Olivier Crolas et Marie Morain	1. ^o 21
2. ^e	1. ^o Breungat	1. ^o Saint-nolf	1. ^o 25	1. ^o Saint-nolf	1. ^o Laboureur	1. ^o Breungat	1. ^o 25
3. ^e	1. ^o Yves	1. ^o Saint-nolf	1. ^o 7	1. ^o Saint-nolf	1. ^o Laboureur	1. ^o Yves	1. ^o 7
4. ^e	1. ^o Calas	1. ^o Saint-nolf	1. ^o 21	1. ^o Saint-nolf	1. ^o Laboureur	1. ^o Olivier Crolas et Marie Morain	1. ^o 21
5. ^e	1. ^o Louis	1. ^o Saint-nolf	1. ^o 21	1. ^o Saint-nolf	1. ^o Laboureur	1. ^o Louis	1. ^o 21
6. ^e	1. ^o Louis	1. ^o Saint-nolf	1. ^o 21	1. ^o Saint-nolf	1. ^o Laboureur	1. ^o Louis	1. ^o 21
7. ^e	1. ^o Yachet	1. ^o Saint-nolf	1. ^o 21	1. ^o Saint-nolf	1. ^o Laboureur	1. ^o Yachet	1. ^o 21
8. ^e	1. ^o Jean	1. ^o Saint-nolf	1. ^o 21	1. ^o Saint-nolf	1. ^o Laboureur	1. ^o Jean	1. ^o 21

1. ^o	1. ^o sans Réclamation	35
2. ^o	2. ^o propre au service	
3. ^o	1. ^o ainé d'orphelin	49
4. ^o	2. ^o à vérifier	
5. ^o	1. ^o sans Réclamation	31
6. ^o	2. ^o propre au service	
7. ^o	1. ^o sans Réclamation	72
8. ^o	2. ^o propre au service	

32

Transcription :

3^e-Crolas Louis- S[ain]t Avé/Canton Est/Morbihan- 21 décembre 1803- Saint Nolf d'Elven Morbihan- Laboureur- Olivier Crolas et Marie Morain.
Ainé d'orphelin à vérifier- 49.

Concernant la petite sœur de Marie CROLAS, Julienne CROLAS, elle est née le 26 septembre 1809³³ à Saint-Avé mais elle est décédée quelques mois, le 25 mars 1810³⁴ à Saint-Avé toujours.

³² Côte 3ES231/15.

³³ AD56 NMD page 15.

³⁴ AD56 NMD page 7.

Marie CROLAS était domestique selon son acte de mariage et sans profession selon son acte de décès. Elle est décédée le 24 septembre 1883³⁵ à Vannes, plus précisément à l'hospice d'humanité de Vannes. Ce sont François RAULT, tisserand et Jean Marie LE CORNO, huissier de la mairie de Vannes qui sont venus déclarer le décès soit des non-parents de Marie CROLAS. Sa filiation est indiquée mais la mention de « veuve de Cario » est suivie de « sans autres renseignements ». Cela peut s'expliquer par une autre découverte que j'ai faite par la suite. En effet, comme il est précisé que Marie CROLAS est décédée à l'hospice d'humanité de Vannes, j'ai cherché son dossier. Son dossier est très mince et se limite à une ligne. Elle a été admise à l'hospice le 14 août 1883 et y est décédée le 24 septembre 1883. Son numéro de registre matricule est le numéro 301. Elle est désignée comme journalière et est dite « veuve Cario », cela semble être le seul élément relatif à sa vie personnelle, ce qui explique peut-être le peu d'éléments dans l'acte de décès. Enfin, j'ai procédé comme pour Vincent CARIO avec le même résultat pour les tables de successions et d'absences, au numéro 100, Marie CROLAS est notée mais il existe pour elle aussi un certificat d'indigence.

N ^o	N ^o de Matricule	Noms (et Prénoms)	Age	Statut (Date de Naiss.)	Domicile Actuel	Etat (Matrice, Mariage, Veuve, Indigence, etc.)	Entrée	Sortie	Décès	Observations
283	298	Duboc, Mathieu journalier	72		Vannes	Veuve Lagorre	23 juin 1883	"	25 Août 1883	
284	300	Lorcy Louis	78		Vannes	Fille de Jean et de Gabriel Gillette	1 ^{er} août 1883	"	11 Août 1883	
285	301	Crolas, M ^{lle} journalière	77	à S ^{aint} Avé	Vannes	Veuve Cario	14 août 1883	"	24 Sept 1883	
286	302	Danielo, Mathieu bûcheron	72	Paris le 14 26 1810	Vannes	Fille de Hyacinthe et de Marguette Guille	27 juil 1883	"		
287	303	Quéro, Pierre	83		Vannes		12 Août 1883	9 juillet 1884		pas de renseignements
288	304	Macbio, Louis	53	Chaudon	Vannes	Fille de Jean Jean, Sébastien et de Jeanne de la Hoff	12 Août 1883	18 Janvier 1884		sur la dernière table de la commune de Vannes
289	305	Lucas Vincent	69	Cherbourg le 13 Mars 1814	Vannes	Femme Moisan	21 Août 83	26 Août 1883		pas
290	306	Lorcy, Marianne	76	Mustinac	Vannes	4 ^{ème} Alliance	22 Janvier 84	"	24 Juin 1884	
291	307	Groix, Julien	75	Cherbourg	Vannes	4 ^{ème} Gustave et Mathieu	22 Janvier 84	"	18 Janvier 84	
292	308	Le Gavas, M ^{lle} J ^{ane}	76	Vannes le 20 juil. 1808	Vannes	4 ^{ème} Hecquen	24 Août 84	"	23 février 87	
293	309	Larmette Guillemette	70	St Hély	Vannes	Fille de Jean Jean et de Jeanne de la Hoff	27 Avril 1884	"	18 Août 1887	

36

Transcription de la zone entourée :

285- 301- Crolas M[ar]ie, journalière- 77- à S[ain]t Avé- Vannes- Veuve Cario- 14 août 1883- 24 [septem]bre 1883.

³⁵ AD56 NMD page 53, acte n°389.

³⁶ Côte 24 HDEPOT 2 555.

Précisions...sur l'hospice d'humanité de Vannes...

La ville de Vannes a créé son hôpital général en 1677 dans l'idée de l'édit royal de 1662 pour faire disparaître la mendicité. Cet hôpital devait renfermer tous les pauvres de la ville et de ses faubourgs. Petit à petit, legs après legs, l'hôpital s'est agrandi. A la fin du XIXe siècle, il y avait un quartier des aliénés et un pour le service des « vieillards »³⁷. Certaines personnes prenaient les devants et, dans des lettres, assuraient le paiement des soins qu'on leur apporterait lorsqu'elles seront internées à l'hôpital³⁸.

D- Le mariage tardif de Vincent CARIO et Marie CROLAS

Le couple phare de mon mémoire s'est marié le 17 juin 1840³⁹ dans la commune de Saint-Nolff. Vincent CARIO est dit journalier et demeure au village de Meudon en la commune de Saint-Nolff. Il est le fils majeur de feux Joseph CARIO et Olive LE GAL. Marie CROLAS, elle, est domestique de labeur et est domiciliée au village du Guern en la commune de Saint-Nolff. Ses parents, également décédés, sont Olivier CROLAS et Marie MORIO. Sont présents au mariage, Mayeul LAMOUR âgé de 30 ans, laboureur au village de Meudon (village du marié), Pierre LE LAN, domestique de labeur domicilié au village de Trenay, Guillaume LE BRUN, âgé de 78 ans, rentier domicilié au même village de Trenay et Pierre LE CLAINCHE, 23 ans, laboureur au village de Trenay également. Il est précisé qu'aucun des témoins n'est parent avec les époux et aucun ne sait signer.

Le couple semble ne pas être resté à Saint-Nolff, probablement afin d'aller chercher du travail ailleurs. Cependant, je me permets de vous montrer un récapitulatif de l'état civil à Saint-Nolff en 1851 afin que vous ayez tout de même une image de ce qu'était Saint-Nolff lorsque le couple y vivait. Sur le tableau de droite, on trouve un récapitulatif suivant les âges. En fonction de l'âge de la personne, on note si elle est « garçon » ou « fille », « homme marié » ou « femme marié », « veuf » ou « veuve ». Concentrons-nous sur la tranche d'âge de notre couple soit 40/50 ans. Dans cette tranche, il y a majoritairement des gens mariés, ce qui est le cas de notre couple et proportionnellement peu de veuf ou de veuve ce qui pourrait nous faire penser que la mortalité n'était pas si élevée à cette période. Maintenant, si nous prenons le global, nous nous apercevons qu'il y a plus d'enfants que d'adultes. Cela s'explique par la mortalité infantile mais cela peut aussi, peut-être, montrer que certaines personnes étant nées à Saint-Nolff bougent par la suite aux alentours comme l'ont fait Marie et Vincent.

³⁷ Site <http://www.infobretagne.com/vannes-hopital-general.htm>, consulté le 9 juillet 2023.

³⁸ Côte 24 HDEPOT 2 565.

³⁹ AD56 NMD page 10, acte n°43.

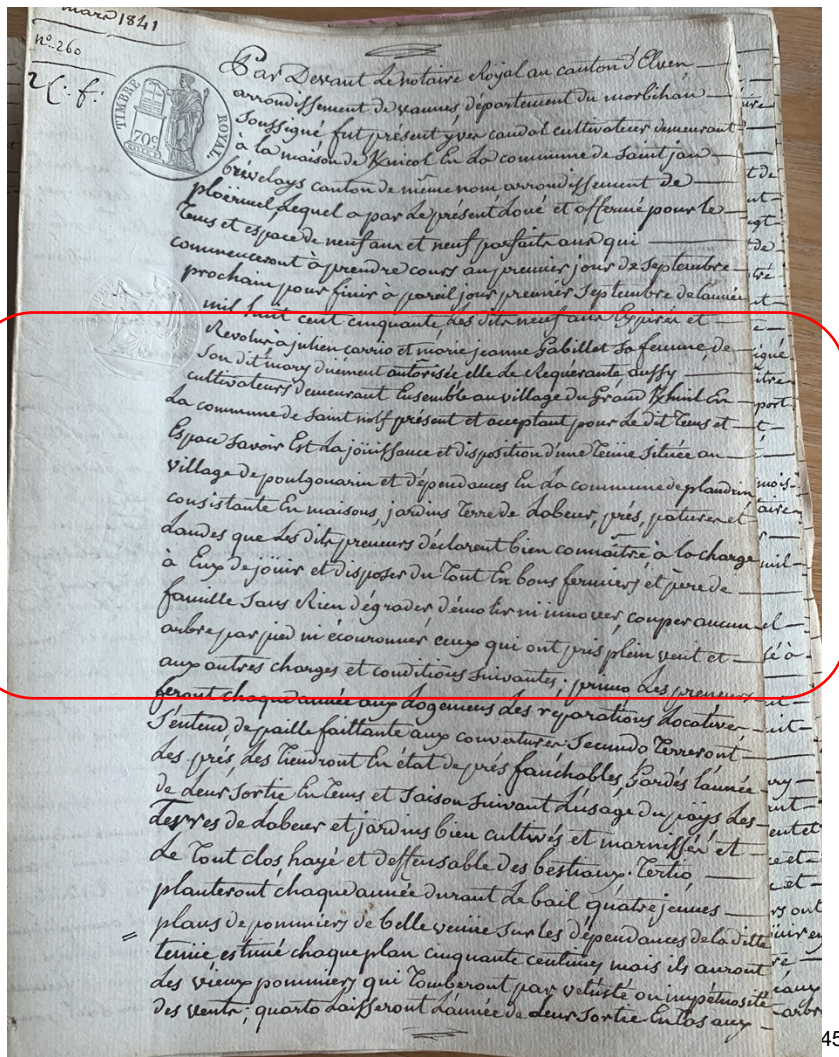
Concernant l'habitat du couple, je ne trouve aucune trace de propriété à leurs noms. J'ai regardé les cadastres, j'ai demandé le plan cadastral de Saint-Nolff de 1830⁴¹ mais malheureusement il n'est pas communicable, il doit être restauré car il est en trop mauvais état. J'ai cherché également la matrice cadastrale de Saint-Nolff avec le tableau indicatif section A-G⁴². J'ai cherché dans la zone E pour la section du village de Diliec donc ils sont originaires. Aucune piste de ce côté-là non plus. J'ai alors cherché les tables des baux à ferme et à loyer pour les années 1837-1847 à Saint-Nolff⁴³ puisque c'est à cette période où je suis sûre que Marie et Vincent sont dans cette commune. J'ai épluché le document page par page car il est par ordre alphabétique mais des propriétaires et non des locataires. Je ne trouve aucune trace pour Vincent CARIO ou Marie CROLAS. Par contre, je trouve un Julien CARIO en preneur. Il s'agit du frère de Vincent. L'acte a été passé devant Maître Guillaume pour la location d'une terre avec conditions pendant neuf ans. La location débute en 1841, peut-être que Vincent a pu en jouir d'une façon ou d'une autre.

⁴⁰ Côte 3ES231/7.
⁴¹ Côte 3ES231/10.
⁴² Côte 3P2938.
⁴³ Côte Q2716.

BAILLEURS, ALPHABETIQUEMENT.				NATURE		NOMS							
NOMS	PERSONE	PROFESSION	DEMEURE	SITUATION DES BIENS APPRÉHÉS.		PRENOM	DATE DE L'ACQUISITION	AGE	PRIE	DATE	NOMS	DATE	OBSERVATIONS
Carade	jean-saint	cultivateur	2 ans	1/2 hectare à M. de la Roche		Yves	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Cerdin	Antoine	agriculteur		1/2 hectare à M. de la Roche		Julien	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Cartier	marin	1/2 hectare		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Calve	Antoine	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Corard	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Conan	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Caston	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Caudal	Yves	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Castel	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Castel	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Clair	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Carade	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Coymax	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Charrin	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Courel	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Courel	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Caudal	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Carade	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	
Cors	Jean	cultivateur		1/2 hectare à M. de la Roche		Caro	1770	9 ans	180	22 ans	1811	17/8	

Transcription :

Caudal- Yves- Cultivateur- S[ain]t Jean Brévelay- Tenue Plougouin en Plaudren- Caro Julien- 1^e [septem]bre 1841- 9 ans- 17 14- 30 mars 1841- Guillaume- 3 août 1841- de Questembert.



Transcription du passage entouré :

(...) à Julien Carrio et Marie Jeanne Gabillet, sa femme de Son dit mary duement autorisée, elle la requérante aussy cultivateurs demeurant ensemble au village du Grand Kerhuit en la commune de Saint Nolf présent et acceptant pour ledit temps et espace savoir est la jouissance et disposition d'une tenure située au village de Poulgouarin et dépendances en la commune de Plaudrin consistante en maisons, jardins, terre de labeur, prés, pâtures et landes que lesdits preneurs déclarent bien connaître, à la charge à eux de jouir et disposer du tout en bons fermiers et père de famille sans rien dégrader, démolir ni innover, couper aucun arbre par pied ni écouronner ceux qui ont pris plein vent et aux autres charges et conditions suivantes (...).

Pour en revenir à Vincent et Marie, ils sont de toute évidence très pauvres ce qui réduit considérablement le nombre de documents que je peux consulter. Pour me faire une idée encore plus précise de leur vie, j'ai consulté des questionnaires agricoles notamment celui de 1858, qui, sans être exactement celui des années où le couple

⁴⁵ Côte 6E6603.

vivait à Saint-Nolff, peut nous donner une image de l'agriculture à l'époque⁴⁶. Concernant les pommes de terre et les céréales, le sarrasin représentait 260 hectares cultivés sur les 844 hectares totaux, après le seigle c'est le plus important. Le sarrasin fait partie des cultures vivrières, dans l'Ouest de la France, il sert à l'alimentation des populations les plus modestes⁴⁷. En l'année 1858, la récolte de sarrasin est considérée comme bonne tandis que celle de l'avoine est médiocre. Concernant les prés et les fourrages, la récolte a été médiocre que ce soit ceux arrosés artificiellement ou naturellement. Intéressons-nous à présent aux prix. 500 grammes de bœuf de qualité moyenne étaient vendus 0 franc 40, le mouton était un petit peu moins cher, 0 franc 35. 1 litre de vin rouge ordinaire consommé par les classes ouvrières coutaient 0 francs 40 (autant que le bœuf...). Mais le cidre était nettement moins cher, un litre coûtait 0 francs 15. Maintenant comparons tout cela avec les salaires. Le prix moyen de la journée d'un journalier agricole occupé était de 1 franc. Les gages par an d'un domestique de ferme nourri étaient de 90 francs pour un homme et 60 francs pour une femme. Il s'agit du franc germinal, une conversion avec notre monnaie actuelle n'aurait pas beaucoup de sens et ne serait pas exacte. Par contre, nous pouvons nous rendre compte que Vincent et Marie, qui étaient domestiques une bonne partie de leurs vies, devaient toucher à eux deux 150 francs par an, au regard des prix, on peut comprendre qu'ils aient autant bougé afin de trouver un meilleur niveau de vie avec trois enfants en bas âge (deux autres étant morts à moins de deux ans).

— 8 —

	pommes de terre (qualité ordinaire)	
	haricots	
1 litre de	fèves	
	pois secs	
	lentilles	
Boissons.		
1 litre de vin rouge ordinaire consommé par les classes ouvrières		0,50
1 litre de bière ordinaire		0,30
1 litre de cidre		0,15
1 litre d'est-de-vie commune		1,30
Combustibles.		
1 stère (1 mètre cube) (20) de bois non flotté (en bûches et rondins)		5,00
100 kilogrammes	de houille	
	de charbon de bois	
	de tourbe carbonisée	
1 hectolitre de charbon de bois		
II. GAGES ET SALAIRES.		
Gages par an d'un domestique de ferme (nourri)	homme	90,00
	femme	60,00
Prix moyen de la journée d'un bon ouvrier (non nourri) dans les professions ci-après :		
Journalier agricole occupé	pendant toute l'année ou une partie de l'année	1,00
	Pendant une ou plusieurs journées seulement (époque de la moisson non comprise)	0,50
Macon		1,50
Charpentier		1,50
Mécanicien		1,50
Serrurier		1,50
Forgeron, maréchal ou charron		1,50

(20) L'ancienne mesure de bois valait 1 stère 92 centistères; l'ancienne corde de bois 3 stères 84 centistères.

Boulogne, impr. de Y. Bignon-Lévesque. — 130.

⁴⁶ Côte 3ES231/8.

⁴⁷ Eléments issus du cours dispensé par le Professeur Olivier.

Précisions... Sur le cidre en Bretagne...



Le cidre n'a rien de forcément breton, les premières mentions de « vin de pommes » remontent à l'Antiquité. Il est fait mention du cidre en Bretagne en 1130 par un auteur normand Wace. Les taxes sur le houblon font grimper le prix des bières et favorisent la production de cidre. Au XIXe siècle, le cidre s'intègre à une forme de « marketing moderne » en se vendant comme la « boisson nationale bretonne ». En Haute-Bretagne, sa consommation explose⁴⁸.

Pour finir, concernant la famille « nucléaire » de Vincent et Marie, il m'a été difficile de suivre leurs traces. Pour les recensements, je ne trouve pas trace d'eux en 1851 à Saint-Nolff. Je décide alors de regarder les recensements d'Elven puisque sur l'acte de décès de Vincent, il est dit qu'il est décédé au lieu-dit « bois du capitaine près le bourg » mais là encore chou blanc. Je me suis alors dirigée vers Vannes et ses recensements mais, évidemment, il y a une lacune entre 1846 et 1872. Or, je sais que si Jeanne-Marie naît en 1843 à Saint-Nolff, sa cadette, Marie-Clémentine, naît en 1846 à Vannes. Je situe donc la famille entre 1840 et 1843 à Saint-Nolff. Puis à partir de 1846 à Vannes jusqu'en 1852 puisque le benjamin décède à l'âge de 2 ans à Saint-Nolff. Ainsi, de 1852 à 1869 (c'est-à-dire au décès de Vincent à Elven), je ne sais pas exactement où ils se trouvent.

VI- L'ascendance de Vincent CARIO, nolféens de génération en génération

Les dirigeants au moment de la vie de Joseph CARIO et Olive LE GAL

Joseph est né sous le règne de Louis XV tandis qu'Olive, elle, naît juste après l'accession au trône de Louis XVI. A eux deux, ils ont vécu sous 22 dirigeants différents. Ils ont évidemment connu la Révolution française. Ils se sont mariés sous le Directoire lorsque Paul BARRAS en est un des directeurs. Ils élèvent leurs enfants sous le Consulat puis sous le Premier Empire. C'est durant ce Premier Empire qu'Olive décède. Joseph lui verra le retour à la monarchie avec Louis XVIII et la Restauration avant de s'éteindre.

A- Joseph CARIO et Olive LE GAL, deux nolféens mariés à Elven

Joseph CARIO et Olive LE GAL se sont mariés le 29 janvier 1799 (10 pluviôse an VII selon le calendrier républicain) dans la commune d'Elven. Cet acte de mariage m'a donné du fil à retordre. En effet, je n'ai pas trouvé trace de cet acte dans la commune de Saint-Nolff. Or, les deux époux sont nés dans cette commune. Je me suis alors référée à généanet.org⁴⁹ et j'ai trouvé un acte de mariage de ce couple le 29 janvier 1799 à Elven. Ce n'est pas habituel pour un couple issu d'une même commune de se marier ailleurs bien qu'Elven ne soit pas loin. D'ailleurs, le marié est

⁴⁸ Chartier Le Floch, Erwan. (2015). « Histoire de la Bretagne en 100 dates ». Edition Coop Breizh. Pages 162-163.

⁴⁹ Profil : mnoel2, consulté le 30 avril 2023.

domicilié dans son village natal de Lesteno selon l'acte. Les quatre témoins sont Yves CARIO, Charles LE BRUN, Mayol GUILLANTON et Yves GUILLANTON.

Bien qu'ils se soient mariés à Elven, Joseph et Olive ont vécu à Saint-Nolff où ils ont eu leurs enfants. N'ayant, eux non plus, ni contrat de mariage ni testament, j'ai voulu tout de même avoir une image de ce qu'étaient leurs vies à Saint-Nolff. J'ai donc regardé les comptes administratifs et de gestion de Saint-Nolff pour l'année 1818⁵⁰ notamment. Cela permet de connaître les recettes et dépenses de la commune de Saint-Nolff alors. Les recettes proviennent majoritairement des centimes additionnels qui sont des taxes supplémentaires proportionnelles ayant pour assiette un impôt. Les dépenses, elles, vont des frais de bureau au salaire du garde champêtre en passant par les dépenses concernant les enfants trouvés. J'ai comparé ces recettes et dépenses de l'année 1818 à celles de l'année 1840 (génération du fils de Joseph et Olive, Vincent). Les montants sont bien plus importants en 1840 qu'en 1818. Les excédants de recettes sur les dépenses également. D'après le préfet, 168,27 francs en 1818 contre 421, 19 en 1840. Cela pourrait signifier que la commune était en pleine expansion.

a. Joseph CARIO

Joseph CARIO, père de Vincent CARIO, est né le 5 mars 1767⁵¹ à Saint-Nolff, au village de Lesteno et a été baptisé le jour suivant. Il est le fruit du légitime mariage de Joseph CARIO et d'Olive HERVE. Son parrain est Sébastien DANIEL. Sa marraine est sa tante maternelle, Jeanne HERVE.

A la suite du décès de sa première femme, Joseph CARIO se remarie avec Jacqueline GILLETTE le 22 novembre 1813⁵² à Saint-Nolff. Sont présents au mariage, deux cousins du marié. Vincent LE LAN et Mayol LE GUILLANTON. Pourtant, je ne trouve pas trace de ces deux cousins dans la famille de Joseph. En effet, du côté de son père, les femmes n'ont pas eu d'enfants. Du côté de sa mère, les femmes ne se sont pas mariées avec des LE LAN ou LE GUILLANTON. Peut-être le terme de « cousins » est un abus de langage. Toujours est-il qu'ils auront deux enfants ensemble. D'ailleurs, le dernier, Mayol, naît quelques jours avant le décès de son père. Ce décès a lieu le 30 avril 1818⁵³ à Saint-Nolff en présence de Julien MAHE, son beau-frère (mari de sa sœur Marie CARIO).

Joseph CARIO est le dernier d'une fratrie de cinq dont quatre filles. Le premier s'appelle Alban, il est né le 12 octobre 1754⁵⁴ au village de Lesteno, à Saint-Nolff. Laboureur, il se fiance à l'âge de 25 ans avec Perrine LE DERFF le 7 janvier 1780⁵⁵ avant de se marier quelques jours plus tard, le 31 janvier 1780⁵⁶ à Saint-Nolff. Le prêtre qui les marie s'appelle Julien LE DERFF et il est le frère de la mariée. Je me suis permise de faire quelques recherches complémentaires concernant ce curé de la paroisse de Theix. Il a été ordonné en 1763, il faisait partie du diocèse de Vannes. Alban CARIO décède le 7 mars 1810⁵⁷ dans la paroisse de Saint-Nolff, son frère

⁵⁰ Côte 2 O 231 3.

⁵¹ AD56 BMS page 169.

⁵² AD56 BMS page 17.

⁵³ AD56 BMS page 7.

⁵⁴ AD56 BMS page 75.

⁵⁵ AD56 BMS page 273.

⁵⁶ AD56 BMS page 275.

⁵⁷ AD56 BMS page 8.

Joseph CARIO est présent. Perrine CARIO naît le 26 septembre 1756⁵⁸ à Saint-Nolff. Elle se fiance à Marc LE CHAPELAIN le même jour que son frère se fiance à Perrine LE DERFF soit le 7 janvier 1780. Elle a alors 23 ans. Elle se marie également le même jour que son grand frère Alban CARIO qui sera présent à son mariage. Elle décède à Saint-Avé le 27 thermidor de l'an V⁵⁹ (= 14 août 1797) à l'âge de 40 ans. 2 ans après la naissance de Perrine, naît Anne le 24 novembre 1758⁶⁰ au même village de Lesteno, paroisse de Saint-Nolff. Elle est marraine de Vincent CARIO, notre marié principal. Elle se marie avec Alexandre MARTIN. Elle décède à l'âge de 63 ans, dans son village natal, le 8 décembre 1821⁶¹. Une nouvelle fille naît le 30 juillet 1761⁶² à Saint-Nolff, une Marie qui sera baptisée le jour suivant. Elle se marie à Julien MAHE le 26 février 1794⁶³ à Saint-Nolff. Elle décède dans cette même paroisse le 27 mai 1818⁶⁴, son frère Joseph CARIO sera présent. Dans la table des inventaires après décès⁶⁵, j'ai trouvé Marie CARIO mais cela renvoie au bureau de Questembert⁶⁶. Malheureusement, les actes civils publics de Questembert concernant la période donnée ne sont pas communicables en raison d'un trou dans le document. Enfin, une dernière fille naît, Marguerite, le 26 octobre 1764⁶⁷ à Saint-Nolff, toujours au même village de Lesteno. Elle se marie à Yves THOMAS. Ce dernier décède le premier, laissant sa femme veuve. En cherchant dans le répertoire des hypothèques, je suis tombée sur le nom de Marguerite CARIO, veuve d'Yves THOMAS. Le registre m'indiquait le numéro du volume 25, case 283. J'ai donc consulté ce volume et je suis tombée sur trois dates d'inscription. Toutes les hypothèques étaient de nature conventionnelle (c'est-à-dire passées par contrat). La première hypothèque datait du 20 avril 1811 pour un montant de créance de 2130 francs germinal. La deuxième, d'un montant de 1000 francs germinal datait du 2 septembre 1816 et la dernière du 14 septembre de cette même année pour un montant de 1750 francs germinal. Dans le registre des inscriptions, des numéros de volume et d'articles sont inscrits, je suis donc allée consulter chacun des volumes. Afin de ne pas paraître redondant, je ne vais en présenter qu'une puisqu'aucune ne présente d'intérêt particulier comparativement aux autres. J'ai donc choisi la dernière, celle du 14 septembre 1816. Il s'agit d'une créance au profit de Jean PLUNIAN, cabaretier demeurant à Saint-Nolff contre Marguerite CARIO, veuve d'Yves THOMAS « en privé nom et comme tutrice légale de Joseph Vincent THOMAS, son fils ». La sûreté repose sur l'édifice et la superficie de la terre où demeure Marguerite CARIO au village du Berzy. Il y a deux années d'intérêts. L'article nous renseigne également sur le nom du notaire devant lequel l'hypothèque a été passée. Il s'agit d'un certain Maître HERVIEU, notaire royal à Vannes. Ainsi, j'ai cherché dans la table alphabétique des notaires du Morbihan depuis 1803, maître HERVIEU, comme il y en avait plusieurs, j'en ai éliminé en fonction des dates qui m'intéressaient. J'ai donc pu consulter le registre du notaire⁶⁸ qui m'intéressait. L'acte portait le numéro 227. Il reprend ce que j'ai précédemment détaillé mais il précise davantage d'éléments. Ainsi, nous apprenons que la somme prêtée par Jean

⁵⁸ AD56 BMS page 95.

⁵⁹ AD56 BMS page 106.

⁶⁰ AD56 BMS page 112.

⁶¹ AD56 BMS page 12.

⁶² AD56 BMS page 134.

⁶³ AD56 BMS page 4.

⁶⁴ AD56 BMS page 8.

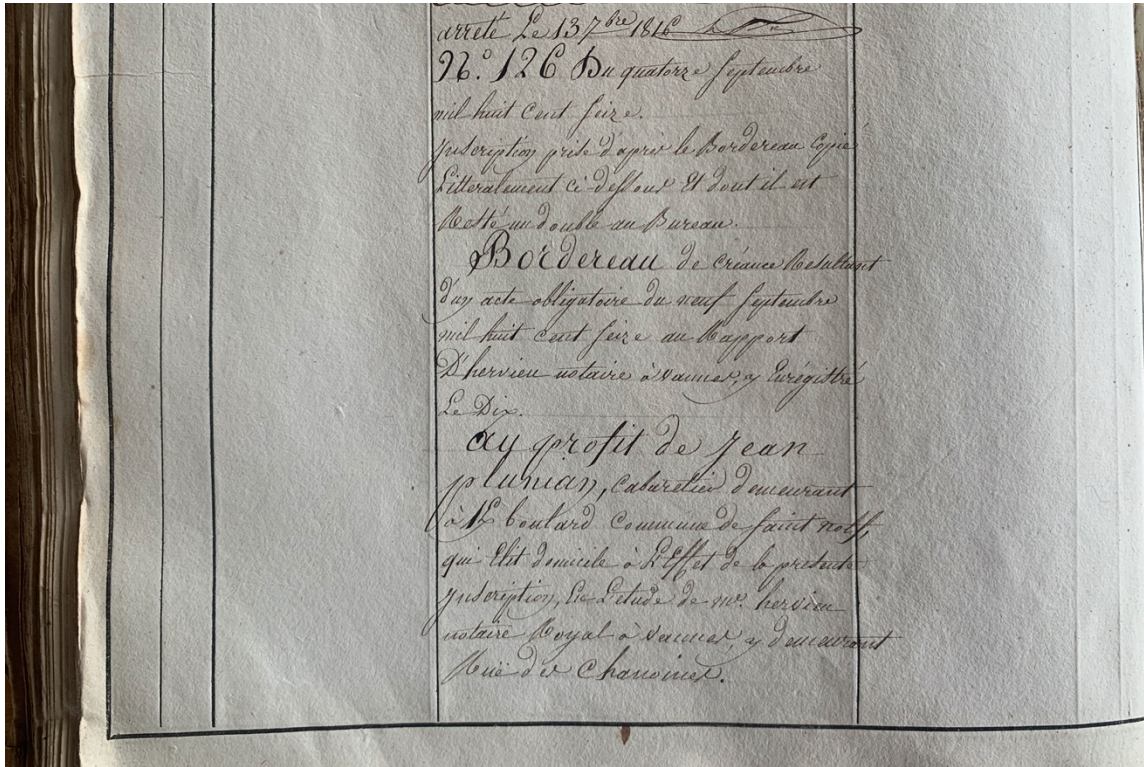
⁶⁵ Côte Q2935.

⁶⁶ Côte Q3607.

⁶⁷ AD56 BMS page 155.

⁶⁸ Côte 6 E 4457.

PLUNIAN l'a été en deux cents cinquante pièces de cinq francs, quatre-vingt centimes à titre de pur et simple prêt. Les intérêts sont à hauteur de 5%. Le remboursement doit être fait en monnaie métallique et non en billet papiers monnaies. Je vous mets la première partie ci-dessous, comme l'acte est long, je vous mets la fin en annexe⁶⁹. Je mets également la minute du notaire en annexe⁷⁰. Marguerite CARIO décède le 12 février 1827 à Saint-Nolf.



Transcription :

Arrêté le 13 [septem]bre 1816
 N°126 du quatre septembre
 Mil huit cent seize
 Inscription prise d'après le bordereau copié
 Littéralement ci-dessous et dont il est
 Resté un double au Bureau.
 Bordereau de créance résultant
 D'un acte obligatoire du neuf septembre
 Mil huit cent seize au rapport
 D'Hervieu notaire à Vannes y enregistré
 Le dix.
 Au profit de Jean
 Plunian, cabaretier demeurant
 A K[er]boulard, commune de Saint Nolf,
 Qui élit domicile à effet de la présente
 Inscription en l'étude de m[aitre] Hervieu
 Notaire royal à Vannes y demeurant
 Rue des Chanoines.

⁶⁹ ANNEXE n°8.

⁷⁰ ANNEXE n°9.

⁷¹ Côte Q6620.

b. Olive LE GAL

Olive LE GAL (orthographié LEGALLES dans son acte de naissance) est née le 17 juin 1774⁷² à Saint-Nolff, au village de Saint-Golvé. Son père s'appelle François LEGALLES et sa mère, Allanette JAHIE. Bily GUHUR, garçon chez François LE GALLES, est désigné comme parrain de ladite Olive. Sa marraine est Olive GUIODO. Son père François est né le 25 octobre 1731 à Saint-Nolff, il s'est marié avec Allanette JAHIE le 25 mai 1773 à Saint-Nolff. Allanette, elle, est née le 4 janvier 1747 à Meucon (elle est 13 ans plus jeune que son époux) et elle est décédée le 4 mars 1797 à Saint-Nolff⁷³.

Olive LE GAL est l'aînée d'une fratrie de cinq. Un peu plus d'un an après sa naissance, son petit frère, René naît le 6 septembre 1777⁷⁴ à Saint-Nolff et décède quelques jours plus tard, le 18 septembre⁷⁵ de la même année. Toujours dans la même dynamique, un an plus tard, naît Guillemette le 3 août 1778⁷⁶ dans la même commune de Saint-Nolff. Elle meurt à l'âge de 45 ans, le 19 mars 1824 à Saint-Nolff⁷⁷. C'est son neveu, Yves François CARIO (fils d'Olive LE GAL et de Joseph CARIO) qui déclare son décès. Julien LE GAL naît, lui, le 28 septembre 1780⁷⁸ dans la même commune. Moins de trois ans après, naît à Saint-Nolff, Marc LE GAL, le 11 janvier 1783⁷⁹ pour ne vivre que quelques mois puisqu'il meurt le 10 juin 1783⁸⁰. Enfin, naquit Françoise LE GAL, le 16 octobre 1787 à Saint-Nolff qui décèdera le 24 mars 1807⁸¹, Joseph CARIO sera présent à son enterrement.

Olive est décédée le 3 avril 1809⁸² à Saint-Nolff soit le lendemain de l'accouchement des jumelles qui sont, elles aussi, décédées entre le 2 et le 4 avril 1809. On peut donc en déduire sans trop nous tromper qu'Olive LE GAL est décédée en accouchant de ses filles laissant ainsi son mari avec cinq enfants d'où la nécessité pour lui de se remarier, chose qu'il fera quatre ans plus tard avec Jacqueline GILLETTE.

⁷² AD56 BMS page 222.

⁷³ AD56 page 213 (acte de mariage), page 115 (acte de baptême du père), page 397 (acte de baptême de la mère) et page 5 (acte de sépulture de la mère).

⁷⁴ AD56 BMS page 252.

⁷⁵ AD56 BMS page 533.

⁷⁶ AD56 BMS page 257.

⁷⁷ AD56 NMD page 6.

⁷⁸ AD56 BMS page 280.

⁷⁹ AD56 BMS page 301.

⁸⁰ AD56 BMS page 564.

⁸¹ AD56 NMD page 9.

⁸² AD56 NMD page 9.

Précisions...sur les remariages en Bretagne au XIXe siècle....

Pour la Bretagne-Anjou, entre 1780 et 1829, les remariages représentaient de 177 à 230‰ des unions. C'est en baisse constante depuis le XVIe siècle (entre 200 et 400‰ en France). On observe d'ailleurs, un plus grand nombre de remariage en ville qu'à la campagne (ex : en Bretagne-Anjou rural, entre 1810 et 1819, 177‰ contre 290‰ à Rennes entre 1819 et 1820). A toutes les époques, l'homme veuf se remarie plus vite que la femme veuve en raison des risques de grossesses notamment. En Bretagne, entre 1820 et 1829, 82% des veufs se remariaient avec une femme célibataire. Enfin, concernant le délai de remariage, il s'accroît considérablement (ex : à Rennes en 1835-36, 179‰ des veufs de remariaient moins d'un an après le veuvage, 655‰ moins de trois ans après, pour les femmes c'est 27‰ contre 594‰ moins de trois ans après).

B- Joseph CARIO et Olive HERVE, le mariage de deux orphelins

Les dirigeants au moment de la vie de Joseph CARIO et Olive HERVE

Joseph et Olive sont tous les deux nés au moment du règne de Louis XV dit « le Bien-Aimé ». D'ailleurs, Joseph n'aura connu qu'un seul roi tout au long de sa vie, Louis XV. Olive, elle, après le décès de son mari, connaîtra à la fois Louis XVI mais aussi la Révolution et le début du Directoire sous lequel elle décède.

Joseph CARIO et Olive HERVE se sont mariés dans la commune de Saint-Avé dont est originaire la mariée. Le mariage a eu lieu le 6 février de l'année 1753⁸⁴. Au moment du mariage, les deux mariés sont orphelins et n'ont donc pas leurs parents présents. Les témoins sont des non-parents et sont au nombre de quatre. La publication des bans a été faite dans les deux paroisses à savoir celle de la mariée, Saint-Avé et celle du marié, Saint-Nolff.

Précisions...sur le mariage en Basse Bretagne au XVIIIe siècle...

Les fiançailles sont obligatoires en Basse-Bretagne et doivent précéder la publication des bans. La famille décide généralement de l'union ou l'oriente. Le mariage est interdit aux condamnés à mort mais également aux vagabonds ou aux mendiants. Il faut que les mariés vivent dans la pureté. Pour cela, notamment, il faut défendre aux nourrices de dormir avec les enfants de moins d'un an. On se marie beaucoup en Basse-Bretagne à cette époque et on note une grande fréquence journalière des célébrations. C'est l'hiver où l'on célèbre le plus les mariages.⁸⁵

⁸³ Cabourdin, Guy. (1978). Le remariage. Annales de démographie historique, la mortalité du passé. En ligne https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1978_num_1978_1_1393, consulté le 2 juin 2023.

⁸⁴ AD56 BMS page 141.

⁸⁵ Vo Duc Hanh Etienne. (1983). Se marier en Basse-Bretagne au XVIIIe siècle dans Revue des Science Religieuses. Edition palais universitaire. En ligne, https://www.persee.fr/doc/rscir_0035-2217_1983_num_57_3_2978, consulté le 15 juin 2023.

a. Joseph CARIO

Joseph CARIO est né au village de Lesteno d'en bas, dans la paroisse de Saint-Nolff, le 25 novembre 1722⁸⁶. Il est le fils de Mayol CARIO (1687-1725) et de Yvonne CONAN (1693-1725). Son parrain, d'où il tire son prénom, est Joseph CARIO fils de Marc CARIO et Jeanne SACHOT. Sa marraine est sa tante paternelle par alliance, Anne GUIBANT femme de Guillaume Vincent CARIO. Joseph CARIO deviendra laboureur et épousera Olive HERVE avec qui il aura six enfants.

Comme son fils Joseph CARIO, Joseph CARIO père est le dernier de sa fratrie. Louis CARIO est l'aîné de la fratrie, il naît un peu moins d'un an après le mariage de ses parents, le 2 décembre 1707⁸⁷ à Saint-Nolff, il meurt avant la naissance de Joseph, le 21 avril 1721⁸⁸ dans son village natal. Une première fille naît le 10 avril 1710⁸⁹ à Lesteno dans la paroisse de Saint-Nolff, on lui donne le prénom d'Anne. Elle décède à l'âge de 21 ans, le 20 mars 1732⁹⁰ à Saint-Nolff. Jeanne CARIO naît trois ans plus tard, le 29 mars 1713⁹¹ toujours dans la même paroisse. Les deux frères suivants sont tous deux morts en bas-âge, Yves est né le 28 février 1715 et mort le 6 avril 1721⁹² à Saint-Nolff et Jan est né le 29 avril 1717 mais ne vivra que deux ans et meurt le 11 octobre 1719⁹³ à Saint-Nolff. Dans l'acte de baptême de Jan, il est indiqué que son parrain est valet chez sa famille et que sa marraine, tante de l'enfant, est aussi servante chez lui. Enfin, Charles, lui, a vu le jour le 25 janvier 1720 à Saint-Nolff et est décédé le 12 décembre 1756⁹⁴ à Saint-Nolff. Seul Joseph CARIO aura dépassé l'âge de 40 ans.

Précisions...sur la mortalité en Bretagne au XVIIIe siècle...

Selon Joël CORNETTE, « le schéma breton se dessine comme le symétrique inverse du schéma français dans les deux derniers siècles de l'Ancien Régime, faisant succéder à un « beau » XVIIe siècle un « sombre » XVIIIe siècle ».⁹⁵ C'est particulièrement la fin du XVIIIe siècle qui est marquée par une surmortalité, ainsi la Bretagne aurait perdu entre 1770 et 1784, 3,7% de sa population⁹⁶.

Joseph CARIO décède le 6 septembre 1771 au village de Lesteno. Sont présents sa femme, Olive HERVE ainsi que son fils, Alban CARIO mais il est également noté qu'est présent son frère, un certain Alban CARIO. D'ailleurs, le fils de Joseph CARIO, Alban CARIO également a pour parrain son oncle paternel, Alban

⁸⁶ AD56 BMS page 17.

⁸⁷ AD56 BMS page 283.

⁸⁸ AD56 BMS page 4.

⁸⁹ AD56 BMS page 315.

⁹⁰ AD56 BMS page 121.

⁹¹ AD56 BMS page 347.

⁹² AD56 BMS page 368 (acte de baptême) et page 4 (acte de sépulture).

⁹³ AD56 BMS page 390 (acte de baptême) et page 414 (acte de sépulture).

⁹⁴ AD56 BMS page 419 (acte de baptême) et page 448 (acte de sépulture).

⁹⁵ Cornette Joël. (2005). Chapitre 39, Le « sombre XVIIIe siècle ». Histoire de la Bretagne et des Bretons (tome 2). En ligne, <https://www.cairn.info/histoire-de-la-bretagne-et-des-bretons-tome-ii--9782020825177-page-44.htm>, consulté le 3 juin 2023.

⁹⁶ Goubert Jean-Pierre. (1969). Le phénomène épidémique en Bretagne à la fin du XVIIIe siècle. Économies, Sociétés, Civilisations. Page 1562. En ligne, https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1969_num_24_6_422188, consulté le 3 juin 2023.

CARIO. Or, ce dernier n'apparaît pas dans la fratrie que j'ai trouvée. Les parents de la fratrie se sont mariés le 18 janvier 1707 à Saint-Nolff. Dans l'acte de mariage, il n'est nullement fait mention d'un enfant déjà né ou à naître. Pour en être certaine, j'ai vérifié les actes de naissance avant le mariage au nom de CONAN (nom de famille de la mère) et au nom de CARIO, sans succès. Je me suis donc concentrée sur la période 1707 à 1725 (année du décès du père) dans la paroisse de Saint-Nolff puisque les parents s'y sont mariés et que tous les enfants y sont nés (tous, plus précisément au village de Lesteno). Je n'ai trouvé aucune trace d'Alban CARIO. Je précise tout de même que quelques pages du registre sont illisibles, je ne peux pas exclure qu'il soit enregistré sur ces pages.

b. Olive HERVE

Olive HERVE est née à Saint-Avé qui est situé à environ 8 kilomètres de Saint-Nolff, paroisse de son futur mari. Elle est née le 16 janvier de l'année 1727⁹⁷ au village de Trébat. Ses parents sont laboureurs, le père se nomme Yves et sa mère répond au nom d'Yvonne LE VIQUEL. Parrain et marraine ont été Yves LE MAITOUR et Olive BRIEND. Son père et sa mère se sont mariés le 8 février 1717 à Saint-Avé⁹⁸ soit dix ans avant la naissance d'Olive. Yves est né le 31 janvier 1686 à Saint-Nolff et est décédé à Saint-Avé le 24 mars 1738⁹⁹. Yvonne est née à Saint-Avé le 17 janvier 1692 et est décédée en cette même commune le 5 décembre 1735¹⁰⁰.

Elle fait partie d'une fratrie de six enfants. Jeanne HERVE est née dans le même village que sa petite sœur Olive, le 27 février 1718. Elle se marie avec Louis GUILLAUME à Saint-Avé le 25 novembre 1738, il y a eu un décret de mariage comme Jeanne HERVE est orpheline (ses parents étant décédés en 1735 pour la mère et 1738 pour le père) et qu'elle est mineure, elle n'a que vingt ans lors de son mariage. Elle décède le 6 juillet 1780¹⁰¹ à Saint-Avé, son acte de décès rapporte « une mort subite » et ne fait pas mention de derniers sacrements.

Précisions... Sur la « mort subite » dans un acte de décès...

La formule « décédé de mort subite » est fréquemment utilisée mais elle reste énigmatique. Elle s'explique par la rapidité du décès ou son caractère imprévisible mais elle peut également s'expliquer par l'état physique du malade (ex : vomissement du malade). Elle permet surtout de justifier que le prêtre n'a pas pu administrer les derniers sacrements.¹⁰²

Le deuxième à être né s'appelle Pierre, il est né le 4 février 1721¹⁰³ à Saint-Avé. Guillaume HERVE est né le 20 décembre 1723 dans la même paroisse que ses frères et sœurs. Il se marie à Jeanne GUILLO le 23 janvier 1748 à Saint-Avé et décède la

⁹⁷ AD56 BMS page 342.

⁹⁸ AD56 BMS page 197.

⁹⁹ AD56 BMS page 326 (acte de baptême) et page 485 (acte de sépulture)

¹⁰⁰ AD56 BMS page 333 (acte de baptême) et page 453 (acte de sépulture).

¹⁰¹ AD56 BMS page 210 (acte de baptême), page 491 (acte de mariage) et page 42 (acte de sépulture). Aidé par généanet.org (profil : jdbadens, consulté le 2 juin 2023).

¹⁰² Landry Yves et Lessard Rénaud. (1995). Les causes de décès aux XVIIe et XVIIIe siècles d'après les registres paroissiaux québécois. Page 517. En ligne, <https://www.erudit.org/en/journals/haf/1900-v1-n1-haf2363/305363ar.pdf>, consulté le 2 juin 2023.

¹⁰³ AD56 BMS page 255.

même année que son épouse à Arradon, le 4 décembre 1798 (14 Frimaire de l'an VII selon le calendrier républicain)¹⁰⁴. Jean HERVE est né après Olive, le 5 janvier 1732¹⁰⁵ à Saint-Avé. La dernière de la fratrie s'appelle Yvonne comme sa maman, elle est née le 1 avril 1733 à Saint-Avé. Elle se marie avec Jean PRODO le 9 juillet 1754 dans sa paroisse de naissance, tous deux ont eu besoin d'un décret de mariage. Elle meurt sept ans plus tard à Vannes, paroisse Saint-Patern, le 5 avril 1762¹⁰⁶.

Leur sœur, Olive HERVE, est décédée le 30 novembre 1796 a été enterrée le 1^e décembre 1796 ¹⁰⁷à Saint-Nolff, au village de Lesteno, village natal de feu son mari Joseph CARIO. Quatre de ses enfants sont présents, Alban, Joseph, Anne et Marie.

C- Mayol CARIO et Yvonne CONAN, les plus jeunes mariés

Les dirigeants au moment de la vie de Mayol CARIO et Yvonne CONAN

C'est sous le règne du Roi Soleil que le couple naît puis se marie. Ils connaissent alors le rude hiver 1709 aussi bien que la hausse des impôts due aux nombreuses guerres menées par Louis XIV. Tous deux meurent sous le règne de Louis XV.

Mayol CARIO a épousé Yvonne CONAN le 18 janvier 1707¹⁰⁸ dans la paroisse de Saint-Nolff (paroisse du marié, la mariée étant originaire de la trêve de Monterblanc). Sont présents au mariage, Louis CARIO, père de Mayol ainsi que le frère de ce dernier, Pierre. Sont présents également Jean GUYODO de la paroisse de Saint-Nolff et François Le Barbier de la Trêve de Monterblanc. Yvonne n'était âgée que de 13 ans lors de son mariage avec Mayol qui en avait 19. Pourtant, ni le père d'Yvonne ni sa mère ne sont présents alors que la majorité matrimoniale était de 25 ans en Bretagne. Il n'est indiqué nulle part un décès ou un consentement des parents ni un décret de mariage comme on aurait pu l'imaginer.

a. Mayol CARIO

Mayol CARIO a vu le jour le 4 mars 1687¹⁰⁹ au village de Lesteno, à Saint-Nolff. Il est fils de Louis CARIO et de Christine HERVIO. Son parrain a été Yves LE MELINDRE et sa marraine, Perrine NIO. Ses parrain et marraine ne sont pas du même village que lui mais sont tous laboureurs de la paroisse de Saint-Nolff. Le prénom Mayol est beaucoup donné à Saint-Nolff puisqu'il fait référence au patron de la paroisse, Saint-Mayeul. D'ailleurs, son orthographe varie, sur son acte de naissance, son prénom est orthographié comme suit : Maiol.

¹⁰⁴ AD56 BMS page 300 (acte de baptême), page 81 (acte de mariage) et NMD page 214 (acte de décès). Pour acte de décès, consultation généanet.org, profil : jiperso, consulté le 6 juin 2023.

¹⁰⁵ AD56 BMS page 407.

¹⁰⁶ AD56 BMS page 423 (acte de baptême), page 155 (acte de mariage) et page 315 (acte de sépulture).

¹⁰⁷ AD56 BMS page 5.

¹⁰⁸ AD56 BMS page 272 (registre Saint-Nolff, 1689-1720).

¹⁰⁹ AD56 BMS page 350 (registre Saint-Nolff, 1668-1688).

Précisions... Sur Saint-Mayeul...



Aussi connu sous la désignation de Maïeul de Cluny, il est né vers 910 à Valensole en Provence. Il était abbé de Cluny et conseiller du futur roi des Francs, Hugues Capet. Il a notamment contribué à développer l'abbaye de Cluny et à la faire rayonner. Il instaure la règle bénédictine dans de nombreux monastères. Il se fit capturer par les Sarrasins en juillet 972, ce qui entraîne une mobilisation générale de la noblesse provençale. Il meurt le 11 mai 994 et est sanctifié presque immédiatement après sa mort. Son culte traversera la France jusqu'à Saint-Nolff où l'église prendra son nom.

Mayol CARIO fait partie d'une grande fratrie de huit enfants. La première à avoir vu le jour est Charlotte, le 1 avril de l'année 1674 à Saint-Nolff, elle décède à l'âge de 31 ans, le 23 mars 1706¹¹⁰ dans sa paroisse natale sans s'être mariée. Pierre CARIO, son petit frère, est né deux ans plus tard au même endroit, le 28 mars 1676. Il était laboureur comme son père. Il se marie le 24 septembre 1709 à Saint-Nolff avec Françoise GUILLEMET. Seulement cinq ans plus tard, il décède non pas à Saint-Nolff mais à Treffléan, le 3 octobre 1714¹¹¹. François Augustin CARIO est né le 12 janvier 1679 à Saint-Nolff. Il se marie à l'âge de 23 ans avec Jeanne LE GUHENNEC le 3 août 1702. Il meurt après le 1^{er} septembre 1723 puisque nous le retrouvons dans le convoi funéraire de son fils ce jour-là à Theix¹¹². Guillaume Vincent CARIO, le 3^e fils de la fratrie est né le 9 mars 1682 et a été baptisé le lendemain à Saint-Nolff. Le 21 janvier 1706, à Vannes, paroisse de Saint-Patern, il s'est uni à Anne QUIBAN originaire de cette paroisse. Orpheline, le mariage a dû être décrété par la juridiction de Largouët. Guillaume Vincent, à nouveau dans son village natal, décède le 20 mars 1718¹¹³. Le frère entre Guillaume Vincent et Mayol, Yves ne vivra que 3 ans, il naît, en effet, le 21 octobre 1684 à Saint-Nolff et décède le 5 novembre 1687 au même endroit¹¹⁴. Le dernier frère s'appelait Olivier CARIO, il est né le 31 janvier 1689¹¹⁵. Perrine CARIO est la benjamine de la fratrie, elle est née le 15 janvier 1693¹¹⁶ au village de Lesteno à Saint-Nolff.

Mayol CARIO meurt à l'âge de 38 ans, à Saint-Nolff, le 23 mars de l'année 1725. Joseph CARIO, son dernier fils, n'avait alors que 3 ans. Sont présents à son enterrement, Marc CARIO, Guy LE GUILLANTON et sa femme, Yvonne CONAN qu'il laisse avec quatre enfants vivants.

b. Yvonne CONAN

Fille de Guillaume CONAN et de Yvonne GUILLEMOT, Yvonne est née à Monterblanc le 12 juillet 1693¹¹⁷. Yves GUILLO et Vincente LE MEYEC sont ses

¹¹⁰ AD56 BMS page 105 (acte de baptême), page 263 (acte de sépulture).

¹¹¹ AD56 BMS page 128 (acte de baptême), page 309 (acte de mariage) et page 451 (acte de sépulture).

¹¹² AD56 BMS page 179 (acte de baptême), page 462 (acte de mariage).

¹¹³ AD56 BMS page 250 (acte de baptême), page 275 (acte de mariage) et page 400 (acte de sépulture).

¹¹⁴ AD56 BMS page 297 (acte de baptême) et page 365 (acte de sépulture).

¹¹⁵ AD56 BMS page 3 (acte de baptême).

¹¹⁶ AD56 BMS page 86 (acte de baptême).

¹¹⁷ AD56 BMS page 72 (registre Monterblanc, 1687-1751).

parrain et marraine (orthographiés, parain et marenne dans l'acte). Guillaume et Yvonne GUILLEMOT se sont mariés le 21 octobre 1681 à Monterblanc¹¹⁸. Yvonne mère est née le 15 juin 1661 dans la commune où elle s'est mariée et Guillaume est né à Saint-Nolff le 25 février 1650¹¹⁹.

Guillaume CONAN et Yvonne GUILLEMOT ont eu six enfants, trois filles et trois garçons. La première à avoir vu le jour s'appelle Jeanne, elle est née le 21 octobre 1687¹²⁰ dans la paroisse de Monterblanc. Ici, le parrain est Jan GUILLEMOT (côté mère) et marraine, Laurance CONAN (côté père). Le deuxième enfant est un garçon né le 24 mai 1691 à Monterblanc¹²¹, répondant au prénom de Jullien. Après lui naît Yvonne que nous avons déjà rencontrée puis vient à nouveau un Jullien. Il n'est pas rare dans une fratrie de rencontrer plusieurs fois le même prénom. Cela signifie généralement que malheureusement le premier du nom est décédé en bas-âge avant la naissance du deuxième du même nom. Cette piste a été fructueuse car, en effet, le premier Jullien est décédé à Monterblanc seulement six mois après sa naissance, il a été enterré le 6 novembre 1691¹²². Ainsi, moins de cinq ans après la naissance du premier Jullien CONAN, un second est né le 24 mars 1695 à Monterblanc¹²³ toujours. Une dernière fille est née le 8 août de l'année 1697¹²⁴ dans la même paroisse que ses aînés. Les deux derniers de la fratrie sont des garçons, ils se prénomment François et Pierre et sont nés respectivement le 23 décembre 1700 et le 9 avril 1703 à Monterblanc¹²⁵. Il est précisé dans leurs actes de baptême qu'ils viennent du village de Calan.

Yvonne, elle, est décédée le 7 octobre 1742 à Saint-Nolff¹²⁶, au village de Lesteno, paroisse et village de son défunt époux. Ont assisté à son inhumation, ses deux derniers fils, Charles CARIO et Joseph CARIO. Une autre personne a assisté au convoi, Pierre LEGUENNEC, identifié comme son mari. Je n'avais pas alors trouvé trace d'un remariage d'Yvonne après le décès de Mayol CARIO le 23 mars 1725. C'est alors que j'ai trouvé¹²⁷ qu'Yvonne s'était remariée deux ans après son veuvage, le 3 juillet 1727 avec Pierre LE GUENNEC (ou LEGUENNEC) à Saint-Nolff¹²⁸. L'acte de mariage indique que Yvonne était âgée de 40 ans, or si vous avez fait le calcul, elle n'en avait que 34. Quant à son futur mari, il était âgé de 28 ans. Tous deux venaient du village de Lesteno d'en bas et travaillaient comme laboureurs. Au mariage étaient présents, Marc CARIO et son fils Joseph CARIO (à ne pas confondre avec Joseph CARIO, le propre fils d'Yvonne CONAN). Ce Marc CARIO est en fait fils de Jan CARIO qui est le frère de Louis CARIO, père de Mayol CARIO. Il s'agit donc, pour faire plus simple, du cousin de Mayol CARIO, défunt mari d'Yvonne.

D- Louis CARIO et Christine HERVIO, une affaire de décret de mariage

¹¹⁸ AD56 BMS page 153.

¹¹⁹ AD56 BMS page 331 (acte de baptême du père) et page 363 (acte de baptême de la mère).

¹²⁰ AD56 BMS page 9 (registre Monterblanc, 1687-1751).

¹²¹ AD56 BMS page 45 (registre Monterblanc, 1687-1751).

¹²² AD56 BMS page 49 (registre Monterblanc, 1687-1751).

¹²³ AD56 BMS page 90 (registre Monterblanc, 1687-1751).

¹²⁴ AD56 BMS page 114 (registre Monterblanc, 1687-1751).

¹²⁵ AD56 BMS page 156 (acte de baptême de François) et page 185 (acte de baptême de Pierre).

¹²⁶ AD56 BMS page 260 (registre Saint-Nolff, 1721-1746).

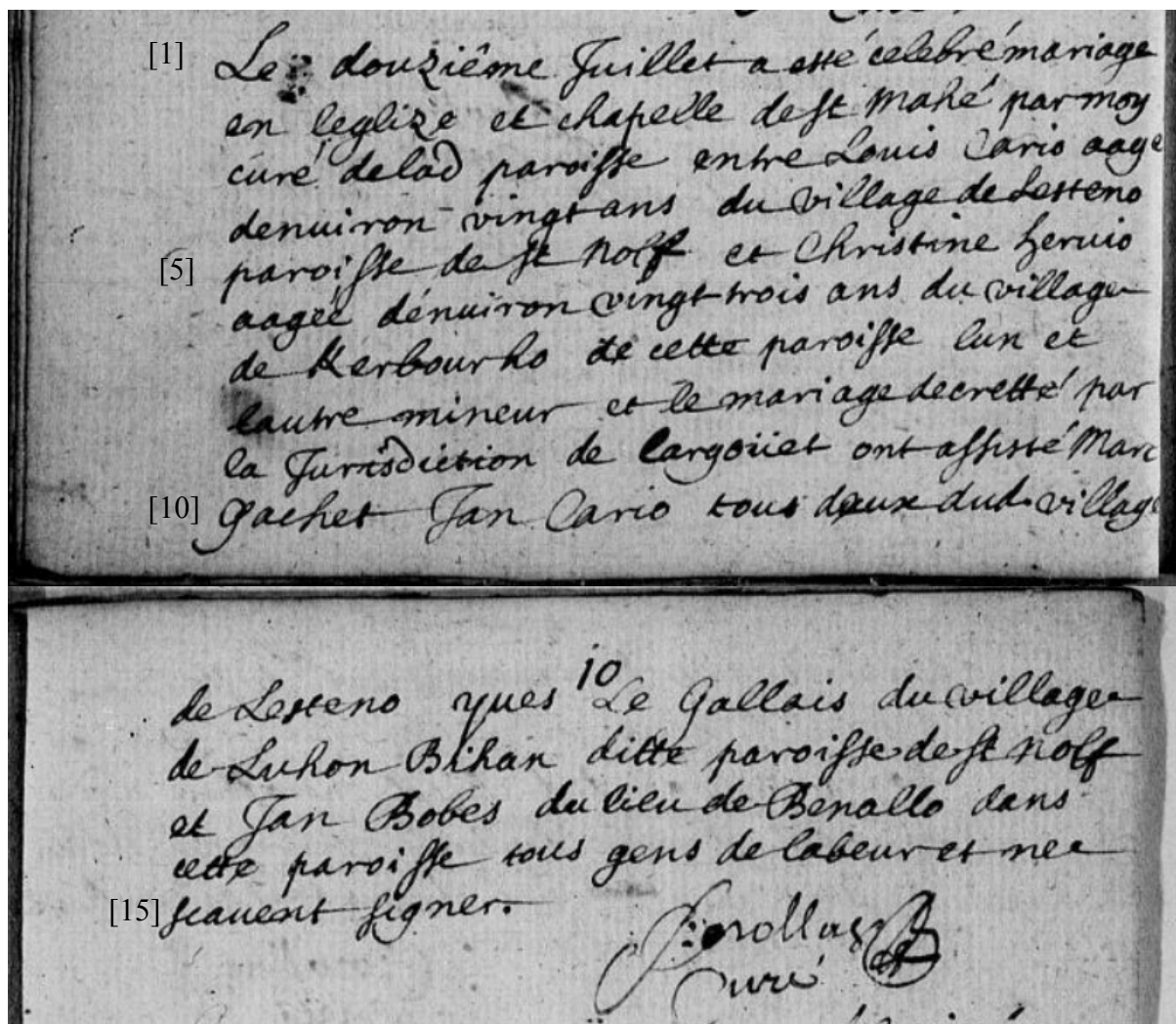
¹²⁷ Aidé par généanet.org, (profil : dressay. Consulté le 13 juin 2023).

¹²⁸ AD56 BMS page 69 (registre Saint-Nolff, 1721-1746).

Les dirigeants au moment de la vie de Louis CARIO et Christine HERVIO

Louis et Christine vivront toutes leurs vies sous le très long règne de Louis XIV. Ils naitront sous la régence d'Anne d'Autriche lors de laquelle des révoltes nobiliaires éclatent et ils mourront à l'apogée de l'absolutisme royal.

Louis CARIO et Christine HERVIO ont été unis par les liens du mariage le 12 juillet 1672 à Treffléan¹²⁹, paroisse de naissance de la future mariée.



¹²⁹ AD56 BMS page 100 (registre Treffléan, 1650-1726).

Transcription :

[1] Le douzième juillet, a esté célébré mariage
[2] en l'église et chapelle de S[ainc]t Mahé par moy
[3] curé de ladi[cte] paroisse entre Louis Cario aagé
[4] d'environ vingt ans du village de Lesteno
[5] paroisse de S[ainc]t Nolf et Christine Hervio
[6] aagée d'environ vingt trois ans du village
[7] de Kerbourho de cette paroisse. L'un et
[8] l'autre, mineur et le mariage decretté par
[9] la jurisdiction de Largouët. Ont assisté, Marc
[10] Gachet, Jan Cario, tous deux dud[ict] village
[11] de Lesteno, Yves Le Gallais du village
[12] de Luhen Bihan ditte paroisse de S[ainc]t Nolf
[13] et Jan Bobes du lieu de Benallo dans
[14] cette paroisse, tous gens de labeur et ne
[15] sçavent signer.
[16] P. Rollas. Curé.

L'acte ci-dessus indique que le mariage a été « decretté par la jurisdiction de Largouët ». Nous sommes ici en 1672, j'ai donc dû chercher dans la série B ce fameux décret de mariage. L'acte indique qu'il s'agit de la juridiction de Largouët, j'ai ainsi cherché la côte B 5682. Le décret de mariage est particulièrement long (3 pages, plus d'une centaine de lignes), je vous mets une première partie ci-dessous et le reste en annexe.

Précisions...Les décrets de mariage en Bretagne...

Le décret de mariage est spécifique à la Bretagne. Les orphelins de père, mineurs (c'est-à-dire 25 ans en Bretagne pour les hommes comme pour les femmes) doivent demander un décret de mariage les autorisant à se marier. Ces décrets se trouvent dans la série B aux archives.

[1] *Quattresme de l'acte sur le pape
 Louis de Bourbon
 M. de la Roche de la Roche de la Roche*

[5] *de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France*

[10] *de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France*

[15] *de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France*

[20] *de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France*

[25] *de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France*

[30] *de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France*

[35] *de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France
 de l'empire de France de l'empire de France de l'empire de France*

*Joseph de Guendresse
 de la Roche de la Roche de la Roche*

Transcription :

[1] Du quattresme de juillet mil six
[2] centz soixante et douze devant moys
[3] le sén[éch]al.

[4] M[aist]re Jullien Diguët ad[voc]at pour le [...]

[5] A comparu en personne, Louis Careïo, laboureur devant
[6] au village de Lestenno, paroisse de Saint Nolff, filz de Jan
[7] Cario et Gillette Kerberon, ses perre et merre. Assisté
[8] de m[aist]re Jacques Le Verger son n[otai]re lequel démontré à nous
[9] attainct et excédé l'aage de plus de dix sept ans
[10] et ainsy capable d'avoir l'administra[ti]on de ses biens
[11] meub[les] [...] de ses immeub[les] soubz l'authoritté de
[12] Jan Bobes qu'il choisit de son curateur de ce qu'il recherche
[13] par mariage, Christine Hervio de laquelle recherche
[14] et a conféré à ses [...] parents comme luy
[15] estant avantageusse [...] qui les soient [...]
[16] et a [...] et à signé Marry Le [...] dud[ict] [...]
[17] Legorinec.

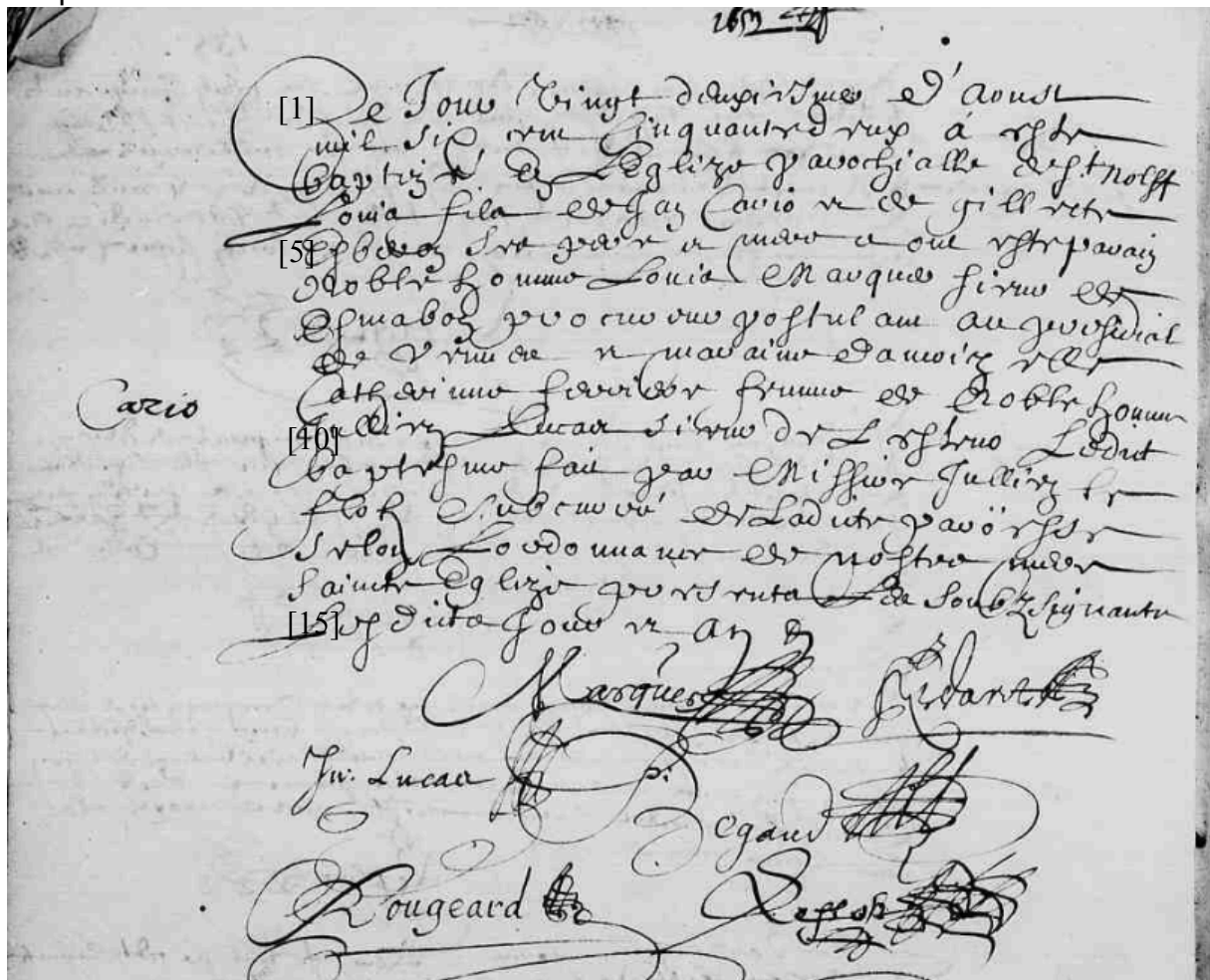
[18] Ont comparu Jan Cario, labo[ureur] laye Gillette Kerberon,
[19] mère dudict Cario et Jan Cario, son frère de Vanes
[20] ensemblement au villege de Lestenno de luy Jan
[21] Bobes demeurant au villeige de Kerniher en la paroisse
[22] de Treffléan aussi parant des Cario lesquels ont
[23] desclaré que luy Cario a attainct et excédé l'aage de
[24] de plus de dix sept ans et ainsy de l'administra[ti]on
[25] de ses biens meubles et les [...] de ses
[26] immeub[les] soubz l'authoritté duy Bobes [...]
[27] qu'il forme a conféré de la recherche qu'il faict
[28] de laye Hervio. Laq[ue]lle recherche ils trouvent
[29] avantageusse pour luy de requeste que leur mariage
[30] soit decretté en [...] et icelluy [...] faire
[31] solle[...] de la mains [...] [...] de les
[32] aliénés [...] ont signéz sçavoir de laye Kerberon [...]
[33] duy Jan Cario, Joseph Lequeranderff dudict Bobs, Claude Le Brun [...]
[34] presans demeurant auy Vannes.
[35] Joseph Lequenderff. Le Reb.
[36] Le Brun.

a. Louis CARIO

Intéressons-nous d'abord à l'époux, Louis CARIO. Il est né le 22 août 1652 à Saint-Nolff¹³⁰, la famille est donc bien ancrée dans cette paroisse ! Ses parents sont Jan CARIO et Gillette KERBRON. L'acte de baptême de Louis m'a intrigué et c'est pourquoi je vous le reproduis ici. En effet, au fil de mes recherches, j'ai commencé à

¹³⁰ AD56 BMS page 351 (registre Saint-Nolff, 1613-1668).

comprendre petit à petit la « logique » de la désignation des parrains et marraines. La plupart du temps voire la quasi-totalité du temps, ils sont de la famille. Or, pour Louis, ce sont des non-parents. Ce qui est le plus intéressant c'est que l'on parle de « noble homme ». Le parrain est désigné comme « noble homme Louis Marques, sieur de Kermabon ». La marraine elle est femme de Jullien LUCAS, sieur de Lesteno. Le nom de famille LUCAS ne nous est pas inconnu ! En effet, si on remonte à la présentation de Saint-Nolff, on se rend compte qu'il s'agit de la famille LUCAS à qui appartenait la seigneurie de Lesteno-Philippe en 1661¹³¹. C'est donc la femme du seigneur du village qui est la marraine, chose peu exceptionnelle puisqu'il arrivait fréquemment que le seigneur ou sa femme soient parrain ou marraine de leurs « gens ». La question me taraude plus concernant le parrain, en effet c'est un seigneur également mais d'un autre village, cela signifierait-il que les parents de Louis aient travaillé pour ce seigneur, ont-ils habité dans cette seigneurie avant que Louis ne naisse ? Il doit nécessairement y avoir un lien, je ne me figure pas qu'ils aient pris un seigneur au hasard. Mais pour ce qui est de prouver ce lien...à part une machine à remonter le temps...



¹³¹ Site <http://www.infobretagne.com/saint-nolff.htm>, consulté le 15 juin 2023.

Transcription :

[Cario]

- [1] Ce jour vingt deuxiesme d'aoust
- [2] mil six cent cinquante deux a esté
- [3] baptizé en l'église parochiale de S[ainc]t Nolff
- [4] Louis, fils de Jan Cario et de Gillette
- [5] Kerbron, ses père et mère et ont esté parain
- [6] noble homme Louis Maques, sieur de
- [7] Kermabon procureur postulant au ?
- [8] de ? et maraine damoizelle
- [9] Catherine Février, femme de noble homme
- [10] Jullien Lucas, sieur de Lesteno. Le dit
- [11] baptesme fait par messieur Jullien Le
- [12] Floch ? de ladicte paroisse
- [13] selon l'ordonnance de nostre mère
- [14] sainte église. Présents et soubz signants
- [15] lesdictes jour et an.
- [16] Marques. ?
- [17] Ju. Lucas. Begaud.
- [18] Rougeard. Lefloch.

Louis a cinq frères et sœurs. Le premier a le même prénom que son père Jan, il est né le 12 janvier 1640 à Saint-Nolff. Ses parrain et marraine ne sont pas issus de la seigneurie comme son petit frère Louis. Il s'agit de Jan LE PENNEC et de Julienne JONOT. Il se marie avec Vincente OLIVEIRO avec qui il aura notamment Marc CARIO. Ce même Marc CARIO qui assistera aux funérailles de sa belle-sœur, Yvonne CONAN. Il serait décédé le 15 janvier 1677 dans sa ville natale¹³². J'utilise le conditionnel volontairement car l'acte est pour le moins succinct. En effet, Jan CARIO fils de Jan CARIO est décédé alors évidemment cela « colle » avec ma recherche mais sans plus de précision sur sa mère par exemple je ne peux pas être totalement affirmative et je préfère vous faire part de ma réserve. Cependant, je fais ici un aparté, Jan CARIO père est présent lors de l'enterrement de son fils, ayant des difficultés à situer son décès, je peux retenir qu'il est probablement décédé après le 15 janvier 1677. Ensuite, Rolland CARIO naît le 27 mars 1643 à Saint-Nolff¹³³. Malheureusement, son prénom est raturé et une inscription prend place au-dessus rendant la lecture du prénom très laborieuse. Je choisis de retenir Rolland car son parrain s'appelle aussi Rolland, mais je ne peux être tout à fait affirmative. Thérèse CARIO naît le 15 juillet 1646 dans la même paroisse que ses frères. Comme son frère Louis CARIO, ses parrain et marraine sont de nobles gens, il est bien indiqué qu'elle vient du village de Lesteno. Louis CARIO, premier du prénom, est né le 15 décembre 1649 à Saint-Nolff¹³⁴. Suivant mon raisonnement antérieur, je suis partie du postulat que Louis était décédé en bas-âge avant la naissance de Louis CARIO père de Mayol CARIO. Le 15 décembre 1649, Louis n'est pas né seul, en effet, Louise, sa jumelle a vu le jour en cette même date.

¹³² AD56 BMS page 251 (acte de baptême) et page 144 (acte de sépulture).

¹³³ AD56 BMS page 277 (registre Saint-Nolff, 1613-1668).

¹³⁴ AD56 BMS page 329 (registre Saint-Nolff, 1613-1668).

Précisions...Les jumeaux aux XVIIe-XVIII siècles...

Une étude conduite sur 39 villages ruraux entre 1700 et 1829 montre que l'âge de la mère influence les naissances gémellaires. Il est plus fréquent pour une femme de 35 à 39 ans d'accoucher de jumeaux que pour une femme de 20 à 24 ans. De plus, les grossesses gémellaires sont plus probables pour un sixième ou un septième enfant. Toujours selon l'enquête, 30% de ces naissances concerneraient deux garçons, 30% deux filles et 35% un garçon et une fille. Enfin, 44% des jumeaux décèdent durant leur première année et seulement 9% atteignent l'âge adulte¹³⁵.

Louis CARIO meurt à l'âge de 56 ans, le 22 février de l'année 1709, au village de Lesteno, à Saint-Nolff¹³⁶ toujours et encore. Aucun noble n'est cité dans l'acte contrairement à l'acte de baptême. Sont présents trois de ses enfants. Pierre, François et Mayol CARIO. En plus de ses enfants, Pierre LE QUILIEC, aussi laboureur est présent lors du convoi.

b. Christine HERVIO

Christine HERVIO a été un véritable casse-tête. Ni sa date de naissance ni sa date de décès ni même ses parents ont été faciles à trouver. En effet, commençons par le commencement, sa naissance. Je suis partie d'un fait que je tiens pour sûr à savoir son lieu de naissance. Son acte de mariage précise qu'elle est née dans la paroisse de Treffléan, au village de Kerbourho. L'acte nous indique même son âge, 23 ans. Evidemment les âges dans ce genre d'acte sont à prendre avec des pincettes mais il me fallait bien un point de départ. 1672 – 23, 1649. Je vais donc chercher les actes de baptême de l'année 1649 à Treffléan. Mais évidemment, le registre de l'année 1649 est perdu. J'ai donc essayé de chercher les actes de baptême suivants au cas où mais aucune trace d'elle. Aux archives départementales du Morbihan, les registres pour Treffléan ne commencent qu'en 1650. Je suis dans l'impasse. Ni dans l'acte de mariage ni dans le décret de mariage ne figure sa date de naissance. Faute de mieux, je partirai du principe qu'elle est née vers 1649 à Treffléan. Nous n'avons pas beaucoup avancé mais grâce au décret de mariage, de précieuses informations ont été récoltées. C'est grâce à cela que j'ai pu connaître les noms et prénoms des parents de la jeune Christine. Elle est fille de Louis HERVIO et de Janne LE COLENNEC. Une autre information que nous détenons mais qui n'est pas très originale, c'est une « gens de labour ». Sans toutes ces informations, il est très complexe de retracer la fratrie de Christine, ce n'est pas impossible mais cela prend beaucoup de temps or ce mémoire doit être rendu à une date précise, je crains de ne pouvoir honorer cette fratrie.

Concernant le décès de Christine HERVIO, là aussi je me heurte à un mur. Mon point de commencement a été l'acte de décès de sa fille Charlotte CARIO. En effet, Charlotte décède le 23 mars 1706¹³⁷ et sur l'acte est indiqué « défunte Christine HERVIO ». Très bien, nous avons donc une borne, elle était bien morte en 1706, il va falloir chercher avant cette date. Mais c'est bien d'avoir une date c'est encore mieux

¹³⁵ Gutierrez Hector, Houdaille Jacques. (1983). Les accouchements multiples dans la France ancienne. Edition de l'INED. En ligne, https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1983_num_38_3_17760. Consulté le 24 juin 2023.

¹³⁶ AD56 BMS page 303 (registre Saint-Nolff, 1689-1720).

¹³⁷ AD56 BMS page 263.

d'avoir un lieu, ce que je n'ai pas précisé. Cependant, j'ai choisi l'hypothèse qui me semblait la plus plausible à savoir Saint-Nolff que vous commencez à bien connaître. En effet, si Christine s'est mariée à Treffléan elle a eu tous ses enfants à Saint-Nolff et son époux est décédé à Saint-Nolff. Il me paraît donc plus logique que Christine soit restée dans la paroisse de la famille qu'elle a construite. J'ai donc commencé à éplucher tout le registre de Saint-Nolff 1689-1720, pour l'année 1706 puis 1705 sans résultat. Il me faut être transparente et indiquer ici que certaines pages de ce registre étaient illisibles (notamment la page 254) donc si par mal chance, l'acte de sépulture de Christine HERVIO figurait sur ces pages, alors je suis passée à côté. J'ai continué à remonter dans le temps...1704, 1703, 1702...Rien, aucune piste. Aux archives départementales, j'ai consulté des archives privées¹³⁸. J'ai décidé d'ouvrir mes recherches à Treffléan en désespoir de cause. Mais aucune trace de son décès entre 1689 et 1706 à Treffléan. Je décide donc de ne pas abandonner et je regarde un document issu d'une archive privée qui recense les BMS de Saint-Nolff pour une période déterminée. Le document s'arrête en 1699 sans avoir fait une fois mention du décès de Christine HERVIO. Il me reste donc deux hypothèses. La première, Christine HERVIO est décédée à Saint-Nolff entre 1699 et 1706 mais son acte fait partie des pages rendues illisibles. La deuxième, Christine HERVIO n'est décédée ni à Saint-Nolff ni à Treffléan mais il existe beaucoup de paroisses aux alentours et je ne la trouve rattachée à aucune de particulière dans les documents que j'ai pu consulter.

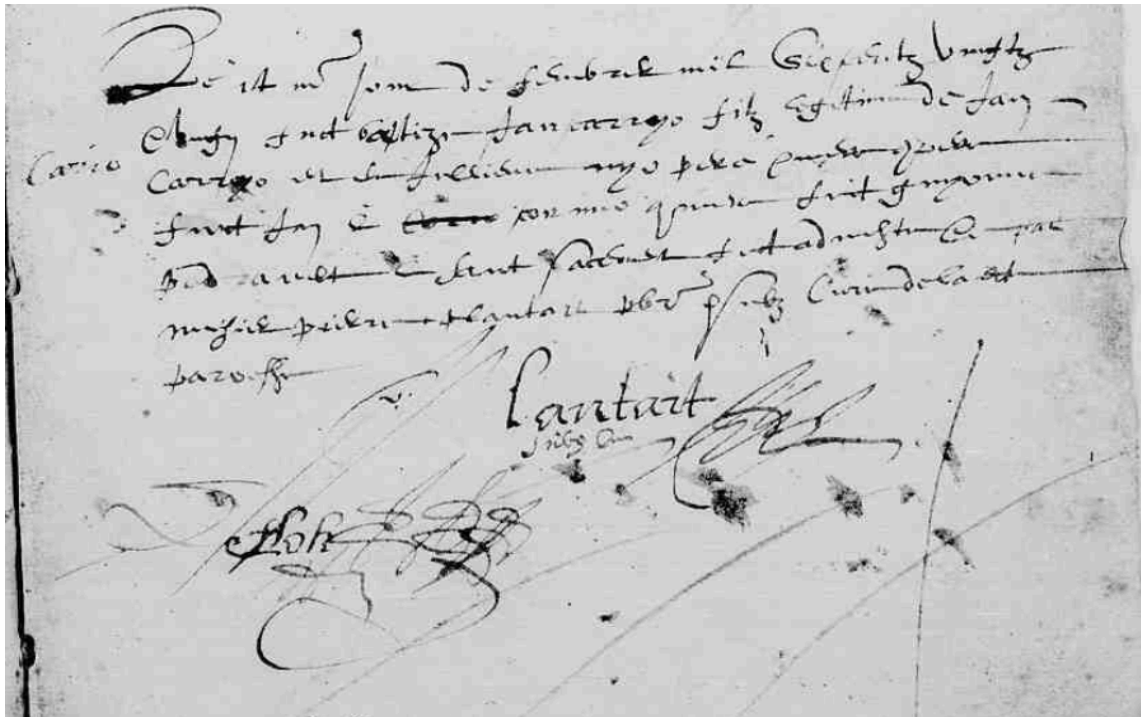
E- Jan CARIO et Gillette KERBRON

Les dirigeants au moment de la vie de Jan CARIO et Gillette KERBRON

Le couple a vécu toute sa vie sous la monarchie. Au début, sous le règne de Louis XIII puis sous celui de son fils, Louis XIV. Ils vivent durant la « crise » du XVIIe siècle.

Plus on remonte dans le temps et plus les documents nous manquent ou plus la recherche est complexe. Jan CARIO et Gillette KERBRON m'ont demandé beaucoup de temps et pourtant je n'ai pu trouver que peu d'éléments. Le 14 février 1621, à Saint-Nolff, Jan est né. Ses parents sont Jan et Julienne NYO.

¹³⁸ Côte 74 J 560 et côte 74 J 807.



139

Transcription :

Le 14 [e]m[e] jour de février mil six centz vingtz
 et ugn fut baptize Jan Carryo filz légitime de Jan
 Carryo et de Julienne Nyo, père [et] mère, [com]père
 fut Jan [et] eærre [...] mio, [com]mère fut Guyonne
 Pedrault [et] sant sacrement fut administré ci par
 mesiere Pierre Lantart p[re]b[st]re soubz curé de la [...] paroisse.
 Lantart.

J'ai épluché les registres de Saint-Nolff de 1613 à 1668 sans trouver aucune trace du mariage de Jan et Gillette. Cependant, certaines pages sont rendues illisibles ce qui ne me permet pas de dire avec assurance qu'ils ne se sont pas mariés durant cette période à Saint-Nolff mais cela apparait moins probable. Le problème c'est que je ne trouve pas non plus l'acte de baptême de Gillette. Elle n'a pas l'air d'être née à Saint-Nolff, elle peut être née à Elven, Treffléan, Saint-Avé mais peut-être encore ailleurs. Sans cette indication je ne peux chercher l'acte de mariage qui s'est probablement déroulé dans la ville natale de Gillette. J'ai par contre trouvé son acte de sépulture. Elle a été enterrée le 11 avril 1686 à Saint-Nolff, elle est décédée au village de Lesteno¹⁴⁰. L'acte indique qu'elle est âgée d'environ 80 ans, ce qu'il faut prendre avec de grosses pincettes. Louis CARIO, son fils, a assisté au convoi. Nulle mention de son lieu de naissance. Nulle mention non plus de son mari, Jan. De toute façon, nous savions qu'il était décédé bien avant puisqu'en 1672, lors du mariage de son fils avec Christine HERVIO, il avait fallu un décret de mariage puisque son fils était mineur et que Jan était déjà décédé. Jan CARIO est donc décédé avant 1672.

¹³⁹ AD56 Baptême page 56.

¹⁴⁰ AD56 VMS page 332.

F- Jan CARIO et Julienne NYO, la dernière génération trouvée

Il est probable que, tout au moins, Jan mais également potentiellement Julienne, aient vécu à Saint-Nolff puisque leur fils, Jan y est né. Le problème est que les registres d'état civil de Saint-Nolff ne commencent qu'en 1613 pour les baptêmes. Leur fils Jan étant né en 1621, il est impossible qu'eux soient nés dans l'intervalle 1613-1621. Il m'est donc impossible via les registres de retracer leurs vies. De plus, vu la condition de la famille, il est peu probable que des testaments ou des contrats de mariages aient été formés.

VII- L'ascendance de Marie CROLAS

A- Olivier CROLAS et Marie Jeanne MORIO, du sang avéen

Les contemporains d'Olivier CROLAS et Marie MORIO et autres évènements

Olivier CROLAS et Marie MORIO ont vécu au même moment que Chateaubriand (1768-1848) mais aussi Robert SURCOUF (1773-1827) ou encore Ludwig VAN BEETHOVEN (1770-1827). Par ailleurs, sévit la Guerre d'Indépendance aux Etats-Unis (1775-1783). En France, évidemment, la Révolution Française éclate. Olivier et Marie auront connu, à la fin de leurs vies, le Premier Empire.

Les parents de Marie CROLAS se sont mariés dans la paroisse de Saint-Avé le 19 floréal de l'an IX (= 9 mai 1801)¹⁴¹. Marie MORIO est native de cette paroisse tandis que Olivier CROLAS y habite mais est né à Saint-Nolff (on ne quitte jamais vraiment Saint-Nolff !). L'acte indique qu'Olivier est orphelin de père et de mère tandis que Marie a toujours ses deux parents. Les deux jeunes gens ont respectivement 29 et 26 ans selon l'acte (âge exact). Ils étaient donc plus jeunes lorsqu'ils ont pris leur envol que leur fille Marie CROLAS qui ne l'a pris qu'à 34 ans. Étaient présents à leur mariage, Marc LE MELINAIDRE, Marie COURET, Catherine DANO, Julien LE MELINAIDRE et Guillaume COURET.

Précisions... Sur l'âge du premier mariage...

En Bretagne-Anjou, entre 1790 et 1819, l'âge moyen des garçons de moins de 50 ans pour se marier était de 27,9 ans tandis que pour les filles il était de 26,5 ans. Cet âge correspond à la moyenne de la France Nord mais est un peu plus haute que pour la France Sud notamment pour les filles (25,2 ans). Entre 1820 et 1829, l'écart d'âge entre les garçons et les filles se resserre pour la Bretagne-Anjou avec 27,7 ans pour les garçons et 27,5 pour les filles. Les filles se marient plus tard que dans le reste de la France.

a. Olivier CROLAS

¹⁴¹ AD56 BMS page 181.

Olivier, qui a le même prénom que son père, est né le 23 août 1771 à Saint-Nolff¹⁴² non pas comme les CARIO au village de Lesteno mais au village de Meudon. Ici, il faut que je fasse une petite parenthèse pour préciser les choses dès maintenant. L'orthographe de « CROLAS » n'est pas la même d'un registre à un autre, elle varie le plus souvent en « COROLLAS » et plus on remonte le temps, plus souvent COROLLAS prend le pas. Par souci de clarté, j'ai gardé dans mes titres « CROLAS » mais dans mes parties détaillées je différencierai selon l'orthographe trouvé dans les divers documents. Parenthèse ainsi refermée, découvrons qui sont les parents d'Olivier COROLLAS. Il s'agit d'un autre Olivier COROLLAS et de Marie NIO. Comme s'il n'y avait pas assez d'Olivier COROLLAS, le parrain d'Olivier est un autre Olivier COROLLAS mais l'acte précise qu'il est originaire du village du Porho. La marraine, elle, est Jeanne JUBIN, fille de Bertrand JUBIN du village de Meudon. Aucun ne sait signer.

La fratrie d'Olivier se compose d'une fille et trois garçons. La première à naître un an après le mariage de ses parents est Marie COROLLAS, le 17 décembre 1767 non pas au village de Meudon comme son frère Olivier mais au village de Diliec à Saint-Nolff. Son acte précise que son père est laboureur. Son parrain est Julien COROLLAS, ce n'est pas son grand-père paternel, il est donc probable que ce soit son oncle paternel. La marraine, elle, est Marie NIO. Or, Marie NIO (ou NYO) est sa mère, c'est très rare que la mère de l'enfant soit aussi sa marraine. Soit il s'agit d'un homonyme (explication plus logique) soit l'enfant avait besoin d'une marraine rapidement et Marie NYO était la mieux placée. Je pense que la deuxième hypothèse est trop bancal puisque l'acte de baptême est fait le jour de la naissance de Marie et que la marraine, Marie NYO, est présente lors de la rédaction de l'acte, il paraît peu vraisemblable qu'après un accouchement, Marie NYO mère soit déjà sur ses deux jambes auprès du curé. J'écarte donc cette hypothèse et privilégie l'hypothèse de l'homonymie. Toujours est-il que Marie, fille, se marie avec Marc LE HAYS à Saint-Nolff, le 9 janvier 1792. Etant fille mineure et n'ayant plus ses parents, Marie a eu besoin d'un décret de mariage qui a été fait par le juge de paix du canton d'Elven. L'acte de sépulture orthographie son nom comme Marie CROLAS. Elle est décédée le 13 ventôse de l'an VII (= 3 mars 1799) à Saint-Avé¹⁴³. Vient ensuite Guillaume COROLLAS né le 30 août 1769 au village de Meudon à Saint-Nolff. C'est donc le même village que son frère mais pas que sa sœur Marie. En outre, l'acte nous renseigne sur la profession du père qui n'est plus laboureur mais journalier. Guillaume décède enfant, à l'âge de onze ans, le 22 août 1780 à Saint-Nolff¹⁴⁴. Ses parents sont présents au convoi. Enfin est né Marc COROLLAS, au village de Meudon, le 12 février 1777 mais il décèdera seulement trois ans plus tard, le 15 août 1780¹⁴⁵ soit seulement une semaine avant son grand frère Guillaume. Ainsi, sur les quatre frères et sœurs, seuls deux atteignent l'âge adulte dont l'une ne dépassera pas 32 ans. Cela confirme ce que François LE BRUN écrit dans son ouvrage « Les épidémies en Haute-Bretagne à la fin de l'Ancien Régime (1770-1789) ». Il écrit que de 1770 à 1787, en Bretagne, le nombre de décès l'a emporté sur les naissances d'un peu plus de 100 000 tandis que

¹⁴² AD56 BMS page 197 (registre Saint-Nolff, 1747-1792).

¹⁴³ AD56 BMS page 172 (acte de baptême), page 393 (acte de mariage) et NMD page 154-155 (acte de décès).

¹⁴⁴ AD56 BMS page 184 (acte de baptême) et page 549 (acte de sépulture).

¹⁴⁵ AD56 BMS page 250 (acte de baptême) et page 548 (acte de sépulture).

sur cette même période, en France, on relève un excédent de naissance de 2 millions¹⁴⁶.

Olivier CROLAS meurt le 21 mai 1811 à Saint-Avé. C'est Guillaume LE COURET, Mathurin GUILLAUME et Jacques NOUBLANC qui font la déclaration. Il est décédé dans son village de Lassauce. L'acte précise qu'Olivier était journalier. Ainsi donc Olivier est venu vivre à Saint-Avé, village natal de son épouse et non l'inverse. Dans la table de succession et absences, aucune profession n'est indiquée pour Olivier. Son héritière est sa veuve, Marie mais lorsqu'il s'agit du détail des biens immeubles, l'écrivain indique seulement « indigent »¹⁴⁷. Toujours pas de trésor caché dans la famille... !

Précisions...L'établissement de la résidence familiale...

Si le mariage est souvent célébré dans la commune d'origine de l'épouse, le plus souvent, les mariés s'installent dans la commune d'origine de l'époux. Sur l'ensemble des couples choisis pour ce mémoire, 7 couples ont choisi la commune de l'époux pour s'installer, 3 celle de l'épouse et 4 étaient issus de la même commune.

b. Marie MORIO

Marie MORIO, journalière, est née le 6 mai 1775 à Saint-Avé¹⁴⁸, au village de Liscuit. Elle est désignée comme Marie Janne MORIO. Ses pères et mères sont Jan MORIO et Louise LE VIQUEL qui sont tisserands. Ils se sont mariés le 9 janvier 1761 à Saint-Avé¹⁴⁹. Jean est né vers 1731 et est décédé le 16 septembre 1807 à Saint-Avé. Sa femme, Louise, est née le 25 septembre 1735 à Saint-Avé et est décédée dans cette même commune le 24 février 1811¹⁵⁰. Jan LE NEVE a été désigné comme son parrain et c'est Marie LE GUERER qui est sa marraine.

Précisions...Etre tisserand en Bretagne...

C'est l'insuffisance de la production agricole qui explique pour une grande partie le développement des industries rurales en Bretagne. Le besoin de se procurer des ressources complémentaires est très présent chez les bretons. Arthur YOUNG avait écrit que l'agriculture des parties centrales est misérable « de celle surtout où l'on tisse le lin » en parlant de la Bretagne. Il n'y a pas une partie de la Bretagne qui ne tisse pas. L'industrie de la toile se développe en Bretagne à partir du XVe, atteint un pic de prospérité au XVIIe siècle mais connaît une crise dans les premières années du XVIIIe siècle¹⁵¹.

¹⁴⁶ Le Brun, François. (1977). Les épidémies en Haute-Bretagne à la fin de l'Ancien Régime (1770-1789). Présentation d'une enquête collective. En ligne, https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1977_num_1977_1_1348, consulté le 20 juin 2023.

¹⁴⁷ Côte Q2737.

¹⁴⁸ AD56 BMS page 468 (registre Saint-Avé, 1742-1777).

¹⁴⁹ AD56 BMS page 267.

¹⁵⁰ AD56 BMS page 451 (acte de baptême de la mère), page 5 (acte de sépulture de la mère), page 11 (acte de sépulture du père).

¹⁵¹ Sée, Henri. (1908). Les classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution. Annales de Bretagne, Tome 24, numéro 4. En ligne, https://www.persee.fr/doc/abpo_0003-391x_1908_num_24_4_1315, consulté le 19 juin 2023.

Marie est la benjamine d'une fratrie de six enfants, deux garçons et quatre filles. La première à naître s'appelle exactement comme la dernière soit Marie Jeanne MORIO. Maintenant vous avez le réflexe, elle est probablement décédée avant la naissance de sa petite sœur. En effet, elle naît le 28 septembre 1762 au village de Liscuit, à Saint-Avé. Elle meurt en 1765, le 9 mai au même village¹⁵². Assistent au convoi, ses parents et son grand-père maternel, Grégoire LE VIQUEL. Ce dernier est d'ailleurs parrain du petit frère de Marie, Grégoire né le 13 octobre 1764 à Saint-Avé mais décédé un an plus tard, le 12 octobre 1765¹⁵³ (la même année que le décès de sa grande sœur Marie). Vient ensuite Guillemette, le 11 mars 1767¹⁵⁴, outre le père et les parrains, marraines, est aussi présent Grégoire LE VIQUEL, le grand-père. Michelle MORIO est née deux ans plus tard, le 1 mars 1769 à Saint-Avé. Elle se marie avec Barthelemy LAYEC le 13 fructidor de l'an II (= 30 août 1794) à Saint-Avé. Concernant son décès, il subsiste un doute. En effet, par le biais de geneanet.org¹⁵⁵, je trouve qu'elle est décédée le 11 avril 1838 à Saint-Avé¹⁵⁶. En allant chercher l'acte tout correspond, l'âge, le mari mais pas les parents en tous cas pas la mère. Il est indiqué qu'elle est fille de Jean et de Marie QUILLANDRET, or comme on le sait, sa mère s'appelait Louise LE VIQUEL. J'émet donc une réserve sur cette date mais je n'en trouve aucune autre correspondant. L'avant-dernier, Jan MORIO lui est né le 15 décembre 1772 à Saint-Avé mais ne survivra que deux jours puisqu'il décède où il est né, le 17 décembre 1772¹⁵⁷. Encore une fois, seules deux ont vécu au-delà de l'enfance.

Marie MORIO est décédée le 18 mars 1814, au village de Beauregard, à Saint-Avé¹⁵⁸. Elle a donc changé de village après le décès de son mari en 1811. Les deux villages étant à environ 20 minutes de marche chacun. C'est son beau-frère, le mari de Michelle, Barthelemy LAYEC qui a fait la déclaration de décès. Il l'a fait en présence de Guillaume BRIEND, jardinier. Elle est désignée comme Marie MORIO et non comme Marie Janne MORIO. Dans la table de succession et absence, elle est, comme son défunt mari, notée comme « indigente » et comme lui elle meurt à l'âge de 40 ans. Elle est désignée comme journalière.

B- Olivier CROLAS et Marie NYO, une mort en décalé

Les contemporains d'Olivier CROLAS et Marie NYO et autres évènements

Olivier et Marie ont vécu à la même période que Jean-Jacques ROUSSEAU (1712-1778) ou Cesare BECCARIA (1738-1794) mais également Marie-Olympe DE GOUGES (1748-1793). Ils ont vécu durant la guerre de Sept ans entre la France et la Grande-Bretagne. Le Petit Age Glaciaire sévit encore en France puisqu'au cours du XVIIIe siècle, on compte 16 hivers extrêmement froids.

¹⁵² AD56 BMS page 291 (acte de baptême) et page 340 (acte de sépulture).

¹⁵³ AD56 BMS page 322 (acte de baptême) et page 342 (acte de sépulture).

¹⁵⁴ AD56 BMS page 359 (acte de baptême)

¹⁵⁵ Profil : dguyonvarch, consulté le 20 juin 2023.

¹⁵⁶ AD56 BMS page 385 (acte de baptême) NMD page 35 (acte de mariage) et peut-être page 8 n°28 (acte de décès).

¹⁵⁷ AD56 BMS page 424 (acte de baptême) et page 432 (acte de sépulture).

¹⁵⁸ AD56 NMD page 6 (registre Saint-Avé 1814).

Olivier COROLLAS et Marie NYO se sont fiancés le 9 octobre 1766¹⁵⁹ à Saint-Nolff en présence de Vincent COROLLAS, père du fiancé, Marie MARTIN, mère de la fiancée, Pierre EVENO, le beau-frère du fiancé et Yves LIZANO. Ils se marient un peu plus d'un mois plus tard, le 18 novembre 1766 dans la même paroisse. L'acte nous apprend que la mère du marié, Yvone LE LUHERN et le père de la mariée, Sébastien NYO sont décédés. Le prêtre précise qu'il les a « mariés par parole de présent ». Ont été présents, Vincent COROLLAS, Marie MARTIN, Olivier COROLLAS et Julien COROLLAS, frères du marié ainsi que Jean et Marc LE THIEC.

a. Olivier CROLAS

Olivier COROLLAS est né à Saint-Nolff, au village de Diliec, le 12 février 1738¹⁶⁰. Il est issu du légitime mariage de Vincent COROLLAS et d'Yvonne LE LUHERNE. L'acte nous indique qu'on lui a imposé les noms d'Olivier et d'Yves. Ce n'est donc pas Olivier COROLLAS mais Olivier Yves COROLLAS. Son parrain est son oncle paternel, Olivier COROLLAS et sa marraine est sa tante maternelle par alliance, Yvonne LE HAINE, femme de Julien LE LUHERNE. Ils sont tous gens de labour.

Olivier a quatre frères et sœurs. Il a une sœur avec qu'il partage les mêmes parents. Les trois autres sont issus d'une nouvelle union du père avec Janne NYO après le décès d'Yvonne LE LUHERNE. Janne née le 23 juin 1735 au village de Diliec, paroisse de Saint-Nolff. Son parrain est son oncle maternel, Julien LE LUHERNE et sa marraine, sa tante paternelle, Janne COROLLAS. Elle se fiance avec Pierre EVENO le 8 janvier 1764 et sa marie le 14 février de cette même année à Saint-Nolff. L'acte nous fait part du décès de sa mère, Yvonne LE LUHERN. Elle décède dans la commune de son mari, à Theix, le 8 décembre 1811¹⁶¹ (son nom est orthographié « CROLLAS »). Jan COROLLAS est né le 14 septembre 1747 à Saint-Nolff et est décédé un mois plus tard, le 12 octobre 1747¹⁶². Il est le fils non pas d'Yvonne LE LUHERN mais de Janne NYO comme ses petits frères. Le petit Mayol, à l'instar de Jan, n'a pas vécu longtemps, il est né le 2 mars 1749 et est décédé le 28 mai 1749 à Saint-Nolff¹⁶³. Enfin, est né Julien COROLLAS le 17 juillet 1750 à Saint-Nolff. Il est présent au mariage de son demi-frère, Olivier en 1766.

Olivier, lui, est décédé le 5 mars 1791 toujours au village de Meudon, à Saint-Nolff¹⁶⁴. Il est dit veuf de Marie NYO. Deux de ses enfants ont assisté à l'enterrement, Olivier et Marie, les deux autres étant décédés antérieurement. Jean JUBIN et Marc LE THIEC sont également présents.

b. Marie NYO

Marie est née dans la même paroisse, dans le même village que son futur époux, le 24 janvier 1734¹⁶⁵. Elle est fille de laboureurs, Sébastien NYO et Marie MARTIN. Sébastien est né le 11 septembre 1690 à Saint-Nolff. Il se marie avec la future mère de Marie, le 1^e février 1720 à Saint-Nolff et décède le 13 mars 1746 toujours dans cette même commune. Sa femme, elle, vivra encore 25 ans après le

¹⁵⁹ AD56 BMS page 165 (registre Saint-Nolff, 1747-1792).

¹⁶⁰ AD56 BMS page 195 (registre Saint-Nolff, 1721-1746).

¹⁶¹ AD56 BMS page 163 (acte de baptême), page 149 (acte de mariage) et NMD page 32 (acte de décès).

¹⁶² AD56 BMS page 8 (acte de baptême) et page 404 (acte de sépulture).

¹⁶³ AD56 BMS page 23 (acte de baptême) et page 415 (acte de sépulture).

¹⁶⁴ AD56 BMS page 605 (registre Saint-Nolff, 1747-1792).

¹⁶⁵ AD56 BMS page 143 (registre Saint-Nolff, 1721-1746).

décès de son mari avant de s'éteindre le 22 janvier 1771 à Saint-Nolff¹⁶⁶. Son parrain est journalier et se prénomme Jan LE DU, sa marraine est Marie HERVE, femme de Michel GACHET, laboureurs.

Précisions... Sur le papier timbré en Bretagne...



Le papier timbré apparaît sous Louis XIV, en 1674, dans le but de financer la guerre contre les Provinces Unies. Le papier timbré est alors rendu obligatoire notamment pour les registres paroissiaux. Or, la Bretagne possède un statut particulier depuis 1532. La situation économique déjà difficile de la Bretagne provoque la révolte du papier timbré (désignation pour la Haute Bretagne) connue sous le nom « révolte des Bonnets Rouges » (désignation pour l'Ouest de la Bretagne). De nombreux soulèvements ont lieu, notamment à Lamballe ou encore à Nantes. Les troupes royales interviennent et mettent fin à ces émeutes sans pitié avec de nombreuses exécutions, Chaulnes écrira « les arbres commencent à avoir le poids qu'on leur donne ». La Bretagne sera alors sous intendance et en partie ruinée¹⁶⁷. Les timbres ont évolué au fil des ans, celui présenté ci-contre, issu du registre de l'acte de baptême de Marie NYO, est celui utilisé entre 1734 et 1736.

Marie NYO est l'avant-dernière d'une fratrie de six enfants. Le plus grand s'appelle Clément, il est né et baptisé le 30 décembre 1720 à Saint-Nolff. Son parrain a été Clément MARTIN et sa marraine, Olive NYO, tante paternelle de l'enfant. Il s'est marié avec Elizabeth MAHEO, le 19 juillet 1746 à Monterblanc¹⁶⁸. Cinq ans plus tard, Mayol NYO naît le 5 mars 1725 à Saint-Nolff. Son parrain est l'oncle paternel, Mayol NYO. Sa marraine est Marie LE PICHON. Il est indiqué dans l'acte qu'elle est servante chez Sébastien NYO, le père de l'enfant. Mayol se marie le 21 février 1746 avec Anne PAYEN à Saint-Nolff. Son grand frère, Clément, est présent à ce mariage¹⁶⁹.

Précisions... Servante au XVIIIe siècle en Bretagne...

La servante est le plus souvent célibataire. Elle partage la vie d'une famille (elle sera souvent comptabilisée dans les recensements avec la famille qui l'emploie lorsque les recensements apparaîtront). Elle peut aussi bien aider pour les tâches domestiques qu'au champ.

Marguerite NYO est la troisième de la fratrie, elle naît le 20 juin 1727 à Saint-Nolff, au village de Diliec. Elle se marie par la suite, à l'âge de 21 ans, avec René LE COURROUET le 11 février 1749 à Saint-Nolff¹⁷⁰. Etant orpheline de père, elle a obtenu un décret de mariage du sénéchal du présidial à Vannes, le 25 janvier 1749. Est

¹⁶⁶ AD56 BMS page 419 (acte de mariage), page 501 (acte de sépulture de la mère), page 32 (acte de baptême du père) et page 306 (acte de sépulture du père).

¹⁶⁷ Chartier Le Floch, Erwann. (2015). « Histoire de la Bretagne en 100 dates ». Edition coop breizh. Pages 90-91.

¹⁶⁸ AD56 BMS page 429 (acte de baptême), page 545 (acte de mariage).

¹⁶⁹ AD56 BMS page 49 (acte de baptême), page 306 (acte de mariage).

¹⁷⁰ AD56 BMS page 69 (acte de baptême), page 22 (acte de mariage).

ensuite née Jeanne, le 2 juillet 1730 dans la même paroisse. Sa marraine est à nouveau servante chez ses parents, elle s'appelle Janne POBEGUIN. Elle se marie à 27 ans avec Jean LE FATHER dans sa paroisse natale, le 17 janvier 1758¹⁷¹. Le benjamin s'appelle Jean, il est né le 8 juillet 1737 à Saint-Nolff. A nouveau, la marraine de l'enfant est servante chez la famille NYO (ou NIO selon les actes), Vincente JENOT. Il se marie le 13 novembre 1764 avec Marguerite LE GUENNAN à Saint-Nolff. Est notamment présent à son mariage un certain Olivier CROLLAS sans mention de sa relation avec le marié ou la mariée. C'est deux ans avant le mariage d'Olivier avec la sœur de Jean NYO, on peut se demander s'ils se sont connus à ce moment-là. Marie, elle, meurt à l'âge de 53 ans, le 17 février 1787 au village de Meudon, paroisse de Saint-Nolff. Lors du convoi du corps, son mari est présent ainsi que deux de ses enfants encore en vie, Olivier et Marie. Il est indiqué que « son oncle » est également présent répondant à Guillaume COROLLAS du Porho. Or, cela semble être un oncle par alliance c'est-à-dire un oncle d'Olivier, son mari. Pourtant, je ne trouve pas trace de ce Guillaume dans la fratrie de Vincent COROLLAS, père d'Olivier.

C- Vincent CROLAS et Yvonne LE LUHERN

Les contemporains de Vincent CROLAS et Yvonne LE LUHERN et autres évènements

Denis DIDEROT (1713-1784) ou encore Benjamin FRANKLIN (1706-1790) sont des contemporains de Vincent et Yvonne. De nombreuses guerres européennes marquent le siècle notamment la guerre de succession d'Espagne ou encore celle d'Autriche.

Le 16 février 1734 à Saint-Nolff¹⁷² se sont unis Vincent COROLAS et Yvonne LE LUHERNE. L'acte commence par rappeler la publication des bans. Ici, ce ne sont pas trois dimanches mais deux dimanches et un jour de fête. Ce jour de fête est le 1^e janvier qui est le jour de fête « de la circoncision de notre seigneur ». Les pères des mariés étaient présents à la cérémonie à savoir Julien COROLAS pour Vincent et Marc LE LUHERNE pour Yvonne. Étaient également présents Yves LE BRUN, Pierre LE PICHON et Clément MARTIN.

Précisions... Sur la fête de la circoncision de Jésus...

L'Évangile selon Luc évoque la circoncision de Jésus au « huitième jour ». Chez les catholiques, la fête de la Circoncision était célébrée le 1^e janvier donc huit jours après le 25 décembre (Nativité). Cela a été fixé par convention au IV^e siècle et a été aboli en 1974 après le II^e concile œcuménique du Vatican.

a. Vincent CROLAS

Vincent CROLLAS est né en 1706, le dixième jour du mois de mars dans la paroisse d'Elven, plus précisément au village de Kerbiler¹⁷³. Il a été baptisé le jour

¹⁷¹ AD56 BMS page 101 (acte de baptême), page 106 (acte de mariage).

¹⁷² AD56 BMS page 144 (registre Saint-Nolff, 1721-1746).

¹⁷³ AD56 BMS page 338 (registre Elven, 1693-1711).

suisant. Il est fils de Julien CROLLAS et de Janne MARION. Son parrain est son oncle paternel, Pierre CROLLAS. Sa marraine s'appelle Vincente DUVAL. Aucun ne signe.

Vincent est l'aîné d'une fratrie de six. René, son cadet, est né et mort en 1707, respectivement le 29 décembre et le 31 décembre à Elven¹⁷⁴. La suivante est née en 1709, le 2 février à Elven, il s'agit de Marie COROLAS. Elle se marie à Jean THOMAS, dans la paroisse de Treffléan le 1 février 1734 lorsqu'elle a 25 ans. Elle décède dans cette même commune le 24 janvier 1771¹⁷⁵. Janne CROLLAS est née le 4 février 1712 à Elven. Elle se marie à Saint-Nolff où elle demeure au village de Diliec, village où son père, Julien était laboureur. Elle se marie avec François LAMOUR qui est veuf, le 6 juillet 1745. 6 ans plus tard, elle décède en même temps que son enfant, on peut donc supposer qu'elle est morte en couches. L'acte indique qu'elle et anonyme LAMOUR sont décédés le 20 avril 1751 à Saint-Nolff¹⁷⁶. Les parents de la fratrie ont déménagé d'Elven à Saint-Nolff puisque Olivier CROLLAS est né à Saint-Nolff le 4 mars 1716. En 1746, le 15 février, il se marie avec Marie DANIEL à Saint-Nolff. Concernant son décès, c'est plus obscur. En effet, l'acte se trouve dans le registre de Saint-Nolff. Cependant, Olivier est décédé à Vannes. L'acte nous apprend qu'il y a un permis donné à Vannes le 30 juin 1791 signé par le maire, le prieuré du maire et le procureur de la municipalité de Saint-Nolff. Il est donc décédé à Vannes le 30 juin 1791 mais a été inhumé dans le cimetière de l'église paroissiale de Saint-Nolff le 2 juillet 1791¹⁷⁷. L'acte précise qu'il est décédé « subitement » alors qu'il était à « la foire ». Il devait donc être en déplacement pour la journée pour se rendre à la foire, au lieu de l'enterrer à Vannes où il ne demeurerait pas, il a été rapatrié dans sa commune de Saint-Nolff. Le benjamin de la fratrie meurt à l'âge d'un an, il naît le 6 mars 1720 à Saint-Nolff et décède le 11 avril 1721¹⁷⁸.

A la mort de sa première épouse, Yvonne LE LUHERN, Vincent se retrouve avec deux enfants de cinq et deux ans. Yvonne décède en 1740 mais ce n'est qu'en 1746 que Vincent se remarie avec Janne NYO. En effet, le 7 juin 1746 à Saint-Nolff¹⁷⁹, Vincent COROLLAS et Janne NYO ont été unis par les liens du mariage. En note marginale, le rédacteur s'est d'abord trompé en notant « M : Corollas et Luhern » puis a rayé Luhern en la remplaçant par Nyo. Le marié a 40 ans tandis que la mariée n'en a que 19. Fille de Mayol NYO et de Marie LE PICHON, elle est née le 10 juin 1727 à Saint-Nolff¹⁸⁰. A nouveau, Vincent survivra à sa femme puisqu'elle meurt le 22 août 1756 à Saint-Nolff¹⁸¹. Elle laissera derrière elle, un enfant de six ans, Julien.

Vincent COROLAS décède, lui, bien plus tard, le 22 avril 1772¹⁸² non pas à Saint-Nolff mais à Theix qui se trouve à environ une bonne heure de marche. Il a pu changer de paroisse après le décès de sa deuxième femme pour trouver du travail ailleurs par exemple. Olivier et Jan COROLAS, ses fils issus de sa première union sont présents ainsi que son gendre, Pierre EVENO.

b. Yvonne LE LUHERN

¹⁷⁴ AD56 BMS page 386 (acte de baptême) et page 387 (acte de sépulture).

¹⁷⁵ AD56 BMS page 431 (acte de baptême), page 52 (acte de mariage) et page 402 (acte de sépulture).

¹⁷⁶ AD56 BMS page 7 (acte de baptême), page 296 (acte de mariage) et page 422 (acte de sépulture).

¹⁷⁷ AD56 BMS page 377 (acte de baptême), page 305 (acte de mariage) et 606 (acte de sépulture).

¹⁷⁸ AD56 BMS page 421 (acte de baptême) et page 4 (acte de sépulture).

¹⁷⁹ AD56 BMS page 309 (registre Saint-Nolff, 1721-1746).

¹⁸⁰ AD56 BMS page 69 (registre Saint-Nolff, 1721-1746).

¹⁸¹ AD56 BMS page 447 (registre Saint-Nolff, 1747-1792).

¹⁸² AD56 BMS page 457 (registre Theix, 1751-1784).

Yvonne LE LUHERN est née au village du Cosquéric, paroisse de Saint-Nolff, le 11 décembre 1713¹⁸³. Elle est la fille de Marc LE LUHERN et de Janne HERVE, tous deux laboureurs. Ces derniers se sont mariés le 26 janvier 1706 dans leur village natal de Saint-Nolff. Janne est née le 5 mars 1688, Marc lui est né deux ans plus tard, le 17 juin 1690. Janne est décédée le 2 février 1740 et Marc, quinze ans plus tard, le 21 mars 1755, tous deux à Saint-Nolff¹⁸⁴. Les parrains et marraines ont des noms que nous connaissons bien désormais. Le parrain est Yves LE LUHERN, fils de Julien et de Perrine CROLAS c'est-à-dire l'oncle paternel de Yvonne. La marraine est cette même Perrine CROLAS, la grand-mère paternelle de l'enfant. Evidemment, ayant une grand-mère portant le nom de famille CROLAS, je ne pouvais qu'enquêter pour voir s'il y avait un lien avec le futur époux d'Yvonne. Hélas pour mes recherches généalogiques en mal de sensations fortes, heureusement pour des questions de consanguinité, je n'ai pas trouvé de liens entre les deux familles. En effet, Perrine est fille de Jan COROLAS et de Janne LE MELINAIDRE et en remontant encore je ne trouve pas de concordance. De plus cette famille CROLAS-là vient de Saint-Avé.

Yvonne est l'aînée et la seule fille d'une fratrie de cinq. Julien est né le 22 juillet 1716 au village de Cosquéric comme sa sœur. Son parrain a été son grand-père paternel, Julien LE LUHERN et sa marraine Marie LE BRUN. Il a été marié deux fois. La première avec Yvonne LE HAINNE, le 11 février 1738 à Plaudren puis, le 17 novembre 1744 à Saint-Avé avec Julienne DANO après le décès de sa première femme. Il décèdera lui-même le 6 août 1763 à Saint-Nolff¹⁸⁵. Mayol est le troisième enfant de Marc et Janne. Il est né le 14 octobre 1718 à Saint-Nolff, son parrain est son oncle maternel, Julien HERVE et sa marraine, sa tante paternelle, Julienne LE LUHERN. Il est décédé à 19 ans, le 3 janvier 1738 à Saint-Nolff¹⁸⁶. Frédéric LE LUHERN est né le 14 avril 1723 à Saint-Nolff, au village de Talnay. Il se marie avec Janne JEGAT le 5 février 1742 dans la même paroisse et est inhumé le 4 prairial de l'an IX (= 24 mai 1801) à Saint-Nolff¹⁸⁷. Le dernier à naître s'appelle Jan, il est né le 11 février 1727 à Saint-Nolff comme tous ses frères et sa sœur. Il se marie avec Marie NYO le 5 octobre 1753 à Treffléan, trêve de Bizole. Ce qui est intéressant dans cet acte c'est qu'il ne mentionne pas seulement les deux mariés mais deux autres mariés, Julien Pierre LE GOUTREC et Jeanne NYO également. Il décède à Saint-Nolff le 4 décembre 1780¹⁸⁸. Yvonne meurt jeune alors que ses enfants sont encore en bas-âge, à l'âge de 26 ans, le 24 avril 1740 dans la paroisse de Saint-Nolff¹⁸⁹. Son mari, Vincent, assiste au convoi.

¹⁸³ AD56 BMS page 355 (registre Saint-Nolff, 1689-1720).

¹⁸⁴ AD56 BMS page 261 (acte de mariage), page 28 (acte de baptême du père), page 441 (acte de sépulture du père), page 376 (acte de baptême de la mère) et page 223 (acte de sépulture de la mère).

¹⁸⁵ AD56 BMS page 382 (acte de baptême), page 477 (1^e mariage, Plaudren), page 39 (2nd mariage, Saint-Avé) et page 474 (acte de sépulture).

¹⁸⁶ AD56 BMS page 404 (acte de baptême) et page 192 (acte de sépulture).

¹⁸⁷ AD56 BMS page 22 (acte de baptême), page 255 (acte de mariage) et page 7 (acte de décès).

¹⁸⁸ AD56 BMS page 66 (acte de baptême), page 216-217 (acte de mariage) et page 553 (acte de décès).

¹⁸⁹ AD56 BMS page 228 (registre Saint-Nolff, 1721-1746).

D- Julien CROLAS et Janne MARION, un mariage elvinois

Les contemporains de Julien CROLAS et Janne MARION et autres évènements

Julien et Janne sont contemporains de Voltaire (1694-1778), d'Isaac NEWTON (1642-1727) ou encore d'Antonio VIVALDI. D'ailleurs NEWTON énonce la loi de la gravitation universelle en 1687. Julien naît l'année de la révolte du papier timbré qui va secouer la Bretagne.

Le 19 février de l'année 1705, Julien COROLAS et Janne MARION ont été déclarés mari et femme à Elven¹⁹⁰. Le mariage a eu lieu à Elven alors que les deux époux sont originaires de Saint-Nolff. Selon moi, cela peut s'expliquer par deux raisons. D'une part, Saint-Nolff fait partie du canton d'Elven ainsi lorsque le curé écrit que les époux viennent d'Elven ce n'est pas tout à fait faux. D'autre part, ils ont très bien pu aller travailler quelques temps à Elven qui était plus grande, ayant tous deux une trentaine d'années lors du mariage cela pourrait être une explication. Sont cités comme présents des non-parents à savoir Joseph LE MONNIER, Yves GABRIEL et Louis GUEHO. Il n'est fait aucune mention de la mère du marié pourtant toujours vivante ni du père de la mariée lui aussi encore en vie. En même temps, les deux mariés sont majeurs (30 et 28 ans), ils n'ont donc plus besoin, en principe, du consentement de leurs parents.

a. Julien CROLAS

Julien COROLLAS est né du légitime mariage d'Olivier COROLLAS et de Laurence POBEGUIN. Il a vu le jour le 11 février 1675 à Saint-Nolff, au village de Lagars. L'acte précise que ses parents vivent ensemble avec Michel POBEGUIN, le père de Laurence. D'ailleurs la marraine de Julien n'est autre que sa grand-mère maternelle, femme de Michel, Perrinne MARION. A priori, il n'y aurait pas de relation entre la grand-mère maternelle de l'enfant et la future femme de ce dernier. MARION étant un nom assez répandu, cette coïncidence n'est pas si étonnante. Le parrain de l'enfant est Julien COROLLAS.

La fratrie se compose de sept enfants. Cinq sont issus de l'union d'Olivier et de Laurence, deux sont issus de l'union postérieure de Laurence et Pierre MORICE. Tous sont nés à Saint-Nolff. Le premier se prénomme Charles et est né le 11 octobre 1672¹⁹¹. La première fille à naître est Marguerite, elle est née le 1^e mars 1678. Concernant son mariage, un doute subsiste. En effet, je sais qu'elle est mariée à un PAUTREMAT puisque ses enfants ont ce nom sur son acte de sépulture. Cependant, le seul acte de mariage que je trouve est à Elven. Sur ce point cela peut coller puisqu'elle décède à Elven. Mais le mariage est célébré entre Alain LE PAUTREMAT et Guillemette COROLAS. Aucune mention n'est faite de filiation. Cela pourrait donc coller mais je ne peux pas être certaine. La date de ce mariage serait le 18 février 1700. Elle décède le 6 avril 1738 à Elven¹⁹² en présence de ses enfants. Marie, la deuxième fille, naît le 1 avril 1680. Elle se marie avec Yves LE PICHON. Marie décède

¹⁹⁰ AD56 BMS page 306 (registre Elven, 1693-1711).

¹⁹¹ AD56 BMS page 78 (registre Saint-Nolff, 1668-1688).

¹⁹² AD56 BMS page 163 (acte de baptême), page 186 (acte de mariage, Elven) et page 495 (acte de sépulture, Elven).

le 15 septembre 1744 à Saint-Nolff¹⁹³. Charles, le dernier de l'union d'Olivier et de Laurence, naît le 23 mars 1682¹⁹⁴ c'est-à-dire après le décès de son père qui est décédé le 13 décembre 1681. Sur son acte de baptême, il est inscrit « défunt Olivier CROLAS ». Françoise MORICE est la première fille de la nouvelle union de sa mère, elle est née le 22 juillet 1687. Elle se marie avec Jan DANIEL le 26 juin 1721 à Saint-Nolff¹⁹⁵. La dernière de la fratrie est Isabeau (ou Isabelle selon l'acte). Elle est née le 9 janvier 1689. Elle sera servante chez son demi-frère Julien, laboureur. Elle se marie le 28 novembre 1726 avec Pierre LE PRINCE à Saint-Nolff¹⁹⁶.

Julien, laboureur, meurt le 6 septembre 1738 au village de Diliec, paroisse de Saint-Nolff¹⁹⁷. Le lendemain, il a été inhumé en présence de ses deux fils survivants, Olivier et Vincent COROLLAS ainsi que Pierre MARTIN qui déclarent tous être gens de labour.

b. Janne MARION

Janne est née le 18 janvier 1677 à Saint-Nolff. Je suis tombée plus ou moins par hasard sur son acte de baptême. En effet, je cherchais l'acte de sépulture de Jan CARIO (1640-1677) et sur la même page se trouvaient les deux actes précités. Cela illustre aussi combien les chemins des CARIO et des CROLAS se sont croisés au fil des générations à Saint-Nolff. Janne est donc la fille de Jacques MARION né le 1^e février 1647 et mort le 17 août 1720 à Saint-Nolff¹⁹⁸ et de Janne LE LUHERN née le 29 août 1644 à Monterblanc et décédée le 28 octobre 1687 à Saint-Nolff¹⁹⁹. Ils se sont mariés le 18 juin 1669 à Monterblanc, paroisse d'origine de l'épouse²⁰⁰. Son parrain a été Yves ALANIC et sa marraine Janne LE MAREC.

Jacques MARION et Janne LE LUHERN ont eu six enfants, cinq filles et un seul garçon. La première des cinq filles s'appelle Perrine, elle naît le 25 avril 1670 à Saint-Nolff. Son parrain est son oncle paternel, Guy MARION qui demeure à la maison noble du Peh. Elle se marie à l'âge de 20 ans avec Julien LE BARBIER, le 15 juillet 1690 à Elven. 17 ans plus tard, elle décède à Elven, le 23 octobre 1707²⁰¹. Louise est la deuxième à naître à Saint-Nolff, le 30 juillet 1673²⁰². Guillemette, elle, naît un an plus tard, le 5 novembre 1674 à Saint-Nolff, plus précisément à la maison noble du Peh où ses parents demeurent. Elle se marie avec Yves NOUAIL, à Elven, le 12 octobre 1700. Elle décède dans une troisième paroisse, à Treffléan, le 8 avril 1743²⁰³. La quatrième fille ne vit que quelques jours, elle naît à Saint-Nolff le 15 mars 1680 et y meurt le 21 mars de la même année²⁰⁴. Ses parents ne sont plus enregistrés comme demeurant à la maison noble du Peh mais dans le village du Penvern. L'unique fils est né le 31 mai 1682 à Elven (c'est aussi le seul à être né ici). Il se marie avec Julienne EVENO, selon de nombreux profils généanet.org, ils se seraient mariés le 27 novembre 1703

¹⁹³ AD56 BMS page 208 (acte de baptême) et page 288 (acte de sépulture).

¹⁹⁴ AD56 BMS page 251 (acte de baptême).

¹⁹⁵ AD56 BMS page 360 (acte de baptême), page 6 (acte de mariage).

¹⁹⁶ AD56 BMS page 1 (acte de baptême), page 63 (acte de mariage).

¹⁹⁷ AD56 BMS page 204 (registre Saint-Nolff, 1721-1746).

¹⁹⁸ AD56 BMS page 310 (acte de baptême) et page 423 (acte de sépulture).

¹⁹⁹ AD56 BMS page 271 (acte de baptême) et page 364 (acte de sépulture).

²⁰⁰ AD56 BMS page 6.

²⁰¹ AD56 BMS page 27 (acte de baptême), page 364 (acte de mariage) et page 381 (acte de sépulture).

²⁰² AD56 BMS page 81 (acte de baptême).

²⁰³ AD56 BMS page 110 (acte de baptême), page 199 (acte de mariage) et page 127 (acte de sépulture).

²⁰⁴ AD56 BMS page 206 (acte de baptême) et page 207 (acte de sépulture).

à Elven cependant dans le registre correspondant, toute l'année 1703 est manquante donc je ne peux corroborer ces hypothèses. Il décède le 6 avril 1756 à Elven²⁰⁵.

Janne MARION meurt la même année que son mari, Julien. A Saint-Nolff, le 23 août 1738, Janne a été inhumé en présence de son mari qui décédera quelques jours plus tard, et de ses deux fils Olivier et Vincent.

E- Olivier CROLAS et Laurence POBEGUIN, le troisième Olivier de l'ascendance

Les contemporains d'Olivier CROLAS et Laurence POBEGUIN et autres évènements

Vauban (1633-1707) fut l'un des contemporains d'Olivier et de Laurence au même titre que Madame de Sévigné (1626-1696) ou encore Baruch SPINOZA (1632-1677). Le couple connaîtra, durant la guerre de Trente Ans, la Fronde (1648-1653). Entre 1648 et 1652, la France connaît une grave crise économique entraînant la famine aggravée par la peste.

Remontons encore un peu plus dans l'ascendance de Marie CROLAS. Afin de resituer, Olivier et Laurence sont les arrière-arrière-arrière grands-parents de Marie. Plongeons-nous donc dans cette deuxième moitié du XVIIe siècle. Saint-Nolff, 1671, 7 juillet²⁰⁶, Olivier COROLLAS et Laurence POBEGUIN sont déclarés mari et femme. Leurs parents respectifs ont assisté à leur union. Olivier est âgé de 27 ans tandis que sa jeune épouse n'a que 16 ans.

Précisions... Sur l'âge de majorité au XVIIe siècle...

Depuis l'édit royal de février 1556, sous Henri II, l'âge du droit au mariage était fixé à 13 ans pour les filles et à 15 ans pour les garçons. Cependant, la majorité matrimoniale était de 25 ans pour les filles et de 30 ans pour les garçons. Concernant, l'âge de majorité civile, il était de 25 ans pour les deux sexes. La Coutume de Bretagne fixait, elle aussi, la majorité à 25 ans.

a. Olivier CROLAS

Olivier CROLAS est baptisé le jeudi 27 mars de l'année 1642 à Elven²⁰⁷. Il est le fils légitime de Guillaume COROLLAS et d'Yvonne LE RAY. Son acte de baptême est très court et succinct. Outre les premières informations données, il y a simplement le nom des parrains et marraines. Son parrain a le même prénom que son filleul ou plutôt son filleul a le même prénom que son parrain à savoir Olivier (orthographié Ollivier). Le nom de son parrain est plus difficile à déchiffrer. Il porte le même prénom que son filleul, à savoir Olivier. Sa marraine est Françoÿze LE LAN.

Olivier a un grand frère issu de la première union de son père. En effet, Guillaume COROLLAS a épousé en premières noces, Guyonne LEPAGE avec qui il a eu Louis le 18 avril 1634 à Elven²⁰⁸. De la deuxième union de son père est née sa

²⁰⁵ AD56 BMS page 105 (acte de baptême) et généanet.org profil : gueho (acte de sépulture).

²⁰⁶ AD56 BMS page 47 (registre Saint-Nolff, 1668-1688).

²⁰⁷ AD56 BMS page 310 (registre Elven, 1624-1650).

²⁰⁸ AD56 BMS page 173 (acte de baptême).

grande sœur qui a été baptisée le 19 août 1638 à Elven²⁰⁹. Elle se prénomme Guenhaelle. Janne COROLAS est la cadette d'Olivier, elle a été baptisée à Elven comme ses frères et sœurs, le 15 juillet 1644²¹⁰.

Olivier a été enterré le même jour que son père, le 14 décembre 1681 à Saint-Nolff²¹¹. Son beau-père, Michel POBEGUIN avec qui il demeurerait, assiste au convoi ainsi que sa désormais veuve, Laurence.

b. Laurence POBEGUIN

Le 18 octobre 1655, Laurence POBEGUIN a été baptisée dans la paroisse d'Elven. C'est la fille légitime de Michel POBEGUIN avec qui elle vivra jusqu'à la mort de celui-ci le 28 mars 1683 à Saint-Nolff (Michel est né le 2 janvier 1617 à Elven)²¹² et de Perrine MARION. Cette dernière est décédée quatre ans avant son mari, le 16 juillet 1679 à Saint-Nolff²¹³. Son parrain est Pierre MARION et sa marraine, Laurence LE LUHERN.

Laurence est l'aînée de sa fratrie. Elle a une première petite sœur répondant au prénom de Louise. Cette dernière est née le 1^e février 1658 à Elven. Elle se marie à 19 ans avec Marc LE FILLOR à Saint-Nolff. Elle décèdera à la maison noble de Kerboulard le 11 janvier 1729²¹⁴, Jan LE DERF, métayer de cette maison sera présent à ses obsèques. La deuxième sœur de Laurence s'appelle Ysabeau, elle est née le 26 janvier 1661 à Elven et est décédée le 7 août 1693 à Saint-Nolff²¹⁵.

A la mort d'Olivier, son mari, Laurence s'est retrouvée seule avec ses cinq enfants dont le dernier était encore dans son ventre. Elle s'est remariée avec Pierre MORICE un peu plus de trois ans plus tard, le 3 février 1685 à Saint-Nolff²¹⁶. Elle aura deux filles avec lui. Le 3 mars 1706²¹⁷, elle décède dans sa paroisse natale, à Elven. Sont présents au convoi, Guillaume LE GARNEC, Jan DANIEL et Claude LE FATHER.

F- Guillaume CROLAS et Yvonne LE RAY

Les contemporains de Guillaume CROLAS et Yvonne LE RAY et autres évènements

Le début du XVII^e siècle est vécu par notre couple mais également par Pierre CORNEILLE (1606-1684), Jeanne MANCE (1606-1673) ou encore Rembrandt (1606-1669). C'est sous le règne d'Henri IV que naissent Guillaume et Yvonne. Henri IV sera assassiné par Ravallac en 1610.

²⁰⁹ AD56 BMS page 254 (acte de baptême).

²¹⁰ AD56 BMS page 363 (acte de baptême).

²¹¹ AD56 BMS page 244 (registre Saint-Nolff, 1668-1688).

²¹² AD56 BMS page 399 (acte de baptême) et page 272 (acte de sépulture).

²¹³ AD56 BMS page 190.

²¹⁴ AD56 BMS page 207 (acte de baptême), page 156 (acte de mariage) et page 85 (acte de sépulture).

²¹⁵ AD56 BMS page 271 (acte de baptême) et page 97 (acte de sépulture).

²¹⁶ AD56 BMS page 304 (registre Saint-Nolff, 1668-1688).

²¹⁷ AD56 BMS page 337 (registre Elven, 1693-1711).

C'est à Saint-Nolff, le 19 janvier 1638, que le curé LE FLOCH a célébré le mariage de Guillaume COROLLAS et Yvonne LE RAY²¹⁸. Guillaume a alors 30 ans et Yvonne, 20. Sont présents Bertrand COROLLAS ainsi que Jacques ROZO²¹⁹.

a. Guillaume CROLAS

Plus nous remontons dans le temps et, évidemment, plus les actes sont difficiles à déchiffrer précisément. C'est à Theix que Guillaume fut baptisé le 17 octobre 1607²²⁰. Il est le fruit du légitime mariage de Jacques COROLLAS et de Jacquette GRESIL. Son parrain lui a transmis son prénom, il s'appelle Guillaume LE GAL. Pour sa marraine, le déchiffrement a été plus délicat, il semblerait qu'elle se prénomme Franssoisse (Françoise) ROY.

Jean COROLLAS est le grand frère de Guillaume, il est né lui aussi à Theix et a été baptisé le 27 août 1594²²¹. Après avoir épluché le registre de Theix, je ne trouve qu'une autre fille COROLLAS neuf ans plus tard, Jeanne a été baptisée le 25 avril 1603²²².

Avant d'avoir été marié à Yvonne LE RAY, Guillaume avait été fiancé et marié à Guyonne LEPAGE. En effet, ils se sont fiancés le 22 juin 1633 à Elven et se sont unis quelques jours après le 12 juillet de la même année²²³. La cérémonie s'est déroulée dans la chapelle Saint Clément d'Elven, que vous pouvez voir ci-dessous.



224

Malheureusement, en 1634, soit un an à peine après leur mariage, Guyonne est inhumée à Elven²²⁵ laissant derrière elle, un fils, Louis, né quelques jours plus tôt.

Guillaume lui vivra jusqu'à l'âge honorable de 74 ans. Il décède dans la paroisse de Saint-Nolff, le 13 décembre 1681. Ont assisté à son inhumation, deux de ses fils, Julien et Louis. Olivier étant décédé quelques jours avant son père.

²¹⁸ AD56 BMS page 42 (registre Saint-Nolff, 1620-1652).

²¹⁹ Mariage trouvé grâce à généanet.org, profil : jquelo, consulté le 26 mai 2023.

²²⁰ AD56 BMS page 154 (registre Theix, 1594-1644).

²²¹ AD56 Baptêmes page 5 (acte de baptême).

²²² AD56 Baptêmes page 73 (acte de baptême).

²²³ AD56 Mariage page 112 pour fiançailles et mariage (registre Elven, 1616-1667).

²²⁴ Photo prise par l'Association des Amis de la Chapelle Saint Clément à Elven.

²²⁵ AD56 Sépulture page 43 (registre Elven, 1630-1668). Inhumation le 26 avril 1634.

b. Yvonne LE RAY

Yvonne naît à Saint-Nolff et est baptisée le 24 décembre 1617²²⁶. Elle est fille d'Olivier LE RAY et de Marion BOBES. Son parrain sait signer et se nomme Jean LE THURIONNAIRE. Sa marraine, elle, s'appelle Marion CARTRON.

D'après mes recherches, Yvonne a une sœur et un frère. Sa cadette s'appelle Perrine et a été baptisée le 7 septembre 1622 à Saint-Nolff²²⁷. Le benjamin a été baptisé le 4 février 1625 et répond au prénom de Pierre²²⁸.

Concernant le décès d'Yvonne LE RAY, je me suis heurtée à de nombreuses difficultés. En effet, j'ai commencé par regarder sur généanet.org, sans succès ni sur d'autres sites spécialisés. Je suis alors allée chercher l'acte de sépulture de son mari. Il n'est pas fait mention d'Yvonne, j'en ai déduit qu'elle était probablement décédée avant. Elle serait donc décédée avant décembre 1681. Son mari et son fils sont décédés à Saint-Nolff, je me suis donc concentrée sur les registres de Saint-Nolff pour trouver l'acte de sépulture d'Yvonne. Pour le registre de 1629 à 1648, je n'ai rien trouvé.

G- Jacques CROLAS et Jacquette GRESIL, la dernière génération CROLAS trouvée

Cette partie va être minime étant donné que je n'ai que très peu d'informations concernant ce couple. J'ai tenu à la conserver car c'est le plus loin où j'ai pu remonter et pour vous expliquer pourquoi je n'ai pas réussi à aller plus loin. En effet, si j'ai connaissance de Jacques et Jacquette, et vous aussi désormais, c'est grâce aux actes de baptême de leurs enfants. Cependant, pour leurs dates de baptême à eux ou encore leurs mariages, il est très difficile voire impossible de les obtenir. Jean, leur premier fils, est né à Theix le 27 août 1594. Ils ont donc dû se marier avant cette date. Si l'on considère qu'ils ont pu se marier à Theix (dans les paroisses d'Elven ou de Saint-Nolff, le même problème existe), les registres de mariage ne commencent qu'en 1647. Les registres de baptême qui sont les premiers ne commencent qu'en 1594. Cela veut ainsi dire deux choses. D'une part, il est impossible de trouver l'acte de baptême des époux puisqu'ils sont automatiquement nés avant 1594. D'autre part, Jean pourrait ne pas être le premier de la fratrie. La seule date que je suis parvenue à trouver est la date de sépulture de Jacquette GRESIL, elle a été enterrée le 11 février 1673 à Theix²²⁹. L'acte est pour le moins succinct, il ne nous apprend que les informations que je vous ai rapporté ici et qu'elle vient de Kergoual.

VIII- Descendance de Vincent CARIO et de Marie CROLAS

Faisons un bon dans le temps, laissons derrière nous le XVIIe siècle pour revenir à notre couple principal au XIXe mais toujours au même endroit, vous l'aurez deviné, à Saint-Nolff.

²²⁶ AD56 Baptême page 28 (registre Saint-Nolff, 1613-1668).

²²⁷ AD56 Baptême page 76 (acte de baptême).

²²⁸ AD56 Baptême page 28 (acte de baptême).

²²⁹ AD56 Sépultures page 30 (registre Theix, 1637-1668).

A- Jean Mathurin CARIO et Nathalie JUIN, la première descendance de Vincent et Marie

De l'union de Vincent et Marie, que vous connaissez à bien connaître, sont nés cinq enfants. La consigne du mémoire est de ne choisir qu'un enfant de ces cinq afin de descendre sa généalogie. Dans le cas des enfants de Vincent et Marie, le choix a été plus que rapide puisqu'un seul a survécu plus de 25 ans. Il s'agit de Jean Mathurin, sur qui nous reviendrons plus longuement. Tout d'abord présentons brièvement les autres enfants de la fratrie qui sont, pour la plupart, restés des enfants.

Tous les enfants du couple ont des prénoms composés. Jeanne Marie CARIO est la deuxième de la fratrie. Elle est née trois ans après le mariage de ses parents, le 16 juin 1643 à Saint-Nolff²³⁰. Son père a déjà 41 ans et sa mère 37. Ils sont tous deux journaliers et demeurent au village de Meudon dans la commune de Saint-Nolff. Les deux témoins lors de la rédaction de l'acte sont des non-parents (rappelons que les grands-parents des deux côtés sont morts très jeunes). A l'âge de dix ans, Jeanne Marie décède à Vannes. Le 24 novembre 1853²³⁰, ce sont deux fermiers voisins du couple à Kerpayen, commune de Vannes, qui ont déclaré le décès de la petite fille. Notre couple principal a donc déménagé à cette époque et vit à Vannes. Il est à noter que, depuis le début de mes recherches, dans la grande majorité des cas, le père et/ou la mère sont présents pour la déclaration de décès d'un de leurs enfants morts en bas âge. Ici, ni l'un ni l'autre ne sont présents.

On peut situer encore plus précocement le déménagement des parents à Vannes puisque leur deuxième fille, Marie-Clémentine est née à Vannes le 5 avril 1846²³¹. A nouveau l'adresse des parents est différente, ils sont domiciliés au village du Prat, commune de Vannes. Les deux témoins sont Clément LE PERRIGAUD, cultivateur et Jean-François GUYOT, charpentier, tous deux du même village que les parents de Marie-Clémentine. Cette dernière vivra un petit peu plus longtemps que ses frères et sœurs puisqu'elle décède le 29 mai 1870 à Vannes²³¹ soit à l'âge de 26 ans. Son acte de décès indique qu'elle était lingère, aucune mention n'est faite d'un quelconque mari. Ce sont deux non-parents qui font la déclaration de décès Louis RIGUIEL et Mathurin LE MOUEL, tous deux laboureurs au village de Kerpayen. En effet, Marie-Clémentine était déjà orpheline de père mais sa mère, toujours vivante, ne figure pas sur l'acte.

Leur troisième fille est née le 4 avril 1848 à Vannes²³², au même village de Prat que sa grande sœur. Cette fois un parent est témoin de la déclaration de naissance, c'est l'oncle paternel de la petite fille, Julien CARIO qui lui n'est pas journalier comme son frère mais laboureur. Le deuxième témoin est Mayol CONAN. Malheureusement, c'est à l'âge d'un an que la petite fille est décédée. En effet, le 1^{er} juin 1849²³², déclaration est faite de son décès à Vannes. Le problème c'est que l'acte note que c'est Julien CARIO, 45 ans, journalier qui déclare que sa fille, Marie-Julienne est décédée. L'acte mentionne bien que l'enfant est issu de l'union de Julien CARIO et de Marie CROLAS. Nous savons qu'il s'agit bien de Vincent CARIO mais je ne m'explique pas pourquoi il est appelé ici Julien comme son frère.

²³⁰ AD56 NMD n°32 page 8 (acte de naissance) et n°369 page 42 (acte de décès).

²³¹ AD56 Naissance n°109 page 19 (acte de naissance) et AD56 Décès n°366 page 49 (acte de décès).

²³² AD56 Naissance n°115 page 19 (acte de naissance) et AD56 Décès n°215 page 26 (acte de décès).

Enfin, le petit dernier, Pierre Marie, est née le 3 août 1850 à Vannes²³³, au village du Prat. Ce sont des huissiers de la mairie de Vannes qui ont été pris pour témoins de la déclaration de naissance de l'enfant. A l'instar de ses sœurs, Pierre Marie est décédé très jeune, à l'âge de deux ans, le 19 août 1852²³³. Ce qui change par rapport à ses sœurs c'est le lieu du décès. Il est mort au village de Guern, commune de Saint-Nolff où ses parents demeurent. Encore un déménagement. A nouveau, ce n'est ni sa mère ni son père qui a déclaré le décès mais des voisins, cabaretier de métier, Pierre GAUDIN et Mayeul TREHONDAT. L'acte indique que Pierre Marie était « nourrisson chez Cario au Guern ».

a. Jean-Mathurin CARIO

Le seul enfant du couple à avoir atteint l'âge adulte et fondé sa propre famille c'est l'aîné de la fratrie, Jean-Mathurin. Ce dernier est né le 24 avril 1841 au village de Meudon, commune de Saint-Nolff²³⁴. Sa mère a 35 ans lorsqu'elle accouche de lui, son premier enfant. Les deux témoins de cette déclaration sont des non-parents voisins des parents, Louis LE GUILLANTON et Jean-Pierre LE THIEC. Ni les témoins ni le père ne savent signer.

Jean-Mathurin CARIO s'est marié à deux reprises. La première fois c'était avec Marie Louise Françoise Michelle FANEN (que j'appellerai Marie dans un souci de clarté), le 10 août 1873 à Saint-Avé²³⁵. Le maire qui a marié le couple s'appelait Alban CARIO. La généalogie n'étant sans doute pas leur préoccupation première à l'époque, ils ne se doutaient peut-être pas qu'ils avaient des ancêtres communs (certes très, très éloignés...). En effet, leurs arrière-arrière-arrière grands-pères étaient frères (il s'agit de Louis CARIO et de Marc CARIO que nous avons déjà rencontré). Revenons en 1873, Jean-Mathurin a alors 32 ans, il est couvreur en paille et s'apprête à épouser Marie FANEN, 24 ans, domestique. Jean-Mathurin demeure à Kerpayen, commune de Saint-Nolff. Seule sa mère est présente puisque son père est décédé depuis déjà quatre ans. Quant à son épouse, elle est originaire de Saint-Avé, orpheline, c'est sa grand-mère paternelle qui est présente à son mariage. L'acte indique qu'aucun contrat de mariage n'a été passé entre les deux époux.

Précisions...Les contrats de mariage...

Les contrats de mariage sont souvent utilisés par les personnes ayant une aisance financière et dont certains biens peuvent être en jeu. La pratique du contrat de mariage n'est que très rarement utilisée chez les classes pauvres surtout lorsque ces dernières n'ont aucun bien.

Marie FANEN est née Marie JEGO le 5 juillet 1849 à Vannes²³⁶. En effet, c'est une fille naturelle c'est-à-dire issue d'une relation hors légitime mariage. Sa mère est Marie-Louise JEGO, 27 ans, cabaretière et native de Saint-Nolff. C'est, comme souvent lors de naissance d'enfant naturel, la sage-femme qui a déclaré la naissance de l'enfant. Ce qui est plus étonnant c'est que ce soit un gardien de la prison départementale qui soit le témoin. J'ai donc souhaité vérifier si la mère de Marie n'avait

²³³ AD56 Naissance n°210 page 32 (acte de naissance) et AD56 NMD n°51 page 11 (acte de décès).

²³⁴ AD56 NMD n°23 page 7 (registre Saint-Nolff, 1841).

²³⁵ AD56 Mariage n°10 page 16 (registre Saint-Avé, 1872-1884).

²³⁶ AD56 Naissance n°226 page 33 et AD56 NMD n°284 page 40.

pas fait de prison. J'ai vérifié le registre d'écrou de la prison départementale de Vannes pour 1846-1849²³⁷, puisque j'ai supposé que sa mère aurait été emprisonné maximum neuf mois avant la naissance de sa fille, elle devait être enceinte avant. Mais je n'ai rien trouvé pour Marie Louise JEGO.

De cette union, naîtra quatre enfants que je vous présenterai ultérieurement. Malheureusement, en 1885, alors que son dernier enfant n'a que trois ans, Marie décède à Vannes, le 11 juin²³⁶. Elle est décédée à l'âge de 36 ans au village de Bohalgo où elle était ménagère.

Un an après le décès de sa première femme, Jean-Mathurin épouse Nathalie JUIN, le 30 octobre 1886 à Vannes²³⁸. Nous consacrerons une partie à cette deuxième épouse juste après. L'acte de mariage est des plus complets. En effet, il reprend les parents de l'époux qui sont tous deux décédés (Vincent CARIO est couvreur et non plus journalier selon l'acte). Mais l'acte ne s'arrête pas là et indique également les grands-parents de Jean-Mathurin, ce qui a été d'une grande aide pour moi pour remonter cette branche. Jean-Mathurin a 45 ans lorsqu'il se remarie. Son épouse, Nathalie, a 28 ans et est domestique. Sa généalogie est beaucoup plus sommaire puisqu'il est inscrit qu'elle fille majeure « de père et mère inconnus ». Les témoins ne sont pas parents avec les époux. Il s'agit de Joachim BIGOT, Joseph GUYOT, Mathurin GUILLERME et Joseph OLIVIERO.

Concernant l'inscription sur les listes électorales de Jean Mathurin, j'ai cherché à le retrouver sur les listes aux alentours de 1911 à Saint-Nolff puisque c'est là qu'il est décédé. Or, je n'ai rien trouvé. J'ai alors cherché vers 1879 car une de ses filles est née à Saint-Nolff en 1879. Je le trouve sur la liste de 1881 ainsi que celle de 1882. Sur la liste de 1883, son nom est barré. L'explication logique serait qu'il ait déménagé pendant l'année et donc qu'il ait été inscrit sur une autre liste électorale. Il est dit cultivateur vivant au village de Reneveux, à Saint-Nolff.

²³⁷ Côte 2 Y 163.

²³⁸ AD56 Mariage n°94 page 95 (registre Vannes, 1886).

NUMÉROS d'ordre	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLECTEURS	ÂGE	PROFESSION	LIBRÉ DU DOMICILE DANS LA COMMUNE	Signature ou paraphe du nombre du bureau chargé de la constatation des votes				
					Élection du	Élection du	Élection du	Élection du	Élection du
20	Bocalsquet Robert	36 ^{me}	journalier	Boisfus					
21	Broguec Joseph	42	généraliste	Lambour					
22	Burban Jean	57	Coiffeur	Levan					
23	Bustou Jean Marie	21	journalier	Suhou					
24	Cadiet Jane	45	aiguillier	La Madelaine					
25	Cadoret Julien	37	journalier	Sott-Ledon					
26	Cadoret Vincent	46	id	Bois					
27	Camus Jean Evr	27	Cultiv	Lequais					
28	Cario Jean Mathurin	41	id	Reneveux					
29	Cario Yves	41	id	Levan					
30	Cario Henri	23	Domestique	Lambour					
31	Carton Jean Marie	44	pein delong	Boisfus					
32	Caudal Guillaume	69	journalier	Boisfus					
33	Caudal Victor	52	menuisier	Bois					
34	Chapelain Jean Marie	63	Cultiv	Boisfus					
35	Chatel Evr	59	tailleur	Bois					
36	Chatel Francis	23	maçon	Bois					
37	Claude Ambroise	41	journalier	Bois					

Transcription de la zone entourée :

28- Cario Jean Mathurin- 41- id[em]- Reneveux.

S'agissant du décès de Jean Mathurin, l'acte ne se trouvant pas en ligne, j'ai dû éplucher les tables décennales de décès à Vannes. Il est mort le 4 septembre 1911 à Vannes²³⁹, on ne peut se tromper sur la personne puisqu'il est précisé ses parents, sa première femme et sa deuxième femme, Mathilde JUIN (une de ses multiples désignations) qui est toujours en vie (cette précision aura son importance dans quelques lignes). C'est son fils Yves CARIO, manoeuvre qui déclare le décès de son père. Pour la première fois depuis le début de ce mémoire, une personne citée de cette généalogie, signe. C'est Yves CARIO. Dans la table de successions et absences, Jean Mathurin est désigné comme couvreur, ses deux épouses sont indiquées. Comme ses aïeux, il n'y a aucun testament mais un certificat d'indigence datant du 10 juin 1912²⁴⁰.

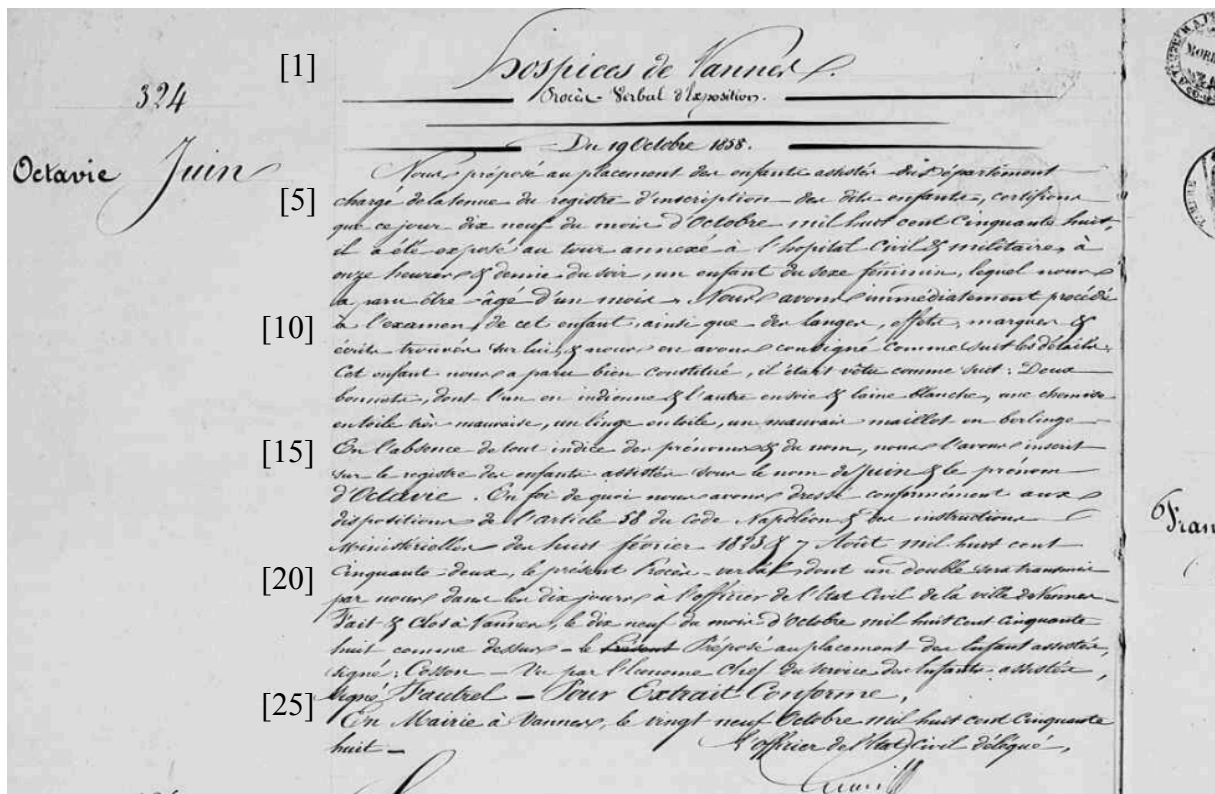
b. Nathalie JUIN

Nathalie JUIN est en fait née Octavie JUIN. Et, sinon ce ne serait pas drôle, au fil des documents, elle change de prénom et de nom régulièrement. Elle est née de

²³⁹ Côte 4 E 260/468, acte n°363.

²⁴⁰ Côte Q24291.

parents inconnus, c'est donc un procès-verbal d'exposition qui a été dressé et que je vous joins après.



Transcription :

[324
Octavie JUIN]²⁴¹

[1] Hospices de Vannes
[2] Procès-verbal d'exposition

[3] Du 19 octobre 1858

[4] Nous préposé au placement des enfants assistés du département
[5] chargé de la tenue du registre d'inscription des dits enfants, certifions
[6] que ce jour dix neuf du mois d'octobre mil huit cent cinquante huit,
[7] il a été exposé au tour annexé à l'hôpital civil [et] militaire, à
[8] onze heures [et] demie du soir, un enfant du sexe féminin, lequel nous
[9] a paru être âgé d'un mois. Nous avons immédiatement procédé
[10] à l'examen de cet enfant, ainsi que des langes, effets, marques [et]
[11] écrits trouvés sur lui [et] nous en avons consigné comme suit les détails :
[12] cet enfant nous a paru bien constitué, il était vêtu comme suit : deux
[13] bonnets dont l'un en indienne [et] l'autre en soie [et] laine blanche, une chemise
[14] en toile très mauvaise, un linge en toile, un mauvais maillot en berlinge.
[15] En l'absence de tout indice des prénoms [et] du nom, nous l'avons inscrit
[16] sur le registre des enfants assistés sous le nom de Juin [et] le prénom

²⁴¹ Note marginale.

[17] d'Octavie. En foi de quoi nous avons, conformément aux
[18] dispositions de l'article 58 du Code Napoléon [et] des instructions
[19] ministérielles des huit février 1823 [et] 7 août mil huit cent
[20] cinquante deux, le présent procès-verbal dont un double sera transmis
[21] par nous dans les dix jours à l'officier de l'état civil de la ville de Vannes.

[22] Fait [et] clos à Vannes, le dix neuf du mois d'octobre mil huit cent cinquante
[23] huit comme dessus. Le présent préposé au placement des enfants assistés,
[24] signé : Cosson. Vu par l'[...] chef du service des enfants assistés,
[25] signé : Faictrel. Pour extrait conforme.
[26] En mairie à Vannes, le vingt-neuf octobre mil huit cent cinquante
[27] huit.
L'officier de l'état civil délégué.

Ainsi, Octavie serait née aux alentours du 19 septembre 1858, ce qui est vraiment approximatif comme vous avez pu le lire dans son procès-verbal d'exposition.

Précisions...Les tours d'exposition...



Aussi appelées tour d'abandon, ces tours d'exposition sont des lieux où les mères peuvent laisser leurs bébés de manière anonyme. Cela permettait à ces bébés d'être trouvés et pris en charge. Cette pratique était courante en Europe jusqu'au XIXe siècle. Elles sont situées généralement près d'hôpitaux. Ci-contre, un exemple de tour d'abandon.

Nathalie JUIN a été pour moi la partie la plus frustrante de mes recherches. En effet, j'ai cherché dans tous les recoins que je pouvais pour accéder à un dossier de placement (à la longue, même une fiche m'aurait suffi !). J'ai commencé par demander la côte X254 aux archives départementales du Morbihan, sans résultat. Puis la X279 concernant le registre d'admission à partir de 1862 (puisque évidemment le registre ne commence qu'en 1862), rien non plus. J'ai alors décidé d'enquêter dans ma famille, peut-être, sait-on jamais, quelqu'un aurait des informations. La sœur de mon grand-père m'a raconté qu'elle avait entendu parler de cette Nathalie JUIN. Le problème c'est que la mémoire familiale ne reflète pas toujours la réalité. En effet, elle avait entendu dire que Nathalie venait d'un milieu bourgeois puisqu'elle avait été trouvée avec des habits bourgeois. Or, le procès-verbal d'exposition mentionne des habits mauvais. J'ai donc abandonné la piste familiale. J'ai alors cherché à nouveau aux archives, côte X258 (enfants de 12 à 21 ans placés, pour l'année 1861) puis X647 (enfants nés à partir de 1870), fausse piste. Mais j'ai trouvé une piste en fouillant les (nombreuses) photos que j'avais prises lors de mes passages aux archives. Malheureusement, cela ne m'a pas ouvert toutes les portes que j'espérais puisque je ne trouve aucune correspondance pour le numéro de matricule trouvé. Mais j'ai une piste, elle a fait sa première communion à Saint-Jean-Brévelay. L'âge de la première communion étant d'environ 8 ans, je cherche les recensements pour l'année 1866 et environ à Saint-Jean-Brévelay²⁴². Mais quand cela ne veut pas, cela ne veut pas, tous les

²⁴² Côte 3 ES 222/3.

recensements de Saint-Jean-Brévelay sont incommunicables pour le moment car ils sont utilisés pour des statistiques.

1870.

N° d'ordre.	N° matricule.	NOM de PRÉNOMS. L'ENFANT.	SEXE.	DATE de LA NAISSANCE.	LIEU de LA NAISSANCE.	N° DU REGISTRE DES PLACEMENTS		DATE de l'admission à l'HOSPICE.	CLASSE à laquelle l'ENFANT appartient.	BAPTEME.		DATE de LA VACCINATION.	PREMIERE COMM.	
						de 0 à 12 ans.	de 12 à 21 ans.			LIEU.	DATE.		DATE.	LIEU.
172	470	Le Gallie	f	11.2.59	Daogone			18.7.60	A	Daogone	16.2.59	1. avril 60		
173	471	Le Gallie	m.	1. avril 61	D				A	D	1. avril 61	15. mai 62		
174	472	Le Gallie	f	10. mai 63	D				A	D	10. mai 63	1. juin 64		
175	473	Hoignard	f	27. 7. 63	D				A	D	27. 7. 63	1. avril 69		
176	474	Leurion	m.	12. mai 59	Vannes			15. 8. 6	A	Vannes	12. mai 59	1. juillet 60		
177	475	Leurion	m.	23. avril 62	D			15. 8. 6	A	D	23. avril 62	15. juin 63		
178	476	Levandouder	f	23. février 59	Lorient			15. 8. 6	A	Lorient	12. fév 59	1. août 60		
179	477	Carbas	m.	20. 8. 70	Lorient				Eg	D	20. 8. 70	22. juin 71		
180	478	Armann	m.	3. 7. 70	D				Eg	D	16. 7. 70	1. juin 71		
181	479	Bien	m.	21. 9. 70	Lorient				E	D	21. 9. 70	10. juin 71		
182	480	X	m.	7. mai 70	Lorient				Eg	D	7. mai 70	1. avril 71		
183	481	Jean	m.	13. 8. 59	Abcoumeau				or	Abcoumeau	16. 8. 59	15. mai 60		
184	482	Jean	m.	5. avril 62	D				or	D	5. avril 62	1. mai 63		
185	483	Corneo	m.	23. avril 61	Baud				or	Baud	23. avril 61	13. juin 62		
186	484	de Devic	f	16. mai 61	Stavelay				or	Stavelay	5. mai 61	15. mai 62		
187	485	de Devic	m.	10. 7. 67	D				or	D	10. 7. 67	1. avril 68		
188	486	Ulliac	m.	6. juin 66	Langouet				or	Langouet	6. juin 66	15. juillet 67		
189	487	Etienne	m.	6. 8. 1863	Plaudren				A	Plaudren	6. 8. 63	14. mai 64		
190	488	Etienne	f	7. mai 66	Plaudren				A	D	7. mai 66	15. mai 67		
191	489	Gilard	m.	19. février 62	Vannes				A	Vannes	19. fév 62	15. avril 63		
192	490	Gilard	m.	15. avril 63	D				A	D	15. avril 63	1. juin 69		
193	491	de Delajir	f	18. 8. 65	D				A	D	18. 8. 65	10. avril 67		
194	492	de Delajir	m.	2. mars 67	D				A	D	2. mars 67	2. mai 70		
195	493	Etang	f	19. mai 62	Paris				A	Paris	19. mai 62			
196	494	Etang	f	1. jan 64	Paris				A	D				
197	495	de Normand	m.	1. mai 62	Roban				A	Roban	1. mai 62	18. juin 63		
198	496	de Calogre	f	3. 7. 64	Vannes				A	Vannes	3. 7. 64	17. mai 65		
199	497	de Cal	f					935				8. juin 70	Stavelay	
200	498	Pontard	f					936					Stavelay	
201	499	de Bihou	m.					937					Stavelay	
202	500	Prangeul	m.					938					Stavelay	
203	501	Prangeul	m.					939					Stavelay	
204	502	Prangeul	m.					940					Stavelay	
205	503	Jean	f					941					Stavelay	
206	504	de Arce	f					942					Stavelay	
207	505	de Arce	f					943					Stavelay	
208	506	de Arce	f					944					Stavelay	
209	507	de Arce	f					945					Stavelay	
210	508	de Arce	f					946					Stavelay	
211	509	de Arce	f					947					Stavelay	
212	510	de Arce	f					948					Stavelay	

Transcription de la zone entourée :

124-193- Juin- Nathalie- f[emme]- 940- S[ain]t Jean Brévelay

Aussi frustrant que cela puisse être, j'ai voulu, au moins, m'intéresser à la vie d'une orpheline à cette époque à Vannes afin d'avoir une meilleure image de ce qu'a pu vivre Nathalie.

C'est sous Napoléon que la place des enfants assistés a changé. J'ai pu voir une lettre du Ministre de l'Intérieur aux préfets datant du 12 ventôse²⁴³ (l'année n'est pas précisée). Il s'agit d'un arrêté qui autorise les préfets à mettre en apprentissage les enfants abandonnés. La lettre indique qu'il y a environ 60 000 enfants abandonnés en France à cette époque. Le ministre écrit « ces êtres malheureux doivent porter en eux des moyens suffisants pour assurer leur existence et servir la patrie ». Il ajoute « ils deviendront une pépinière féconde d'artistes et d'artisans »²⁴⁴. J'ai également pris connaissance d'une lettre du ministère de l'Intérieur au préfet du Morbihan en date du 12 février 1856 soit deux ans avant la naissance de Nathalie. Le ministre fait le reproche au préfet que dans certaines communes, les enfants assistés sont privés de l'instruction primaire. Il rappelle alors l'importance de l'instruction pour ces enfants²⁴³. J'ai eu accès à un extrait de la séance du 29 août 1866 concernant les enfants assistés pour la préfecture du Morbihan²⁴³. Il y a, en 1866, 1028 enfants assistés qui ont coûté 59, 637 65 francs mais les recettes ont produit une somme de 61,816 92 francs. Enfin, le préfet du Morbihan a annoncé la suppression de la tour d'exposition de l'hospice le 19 février 1859²⁴³ (un peu moins d'un an après que Nathalie eut été déposée dans cette tour). Le préfet du Morbihan dans son article 1 annonce que la tour sera supprimée à partir d'avril 1860²⁴⁵. Un document, que je vous mets en annexe, détaille les entrées, sorties, morts mais également du nombre de journées à la campagne pour chaque trimestre de l'année 1860. Il indique également les recettes et les dépenses du service. Le nombre d'entrants était de 188 pour l'année et 164 sortants²⁴⁶.

J'ai pu suivre le couple et leurs enfants grâce aux recensements. Le premier que j'ai pu trouver est un recensement de Vannes en 1891. Grâce à l'acte de naissance d'une de leur fille qui les situe dans le quartier d'Hécheno à Vannes.

²⁴³ Côte X1697 sur les généralités concernant les enfants assistés.

²⁴⁴ ANNEXE n°1

²⁴⁵ ANNEXE n°2.

²⁴⁶ ANNEXE n°3.

DÉSIGNATION		NUMÉROS			NOMS	PRÉNOMS	AGE	NATIONA-	PROFESSION	POSITION
des quartiers villages ou	des rues dans	PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue			DE FAMILLE			LITE		DANS LE MÉNAGE
		des maisons	des maisons	des individus						
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
L'Hescheno				1	Cario	Jean Mathurin	49	F.	Couvreur	chef
				2	Jean	Marie	34	.	S. P.	femme
				3	Cario	Yves	17	.	S. P.	fil
				4	Cario	Louis	3	.	S. P.	fil
L'An de Bohalگو				1	Cornichet	Joseph	74	.	S. P.	chef
				1	Terrado	Anna	57	.	Jardinière	chef
				2	Pedron	M ^{lle} Mathurini	21	.	is	fille
				3	Girard	Marcelle	2	.	S. P.	Ette. fille
L'An Tour				1	Be Lem	Pierre M ^{lle}	59	.	Cultivateur	chef
				2	is	Eugenie Joie	55	.	S. P.	femme
				3	is	Jeanne M ^{lle}	14	.	is	fille

Transcription de la zone entourée :

[L'Hescheno]²⁴⁷

- 1- Cario- Jean Mathurin- 49- F[rançais]- Couvreur- Chef
- 2- Jean- Marie- 34- [idem]- s[ans] p[rofession]- femme
- 3- Cario- Yves- 17- [idem]- s[ans] p[rofession]- fil
- 4- Cario- Louis- 3- [idem]- s[ans] p[rofession]- fil

Nathalie JUIN s'appelle ici Marie JEAN et ce n'est que le début d'un changement perpétuel de dénomination. Nathalie (ou Marie) vit avec son mari, son beau-fils et son fils. 5 ans plus tard, je retrouve leurs traces à Bohalgo, un autre quartier de Vannes. Nathalie JUIN s'appelle cette fois Marie JOUAN et elle est ménagère. Elle vit avec son mari et leurs deux enfants, Louis et Louise, 8 et 4 ans. En 1906, à Bohalgo, je les retrouve, cette fois elle s'appelle Nathalie JUIN et elle serait née à Arradon. Elle et son mari vivent avec Yves CARIO qui est issu de la première union de Jean-Mathurin. Il n'est plus fait mention de Louis ou de Louise. Louis, ayant 18 ans est peut-être parti mais il est étonnant qu'à 13 ans Louise ait déjà quitté le domicile parental. Enfin, en 1911, toujours à Bohalgo, il ne reste que les époux et Nathalie est enregistré sous Nathalie CARIO née à Vannes.

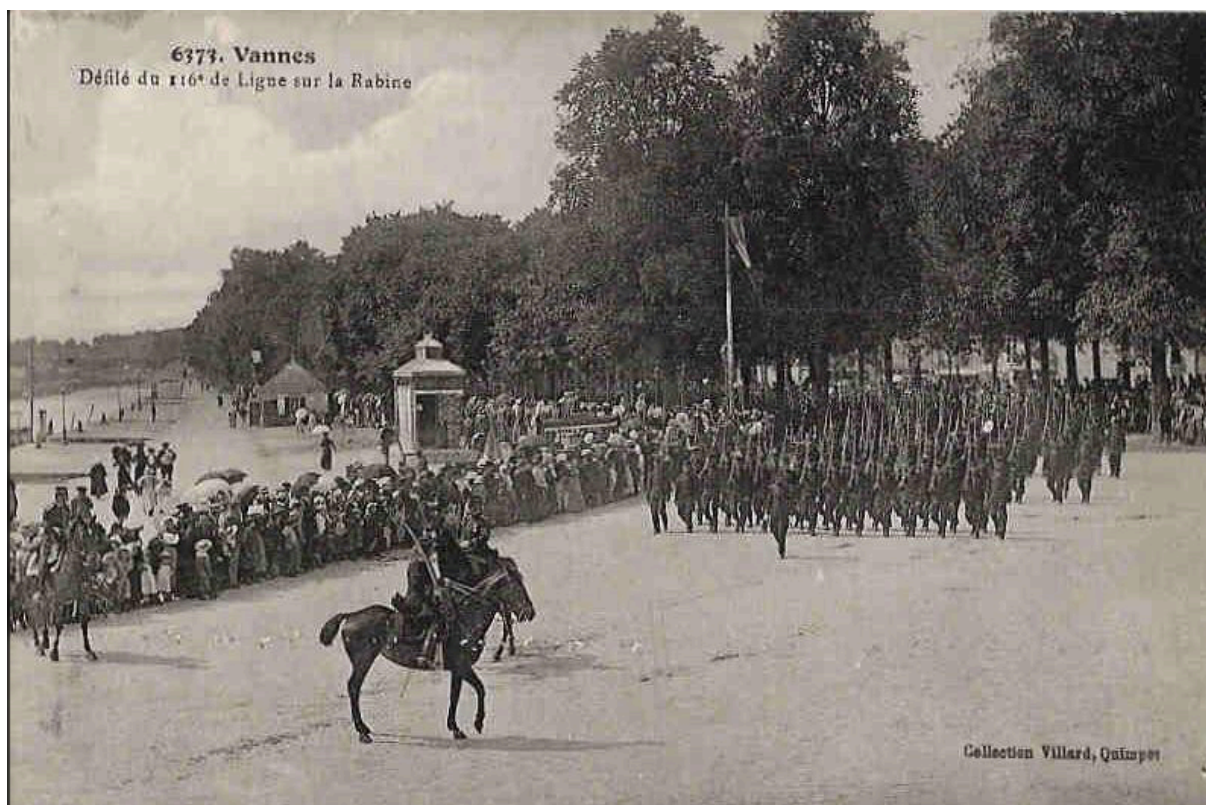
Le décès de Nathalie JUIN est un mystère que je n'ai pas eu le temps de percer. Je sais qu'elle est décédée après le 23 avril 1919 puisqu'elle assiste au mariage de son fils Louis. J'ai donc consulté les tables décennales de Vannes de 1913-1922,

²⁴⁷ Note marginale

1923-1932 et 1933-1942²⁴⁸. Je ne trouve aucune trace du décès de Nathalie JUIN et j'ai essayé sous tous ses noms et prénoms possibles.

B Louis Jean Marie CARIO et Marie Joseph GUHENNEC, dans l'ombre de la Première Guerre Mondiale

1919, le 23 avril, Louis Jean Marie CARIO et Marie Joseph LE GUENNEC (changé en GUHENNEC comme nous le verrons ultérieurement) se sont unis à Vannes²⁴⁹. L'acte précise qu'aucun contrat de mariage n'a été passé. Louis Jean Marie était monteur de profession mais temps de guerre oblige, il est soldat au 116^e régiment d'infanterie.



Défilé du 116^e régiment d'infanterie formé à Vannes en 1914²⁵⁰.

Marie-Joseph, elle, est cuisinière et est âgée de 28 ans. Sur les quatre témoins, un seul est parent avec les époux, il s'agit du demi-frère de Louis, Yves dont nous reparlerons ultérieurement. Les autres sont Marguerite MONCONDUIT, Marie CADIO et Léon COCQAUD.

²⁴⁸ Côtes 5 E 266/26, 5 E 266/29 et 5 E 266/35.

²⁴⁹ Acte n°69.

²⁵⁰ Photo issue du site

https://fr.wikipedia.org/wiki/116e_régiment_d%27infanterie_%28France%29#/media/Fichier:Vannes_-_116e_RI_-_1914.JPG, consulté le 27 juin 2023.

a. Louis Jean Marie CARIO

Louis Jean Marie est le fruit de l'union de Jean Mathurin CARIO et de Nathalie JUIN que nous avons appris à connaître un peu plus haut. Il est né le 25 juin 1888, à 4h30 du matin, à Vannes, au village de Bohalgo²⁵¹. Son père est alors âgé de 47 ans et sa mère de 29 ans est ménagère. Les témoins de cette déclaration sont un concierge dont on précise qu'il est décoré de la médaille militaire, François RIO et un gardien des promenades, Jean-Marie CORNICHE. Les deux ont signé mais pas Jean-Mathurin qui ne sait le faire. Je précise dès à présent que c'est grâce à son acte de naissance et notamment aux mentions marginales que j'ai pu reconstituer son mariage et son décès.

Louis Jean Marie a quatre demi-frères et sœurs et une sœur. Les premiers de la fratrie ont le même père que Louis Jean Marie mais n'ont pas la même mère, leur mère est Marie FANEN décédée en 1885. Le premier à voir le jour est Yves Marie, il naît le 14 novembre 1874 à Vannes, au village de Kerpayen²⁵². Il effectue son service militaire en 1894²⁵³, il y est décrit ayant les cheveux bruns, le front ordinaire, la bouche moyenne...et le nez gros, ce nez sera un marqueur des CARIO. Le 6 février 1897, il est réformé n°2 pour « pleurésie chronique ». Je reviendrais un petit peu plus tard sur sa fiche matricule.

Précisions...Réformé n°2...

Il existe deux types de réformés. Les numéros 1 et les numéros 2. La réforme n°1 concerne les militaires ayant contracté une maladie en service, ils bénéficient alors d'une pension. La réforme n°2 concerne, elle, les militaires dont la maladie était antérieure à l'incorporation, ils ne touchent aucune pension²⁵⁴.



²⁵¹ AD56 Naissance n°236 page 43 (registre Vannes, 1888).

²⁵² AD56 Naissance n°353 page 63 (acte de naissance), AD56 Mariage n°22 page 172 (acte du 1^e mariage), AD56 Naissance n°353 page 63 (mention marginale de l'acte de naissance pour le 2nd mariage).

²⁵³ Matricule n°1248, année 1894.

²⁵⁴ Darmon, Pierre. (2002). La grande Guerre des soldats tuberculeux dans Annales de démographie historique. Page 35 à 50. En ligne, <https://www.cairn.info/revue-annaes-de-demographie-historique-2002-1-page-35.htm>, consulté le 28 juin 2023.

²⁵⁵ Trouvé en ligne, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53019536f.item>, consulté le 28 juin 2023.

Yves Marie se marie une première fois avec Marie Philomène Marie Anne LOTODE le 14 novembre 1906 à Séné²⁵². Sur l'acte de naissance de Yves Marie, il était pourtant écrit que ce dernier, mouleur de profession, était marié à Yvonne Marie MARTIN (26 avril 1909 à Vannes)²⁵². Il est donc fort probable que sa première épouse soit décédée entre 1906 et 1909. Mobilisé pour la Première Guerre Mondiale, il est placé en sursis d'appel jusqu'au 15 octobre 1916 pour battages à Elven. Il est, plus tard, remis à la disposition de l'agriculture le 20 mai 1917. Sa fiche matricule est barrée. Le fait qu'une fiche matricule soit barrée signifie la mort du soldat. Or, je n'ai trouvé trace de la mort d'Yves Marie nulle part, ni sur les sites tels que « mémoire des hommes » ni après avoir épluché toutes les tables décennales de Vannes. C'est alors que je me suis dit qu'un petit passage au cimetière de Boismoreau à Vannes serait le



bienvenu. J'ai trouvé la tombe de son épouse Yvonne CARIO (née CONAN) qui repose avec leur fils, Emile et l'épouse de ce dernier Félicité CARIO (née DAYON). Mais toujours impossible de savoir où et quand est mort Yves Marie. J'ai souhaité chercher le registre matricule pour l'école de Louis Jean Mathurin CARIO (école mixte de Bohalgo) mais à défaut de le trouver, j'ai trouvé Emile CARIO, fils d'Yves Marie CARIO né le 31 août 1910, scolarisé le 1^e octobre et déscolarisé définitivement en février 1922 soit à l'âge de 12 ans²⁵⁶.

Le deuxième frère à naître aura une vie malheureusement bien plus courte puisqu'il naît à Vannes le 11 mai 1876 et décède à Saint-Nolff, le 15 octobre 1879²⁵⁷. Il s'appelait Adolphe Julien. La deuxième fille s'appelle Marie-Marguerite, elle est née le 1^e décembre 1878 à Saint-Nolff²⁵⁸. Elle s'est mariée une première fois à Frédéric COQUAUD le 13 avril 1912 à Vannes. Malheureusement, Frédéric est décédé sur le champ de bataille le 30 novembre 1914. Elle se remarie à Vannes le 24 avril 1920 avec Jules LE DREHU²⁵⁸.

²⁵⁶ Côte T 2190, voir annexe n°11.

²⁵⁷ AD56 NMD page 34 (acte de naissance) et n°25 page 93 (acte de décès).

²⁵⁸ AD56 Naissance n°41 page 106, mentions marginales de l'acte de naissance pour ses mariages.



Le dernier demi-frère de Louis Jean Marie s'appelait Albert Jean Marie, il était cultivateur. Il est né à Saint-Noëff le 13 décembre 1882²⁵⁹ (trois ans avant le décès de sa mère). Il s'est marié à Julie PETTON à Lambézellec dans le Finistère le 9 novembre 1907²⁵⁹. Albert meurt en captivité en Allemagne, à Giessen le 27 mars 1915²⁶⁰.

Enfin, la sœur de Louis Jean Marie, Marie-Louise CARIO. Je vais m'attarder un tout petit peu plus longuement sur elle. C'est la première personne depuis que j'ai commencé mes recherches à avoir connu mon grand-père, j'ai donc pu solliciter la mémoire familiale. Mais commençons par le début, c'est toujours mieux, Marie Louise est née le 18 mai 1892 à Hécheno, à Vannes²⁶¹. Sur son acte de naissance, il est précisé en mentions marginales, son décès : le 21 octobre 1971 à Vannes. Je me suis souvenue que les mentions marginales concernant le lien matrimonial sont apparues en 1897, n'ayant aucune mention en ce sens sur l'acte de naissance de Marie Louise, j'en ai déduit qu'elle n'avait jamais été mariée. Cette déduction a été confirmée par mon grand-père qui m'a dit ne jamais avoir vu « Tante Louise » avec un homme.

²⁵⁹ AD56 NMD n°33 page 151, mentions marginales de l'acte de naissance pour le mariage.

²⁶⁰ ANNEXE n°4.

²⁶¹ AD56 Naissance n°197 page 38.



Ici « Tante Louise » avec mon grand-père, fin des années 1950.

Lors de mon passage au cimetière de Boismoreau à Vannes, je me suis dit que j'allais aller visiter cette fameuse Tante Louise. Je reste étonnée lorsque je m'aperçois qu'elle a été enterrée dans une tombe « LE MERO FALCO ». Ces noms ne disaient rien ni à mon grand-père ni à sa sœur. J'ai donc continué à fouiller pour savoir qui se trouvaient enterrer avec elle (elle n'a pas été enterrée avec de parfaits inconnus !). J'ai donc consulté le registre du cimetière et Marie Louise est désignée comme Marie Louise LE MERO (née CARIO). Avec elle, il y a Joseph Marie LE MERO (aucune date n'est notée sur le registre), Odette Angèle Marie Louise LEPELTIER (née LE MERO, 24/02/1918-30/07/2005), Maryvonne Anne Josette FALCO (12/12/1936-04/02/2012), Mario FALCO (1907-15/07/1947) et Jocelyne Marie Louise FALCO (17/09/1943-25/03/1945). La première chose qui m'a sauté aux yeux, c'est que deux d'entre elles ont comme deuxième prénom « Marie Louise ». A partir de ces éléments, j'ai sollicité une aide qui est précieuse lorsqu'on est englué : généanet.org²⁶². Je suis tombée sur une Marie Louise LE MERO née le 24 février 1918 à Vannes, mère au foyer, mariée à Mario FALCO, militaire. Je vous couche ici les interrogations que j'avais noté sur mon journal de bord le 28 avril 2023. « Donc si je suis ce raisonnement, peut-être que le père de Odette Angèle Marie Louise LE MERO est Joseph MARIE LE MERO et sa mère Marie Louise CARIO ? Elle se marie avec Mario FALCO et a deux filles, Maryvonne et Jocelyne puis Mario meurt en 1947 et elle se remarie avec M.LEPELTIER ? Le problème c'est : qui était dans la tombe en premier ? Imaginons que ce soit Joseph Marie LE MERO donc ensuite c'est sa petite-fille, Jocelyne FALCO puis son gendre (est-ce que cela se faisait, voulait-il être avec sa fille ?) puis potentiellement sa femme, Marie Louise CARIO (encore faut-il que ce soit véritablement sa femme mais autrement je ne vois pas pourquoi elle serait enterrée avec eux, de plus, Odette, qui serait sa fille, a « Marie-Louise » comme troisième

²⁶² Consulté le 28 avril 2023.

prénom et Jocelyne, qui serait sa petite-fille, a « Marie-Louise » comme deuxième prénom, soit très proches soit parentes). Puis on enterre Odette mais elle s'est sans doute remariée donc pourquoi l'enterrer avec son premier mari et non son second ? Peut-être voulait-elle être enterrée avec ses parents ? Ou sa fille ? Puis Maryvonne est la dernière à être enterrée-là. J'ai envoyé un message sur geneanet à R. FALCO pour savoir s'il connaissait les parents de Odette. Il m'a répondu qu'il s'agissait de son arrière-grand-mère mais je ne sais pas si c'est celle de 1918 ou de 1892. Attente de sa réponse. Il m'a conseillé de contacter jpbardier ce que j'ai fait. J'attends les réponses. » Impatiente, j'ai consulté les archives de presse pour voir si je ne trouvais pas de nouveaux éléments. Je trouve un article sur Joseph Marie LE MERO dans « l'Avenir du Morbihan » en date du 25 mai 1918 à la page 2. L'article relate ses exploits et fini par « Joseph LE MERO laisse une jeune veuve et un enfant de deux mois ». Le 3 mai 2023, je reçois enfin la confirmation, Marie Louise est bien la veuve de Joseph Marie LE MERO et la mère d'Odette. De là, je trouve la fiche matricule de Joseph Marie qui est mort le 1^{er} avril 1918. Il est chevalier de la légion d'honneur²⁶³. J'ai pu trouver le document concernant sa nomination grâce à la base Léonore²⁶⁴. Sa fiche matricule est très longue tellement il a reçu les honneurs de l'armée²⁶⁵. Marie Louise CARIO et Joseph LE MERO se sont mariés le 30 août 1916 à Vannes²⁶⁶. Joseph Marie a dû obtenir une permission du chef de bataillon de son régiment d'infanterie coloniale du Maroc le 25 août 1916. Est notamment présente au mariage, la future épouse de Louis Jean Marie, frère de Marie Louise, Marie Joseph GUHENNEC. De l'union de Marie Louise et de Joseph est née Odette LE MERO. Elle est adoptée par la Nation par jugement du 8 janvier 1919, elle devient alors pupille de la Nation.

267

Un brave entre les braves.
Joseph Le Méro, un enfant de Vannes, sous-officier d'infanterie coloniale, a huit fois cité à l'ordre du jour, est mort glorieusement pour la patrie, le 2 avril 1918.

Nommé sergent en juillet 1915, décoré de la médaille militaire le 19 août 1916, il fut finalement promu chevalier de la Légion d'honneur. Voici les trois dernières citations que ce brave a obtenues :

Le 8 juin 1917, à l'ordre de l'armée :
« Sous-officier de la plus grande valeur et très brave. N'a cessé de se dépenser du 6 au 8 mai 1917 quoique blessé au début de l'attaque. A, par son énergique intervention, contribué à rétablir une situation difficile en chassant des éléments de la garde qui avaient pris pied dans nos lignes avancées ».

Le 9 novembre 1917 : « Sous-officier d'une remarquable bravoure. Au combat du 23 octobre 1917 a rassemblé un groupe d'hommes dont il a pris le commandement, s'est porté en avant jusqu'à l'objectif fixé. Rétablissant les liaisons avec les unités voisines, et, par des dispositions judicieuses, a contribué largement à l'organisation et à la défense des nouvelles positions. Quatre blessures. Médaillé militaire pour faits de guerre et cinq fois cité à l'ordre ».

Avril 1918 : « Sous-officier admirable de bravoure légendaire au régiment. Tué à son poste de combat alors que sous un violent bombardement il donnait à ses hommes le plus bel exemple de mépris du danger ».

Joseph Le Méro laisse une jeune veuve et un enfant de deux mois.

Morts pour la France. — Le tri-

moralité ayant fait preuve d'assiduité au travail) et de dévouement à sa famille, soit à un ménage d'ouvriers ou de cultivateurs réunissant les conditions ci-dessus indiquées ».

Le ou les favorisés devront habiter la commune de Vannes.

La fourragère au 35^e d'artillerie. — La fourragère aux eouleurs de la croix de guerre a été conférée au 35^e d'artillerie.

Voici le texte de la deuxième citation dont a été l'objet ce beau régiment et qui lui a valu cette glorieuse distinction :

« Régiment d'élite dont les récents combats ont affirmé à nouveau le sentiment du devoir et de l'esprit de sacrifice. »

« Engagé dans la bataille après deux journées de marches forcées, a donné à l'infanterie de sa D. I. un concours ardent de tous les instants. A retardé l'avance de l'ennemi dont il a décimé les colonnes serrées, s'est replié par échelons dans un ordre parfait et, grâce au sang-froid de ses canonniers, avec tout son matériel.

« Après cinq jours de lutte violente en couverture, s'est déployé en terrain découvert, a subi stoïquement de violents jets de contre-batterie et brisé par ses barrages les assauts de l'ennemi. »

À propos des cartes de pain. — Le bureau d'alimentation de Vannes adresse aux boulangers cette note qui répond à ces observations formulées et qui intéressera en même temps le public et les boulangers de la région :

« 1^o Plusieurs boulangers se sont cru obligés de compter les tickets de pain qu'ils remettaient au bureau. Ils prennent là une peine inutile. Ils sont seulement

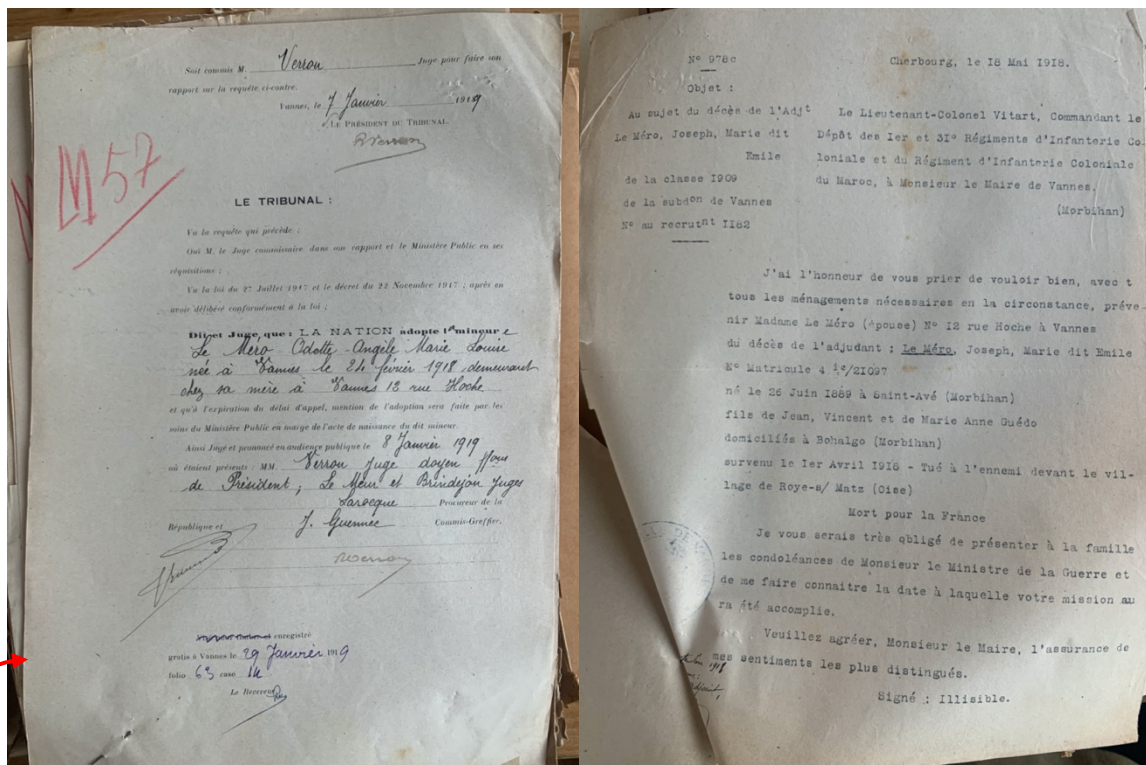
²⁶³ Fiche matricule n°1182, année 1909.

²⁶⁴ Annexe n°11

²⁶⁵ ANNEXE n°5.

²⁶⁶ Côte 4 E 260/439, acte n°61.

²⁶⁷ Avenir du Morbihan du 25/05/1918, page 2.



Jugement du 8 janvier 1919

Lettre d'information du décès de J.LE MERO

Louis Jean Marie CARIO a fait son service militaire à ses 20 ans comme tous les hommes, donc l'année 1908. Il est rappelé à l'activité par décret de mobilisation générale, arrivé au corps le 3 août 1914. Il a mené quatre campagnes. Deux intérieures « CS » et deux aux armées « CD ».

Précisions...CS et CD...

CS correspond à campagne simple tandis que CD correspond à campagne double. Cela permettait de déterminer le temps de service armé selon la nature de l'exposition au risque c'est-à-dire arrière ou front. Cela servait pour la liquidation des droits à pension. En effet, en CS, le temps réel passé était compté normalement et en CD, le temps réel passé était multiplié par deux.

Selon son registre matricule, il est fait prisonnier le 28 février 1915. J'ai alors cherché des documents afin d'en savoir plus sur son incarcération puisque sa fiche reste succincte sur ce sujet. J'ai alors consulté les listes envoyées par les Etats en guerre au Comité International de la Croix Rouge (CICR). Et j'ai trouvé le document qui suit. Louis Jean Marie a été fait prisonnier à Perthes selon ce document, seulement, la fiche matricule de Louis indique qu'il a été fait prisonnier à Mesnil-Les-Hurlus à 200 kilomètres de là. Il était emprisonné à Cellelager, province d'Hanovre, Allemagne dont je vous mets une photo du camp juste après. Concernant son grade, il est soldat, « gem » est le diminutif de gemeine, soldat en allemand. Le parent le plus proche est Mme CARIO domiciliée à Bohalgo. Nous sommes apparemment le 19 mars 1917, Louis n'est pas encore marié à Marie Joseph, je pense que la référence à une « Mme CARIO » correspond à sa mère, Nathalie JUIN. Il n'a été rapatrié d'Allemagne que le 11 janvier 1919 soit 1413 jours de détention (3 ans, 10 mois et 11 jours).

1 Efd. Nr.	2 a) Familienname b) Dornname (nur der Rufname) c) nur bei Russen Dornname des Datens	3 Dienst- grad	4 a) Truppen- teil b)) c) Komp.	5 a)) b)) c) vorhergehender Auf- enthaltort	6 a) Geburtstag und -Ort b)) c)) b)) Derwandten
	<i>irquies de Cellelager sur Gef. Lag. Soltan</i>	<i>Soltan</i>	<i>16363</i>	<i>19 MAR 1917</i>	<i>56366</i>
a) 98	<i>Cordillot</i>	<i>Gem</i>	<i>10^e</i>	<i>St. D. de Lorette</i>	<i>14. 2. 98. Cerveron</i>
b)	<i>Joseph</i>		<i>eh a p.</i>	<i>3. 3. 15</i>	<i>M. Cordillot</i>
c)			<i>1^e</i>	<i>Cellelager</i>	<i>a. Cerveron</i> <i>(Meuse)</i>
a) 9	<i>Cadet</i>	<i>Gem</i>	<i>141^e</i>	<i>Maubeuge</i>	<i>4. 6. 88 Terquignettes</i>
b)	<i>Desire</i>		<i>Inf.</i>	<i>4. 9. 14</i>	<i>Mme Cadet a</i>
c)			<i>10^e</i>	<i>Cellelager</i>	<i>Terquignettes</i> <i>(P. de. C)</i>
a) 100	<i>Cario</i>	<i>Gem</i>	<i>120^e</i>	<i>Perkhes</i>	<i>25. 6. 88 Vannes</i>
b)	<i>Louis</i>		<i>Inf.</i>	<i>28. 2. 15</i>	<i>Mme Cario a</i>
c)			<i>12^e</i>	<i>Cellelager</i>	<i>Bohalgo Vannes</i> <i>(Morbihan)</i>
a) 1	<i>Chateaur</i>	<i>Gem</i>	<i>17^e</i>	<i>Ménil St. Hubert</i>	<i>20. 1. 88. Amiens</i>

268

Traduction :

Familiennome – Nom de famille

Dornome nur der rufname – Prénom (uniquement le prénom).

Dienstgrad – Grade.

Truppenteil – Partie de troupe

Komp – Composition

Befangennahme ort und tag – Lieu et jour de l'arrestation

Vorhergehender aufenthaltort – Lieu de résidence précédent

Beburtstag und ort – Anniversaire et lieu

Adresse des nächften derwandten – Adresse du plus proche parent

Transcription de la zone entourée :

100- Cario Louis- Gem[eine]- 120e[me] inf[anterie] 12e[me]- Perkhes 28-2-15
Cellelager- 25-6-88 Vannes Mme Cario à Bohalgo Vannes (Morbihan).

²⁶⁸ P 56366, en ligne <https://grandeguerre.icrc.org/fr/List/2117964/731/56366/>, consulté le 29 juin 2023.



Le camp de Cellelager.

Son registre matricule²⁶⁹, que je vous mets en annexe, nous permet de suivre ses pérégrinations de 1912 jusqu'en 1931. En effet, j'apprends qu'il était employé à la voie ferrée à Ancenis en 1912 puis il est parti vivre à Nantes chez Monsieur GUICHARD au 35 place Jean Macé. A sa libération, il est retourné à Nantes pour deux ans puis il a été à Caen en tant qu'ouvrier quelques mois. Pendant dix ans, de 1921 à 1931, il est domicilié avec Marie Joseph 13 rue des tribunaux à Vannes. Il est libéré de toutes obligations militaires le 15 octobre 1937, deux ans avant que la seconde guerre mondiale n'éclate. En 1947, Louis Jean Marie était agent PTT puis télégraphiste. Il prend sa retraite en 1956²⁷⁰. Il meurt quatre ans plus tard, le 19 décembre 1960 à Vannes.



Louis Jean Marie CARIO²⁷¹

²⁶⁹ ANNEXE n°6.

²⁷⁰ Métiers mentionnés dans les actes de mariage de ses filles.

²⁷¹ Archives familiales.

b. Marie-Joseph GUHENNEC

Le 4 février 1891, Marie Joseph LE GUENNEC naît à Brandivy²⁷². Elle est fille de Mathurin LE GUENNEC, 29 ans, cultivateur et de Jeanne LE DOUARIN, 29 ans et aussi cultivatrice. Mathurin est né le 26 octobre 1858 à Brandivy. Il se marie à l'âge de 28 ans avec Jeanne, le 3 novembre 1886 à Brandivy. Jeanne, elle, naît le 20 octobre 1859 à Grand-Champ et meurt le 2 décembre 1910 dans la commune où elle s'est mariée²⁷³. Une mention marginale a été apposée en 1957, mention qui va être reprise notamment dans l'acte de mariage de Marie-Joseph. En effet, par un jugement en date du 7 août 1957, le tribunal civil de Vannes demande la rectification du nom patronymique de « l'enfant et celui de son père » qui seront orthographiés GUHENNEC et non plus LE GUENNEC.

J'ai donc souhaité consulter ce jugement de changement d'état civil. Marie Joseph étant décédée depuis plus de 25 ans, j'ai pu avoir accès aux pièces du jugement²⁷⁴. J'ai pu notamment avoir accès au procès-verbal du 13 avril 1957. Il m'a permis de renseigner une partie de la fratrie de Marie-Joseph. Ce qui m'a frappé dans cette déclaration c'est les mémoires familiales. Près de 75 ans avant moi, mon arrière-arrière-grand-mère découvrait elle aussi des choses sur sa famille comme cette sœur jumelle de sa sœur Marie-Louise décédée quelques jours après sa naissance. Le problème c'est que je ne trouve pas de trace de cette sœur jumelle. Deux solutions, soit elle est morte-née et on aurait oublié de la mentionner soit c'est une légende familiale...

²⁷² AD56 Naissance n°9 page 107 (registre Brandivy, 1884-1892).

²⁷³ AD56 BMS page 23 (acte de mariage), page 23 (mentions marginales de l'acte de mariage pour la date de naissance de la mère), acte n°69 (acte de mariage de sa fille pour date de décès de Jeanne LE DOUARIN), page 288 (acte de naissance du père).

²⁷⁴ Côte U9280, consulté le 14 juin 2023.

PROCÈS - VERBAL

N° 211

L'AN mil neuf cent cinquante-sept le treize avril

OBJET
NOUS, PERON Pierre, Commissaire Principal de Police de la circonscription de Vannes, En résidence à : VANNES, Officier de Police Judiciaire Auxiliaire de M. le Procureur de la République.

Exécution instructions (anomalies d'état-civil)
Agissant en exécution des instructions de Monsieur le Procureur de la République à VANNES, en date du 8 avril 1957, et vu le dossier joint,

Mandons et entendons, Mme CARIO, née GUNEHEC Marie Joseph, 56 ans, sans profession, domiciliée 23, rue Joseph Loth à VANNES,

AFFAIRE
qui déclare :
Ma soeur, GUNEHEC, Marie Louise, Veuve KERLAU, est bien celle qui est domiciliée à PARIS 75, rue d'Assas. Nous sommes filles de GUNEHEC Mathurin, et non GUNEHEC Jean Marie, qui était notre oncle, et de LE DOUARIN Jeanne.-

Déclaration de Mme CARIO née GUNEHEC, Marie Joseph et 23 rue Joseph Loth à VANNES.
D'après ce que j'ai appris par ma soeur, Mme KERLAU, il semble que cette dernière avait une soeur jumelle, décédée quelques jours après sa naissance et portant les mêmes prénoms.- Ces renseignements proviendraient de ma soeur aînée, Mme LEVANSI, née GUNEHEC, Française, domiciliée Cité 7 à Bellevue à MONTOIRE DE BRETAGNE par TRIGNAC (Loire-Atlantique). Celle-ci se rappellerait des noms des parrains et marraines.- Il est possible que des précisions pourraient être obtenues auprès du curé de la paroisse de BRANDIVY.

Mon propre état-civil porte de graves erreurs. Mon état-civil exact est : GUNEHEC (et non LE GUNEHEC), Marie Joseph, épouse CARIO (et non KARIO) Louis Jean Marie fille de GUNEHEC Mathurin, de suis née le 4 février 1891 à BRANDIVY. Or, mon livret de famille, délivré à VANNES, le 23 avril 1919, porte mon état-civil comme suit :
....

Marie Joseph LE GUENNEC, née le 4 février 1891 à BRANDIVY, fille de Mathurin LE GUENNEC et de Jeanne LE DOUARIN, mariée avec CARIO, Louis Jean Marie, le 23 avril 1919 à VANNES.

Je précise que, depuis mon mariage, j'ai conservé cette orthographe LE GUENNEC, et je n'ai jamais demandé une rectification d'état-civil.

Lecture faite, persiste et signe,
Le Commissaire Principal de Police,
Mme Cario

Pièce jointe : Nous annexons au présent, à toutes fins utiles, un extrait du registre des mariages des époux CARIO-LE GUENNEC délivré le 13 avril 1957 par la Mairie de VANNES.

Le Commissaire Principal de Police,

Dont acte, clos et transmis à Monsieur le Procureur de la République à VANNES.

Le Commissaire Principal de Police,



D'autre part, en consultant la grosse pour l'ordonnance sur requête, j'ai pu me rendre compte que ce changement orthographique de nom a impacté de nombreux documents officiels...qui étaient tous indexés au dossier ! Ainsi donc j'ai pu avoir accès à l'acte de naissance de Marie Joseph, à son acte de mariage, à l'acte de mariage de sa fille, Marie Louise, de son autre fille, Marie Andrée et de son fils, Louis. Mais également, l'acte de naissance de son père et son acte de mariage. Une aubaine.

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

GROSSE Extrait des Minutes du Greffe
du Tribunal civil de Vannes,

ORDONNANCE sur REQUETE D'une Ordonnance rendue à la
requête de Monsieur le Procureur de la
République le 7 août 1957, il a été ex-
trait ce qui suit:

Le Procureur de la République
à Monsieur le Président du Tribunal civil
de Vannes, a l'honneur d'exposer:

Que le 4 février 1891 est né à
Brandivy un enfant du sexe féminin, qui
a été dénommé LE GUENNEC Marie Joseph, né
de LE GUENNEC Mathurin et de LE DOUARIN
Jeanne.

Que dans l'acte de mariage de
la susnommée avec CARIO Louis Jean Marie
acte dressé à Vannes le 23 avril 1919,
l'épouse a été désignée sous les nom et
prénoms de LE GUENNEC Marie Joseph, née
à Brandivy le 4 février 1891 de Mathurin
LE GUENNEC et de LE DOUARIN Jeanne.

Qu'en réalité le nom du père
de la susnommée s'orthographie GUHENNEC
au lieu de LE GUENNEC, comme l'établit
l'acte de naissance de GUHENNEC Mathurin
né à Brandivy le 26 octobre 1858.

Que d'autre part du mariage
des époux CARIO sont nés trois enfants:

1° CARIO Louis Jean Mathurin, né à Van-
nes, le 18 janvier 1922, marié à Vannes
le 24 juin 1946 avec Suzanne Marie Louise
LE BERRE.

2° CARIO Anne Marie Louise, née à Vannes
le 26 février 1920, mariée à Vannes le 2
décembre 1947 avec Jean Lucien Joseph
LE CARDIET.

3° CARIO Andrée Marie, née à Vannes le
8 avril 1925, mariée à Vannes le 21 jan-
vier 1956 avec Bruno SANTI.

Que dans les actes de naissance
et dans les actes de mariage de ces en-
fants le nom de leur mère est orthographié
LE GUENNEC au lieu de GUHENNEC

Qu'enfin dans l'acte de maria-

PARQUET

ge de CARIO Louis Jean Mathurin dressé à Vannes le
 juin 1946, la mère du susnommé est prénommée Marie au
 lieu de Marie Joseph.

PAR CES MOTIFS
 -:-:-:-:-

Le soussigné requiert qu'il vous plaise, Mon-

sieur le Président:

A/ Rectifier l'acte de naissance établi au nom de Le
 GUENNEC Marie Joseph née à Brandivy le 4 février 1891
 de LE GUENNEC Mathurin et de LE DOUARIN Jeanne en ce
 sens que le nom patronymique de la susnommée et celui
 de son père seront orthographiés GUHENNEC au lieu de
 LE GUENNEC.

B/ Ordonner la transcription de cette partie de l'ordon-
 nance à intervenir sur les registres de l'année courante
 de la commune de Brandivy, et sa mention en marge de l'
 acte de naissance à rectifier tant sur le registre con-
 servé au Greffe du Tribunal civil de Vannes.

C/ Rectifier: 1°/ L'acte de mariage dressé à Vannes le
 25 avril 1919 au nom de CARIO Louis Jean Marie et de LE
 GUENNEC Marie Joseph, née à Brandivy le 4 février 1891
 de LE GUENNEC Mathurin et LE DOUARIN Jeanne en ce sens
 que le nom patronymique de l'épouse et celui de son père
 seront orthographiés GUHENNEC au lieu de LE GUENNEC

2°/ L'acte de naissance dressé au nom de CARIO Louis
 Jean Mathurin né à Vannes le 18 janvier 1922 de CARIO
 Louis Jean Marie et de LE GUENNEC Marie Joseph, en ce
 sens que le nom de la mère du susnommé sera orthographié
 GUHENNEC au lieu de LE GUENNEC

3°/ L'acte de mariage dressé à Vannes le 24 juin 1946
 au nom des époux CARIO Louis Jean Mathurin et LE BERRE
 Suzanne Marie Louise, en ce sens que la mère de l'époux
 y sera prénommée Marie Joseph au lieu de Marie et que
 le nom patronymique de celle-ci sera orthographié GU-
 HENNEC au lieu de LE GUENNEC

4°/ L'acte de naissance dressé au nom de CARIO Anne Ma-
 rie Louise, née à Vannes le 26 février 1920.

5°/ Et l'acte de mariage de la susnommée dressé à Vannes
 le 2 décembre 1947 en ce sens que le nom de la mère de
 la susnommée sera orthographié GUHENNEC au lieu de LE
 GUENNEC

6°/ L'acte de naissance dressé au nom de CARIO Andrée
 Marie née à Vannes, le 8 avril 1925 et l'acte de mariage
 de la susnommée dressé à Vannes le 21 janvier 1956, en
 ce sens que le nom de la mère de la susnommée y sera or-
 thographié GUHENNEC au lieu de LE GUENNEC.

La fratrie GUHENNEC est composée essentiellement de filles. Elles ont la particularité de toutes avoir un prénom composé commençant par Marie. La première est donc Marie-Françoise GUHENNEC (appelée Françoise dans la déclaration vue précédemment). Elle est née le 5 avril 1888 à Brandivy²⁷⁵. Son nom de famille est alors « LE GUNEHEC ». Son acte de naissance indique, en mention marginale, qu'elle est décédée le 8 février 1976 à Saint-Nazaire²⁷⁵. Grâce au jugement d'état civil, je sais qu'elle a été mariée à un monsieur LEVANEL dont elle a été veuve mais je n'ai pas trouvé leur mariage. La deuxième sœur est Marie Anne, elle est née le 1^{er} octobre 1889 à Brandivy mais est décédée au même endroit 11 ans plus tard, le 28 décembre 1900²⁷⁶. Le 1^{er} avril 1893 naît Marie Rose à Brandivy²⁷⁷. Sur son acte de naissance, aucune mention marginale n'est apposée. J'ai trouvé qu'elle avait été mariée avec Jean Marie ROBINO le 4 février 1923 à Brandivy. Elle est décédée à Trignac le 29 janvier 1967. Marie-Louise est née le 2 janvier 1895 à Brandivy. Elle ne vit que 6 jours

²⁷⁵ AD56 Naissance n°14 page 65 (acte de naissance), mention marginale de cet acte pour décès.

²⁷⁶ AD56 Naissance n°33 page 86 (acte de naissance) et n°27 page 37 (acte de décès).

²⁷⁷ AD56 Naissance n°15 page 6.

puisqu'elle meurt le 8 janvier de la même année²⁷⁸. Je pense que la confusion réside entre cette Marie-Louise et la dernière de la fratrie, une autre Marie-Joseph. Je m'explique. Nous savons que « Marie-Louise » épouse KERLAU aurait eu une sœur jumelle morte quelques jours après sa naissance. Or, je n'ai trouvé aucune gémellité pour aucune des sœurs. Cependant, je trouve par geneanet, un acte de mariage entre Marie-Louise GUHENEC et Joseph Marie KERLAU²⁷⁹ et la Marie-Louise en question serait née le 2 janvier 1895. Or, nous savons que c'est impossible puisque cette Marie-Louise est décédée à 6 jours. La solution la plus probable est qu'il s'agit de la dernière Marie-Joseph née le 14 décembre 1895 à Brandivy. Ainsi, ayant deux Marie-Joseph vivantes dans la fratrie, peut-être que la deuxième Marie-Joseph se fait appelée différemment par son entourage. Le fait qu'elle soit née la même année que sa grande sœur défunte a pu causer une confusion dans l'esprit de la grande sœur Marie-Françoise qui aura pensé qu'elles étaient jumelles. Marie-Joseph épouse Joseph Marie KERLAU ce qui est confirmé par son acte de décès en date du 12 novembre 1961 à Paris 14^e²⁸⁰.

Je trouve la trace de la famille notamment dans le recensement de Brandivy de l'année 1891. Sont présents dans le foyer, au village du Resto, Mathurin GUNEHEC, fermier, chef de ménage, sa femme, les trois premières filles, Marie-Françoise, Marie-Anna et Marie-Joseph. Mais il y a également Joachim et François ALLANO, respectivement 14 et 8 ans, qui sont les pâtres de la famille GUNEHEC ainsi que Perrine RIO, 17 ans, qui est leur domestique. Un pâtre est celui qui fait paître le bétail. Le fait que la famille ait trois employés témoigne d'un certain confort financier.

NOM DE LA FAMILLE						PRENOMS		AGE	SEXE	PROFESSION	STATUT DE MARIAGE	OBSERVATIONS
						1	2	3	4	5	6	7
GUNEHEC						Mathurin		38	M	Fermier	Marié	
GUNEHEC						Marie-Françoise		35	F		Mariée	
GUNEHEC						Marie-Anna		14	F		Mariée	
GUNEHEC						Marie-Joseph		8	F		Mariée	
ALLANO						Joachim		14	M	Pâtre	Non marié	
ALLANO						François		8	M	Pâtre	Non marié	
RIO						Perrine		17	F	Domestique	Non mariée	

²⁷⁸ AD56 Naissance n°1 page 31 (acte de naissance) et n°2 page 117 (acte de décès).

²⁷⁹ Généanet.org, <https://www.geneanet.org/relevés-collaboratifs/view/60916/1066670>, consulté le 29 juin 2023.

²⁸⁰ AD56 Naissance n°39 page 40 (acte de naissance) et page 10 (acte de décès, Paris 14°).

²⁸¹ AD56 Recensement Brandivy, année 1891, page 5.

Transcription zone entourée :

[Le Resto]²⁸²

- 194- Gunehec- Mathurin- 32 ans- [idem]- fermier – chef de ménage
- 195- Duern- Jeanne- 32 ans- [idem]- culti[vatrice]- sa femme
- 196- Gunéhec- Marie Françoise- 3 ans- [idem]- leur fille
- 197- Gunéhec- Marie Anna- 17 mois- [idem]- leur fille
- 198- Gunéhec- Marie Joseph- 2 mois- [idem]- leur fille
- 199- Allano- Joachim- 14 ans- [idem]- pâtre- leur pâtre
- 200- Allano- François- 8 ans- [idem]- pâtre- leur pâtre
- 201- Rio- Perrine- 17 ans- [idem]- domestique- leur domestique

Marie-Joseph GUHENNEC décède à Vannes le 2 mars 1969.



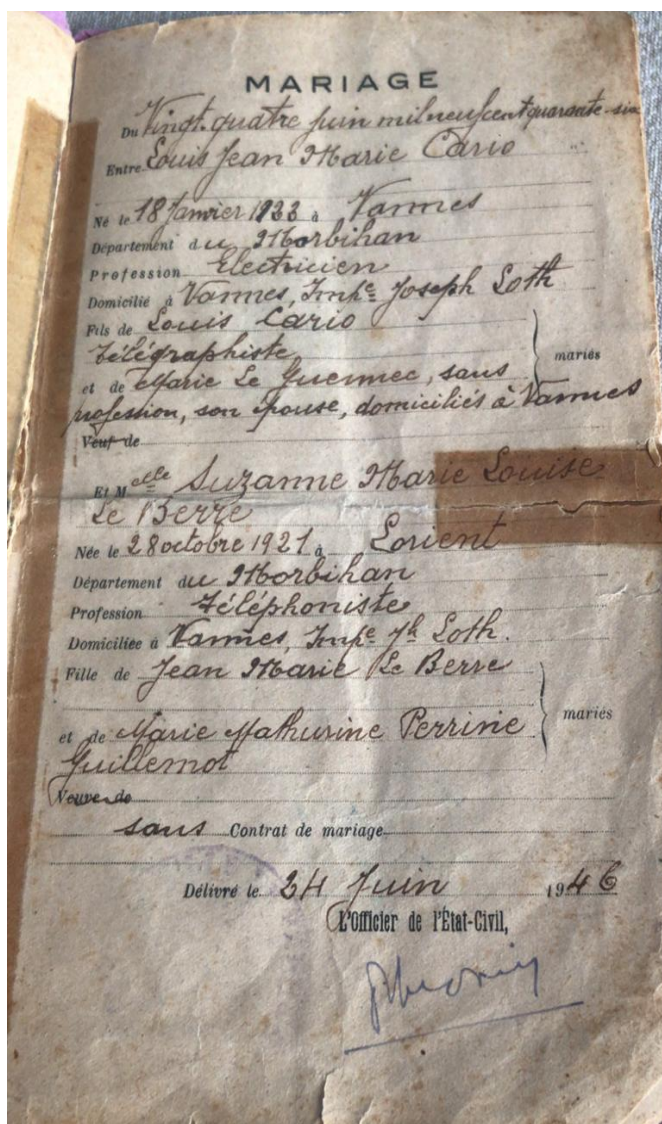
Marie Joseph GUHENNEC

***C Louis Jean Mathurin CARIO et Suzanne Marie Louise LE BERRE,
les résistants***

Louis Jean Mathurin et Suzanne Marie Louise que je nommerai Louis et Suzanne dans un souci de clarté se sont mariés le 24 juin 1946 à Vannes²⁸³. Louis était électricien et demeurait impasse Loth à Vannes. Suzanne, elle, était téléphoniste et demeurait avec son futur époux, impasse Loth. Il est indiqué qu'aucun contrat de mariage n'a été passé. Ils se marient en présence de Louis HERVE et d'Emile CARIO. Emile CARIO est un cousin de Louis, fils de Yves Marie et d'Yvonne MARTIN (une photo de sa tombe se trouve quelques pages avant).

²⁸² Note marginale

²⁸³ Côte U9280, extrait du registre des actes de mariage, n°159.



Transcription :

Du vingt-quatre juin mil neuf cent quarante-six

Entre Louis Jean Marie Cario

Né le 18 janvier 1922 à Vannes

Département du Morbihan

Profession Electricien

Domicilié à Vannes, imp[asse]

Joseph Loth

Fils de Louis Cario

Télégraphiste

Et de Marie Le Guennec, sans

Profession, son épouse, domiciliés à Vannes

~~Veuve de~~

Et M[ademois]elle Suzanne Marie Louise

Le Berre

Née le 28 octobre 1921 à Lorient

Département du Morbihan

Profession Téléphoniste

Domiciliée à Vannes, imp[asse]

J[oseph] Loth

Fille de Jean Marie Le Berre

Et de Marie Mathurine Perrine

Guillemot

~~Veuve de~~

Sans contrat de mariage

Délivré le 24 juin 1946

L'officier de l'Etat Civil

Laudrin.



Louis et Suzanne

Suzanne et Louis ont vécu à partir de 1946 et ce jusqu'à leurs morts à Locminé. Ils ont habité 1 place du rond-point de la République (je l'ai également trouvé à 1 place de la République ou 1 place de l'Eglise). Le bâtiment était très grand puisqu'il accueillait également le commerce du couple, c'est pourquoi l'adresse différait, le bâtiment occupait plusieurs adresses. J'ai alors cherché le plan cadastral de Locminé pour avoir plus d'éléments²⁸⁴. Puis, ayant situé le bâtiment dans la section AN, j'ai cherché la matrice. Elle n'était pas très fournie mais a eu le mérite de préciser l'adresse de la propriété bâtie des CARIO, il s'agit d'une maison aux revenus de 60 francs. Ils étaient également propriétaires d'une propriété non-bâtie, le lieu-dit « La Ville » qui est un sol.

²⁸⁴ Côte 1420 W 115.



285

TABLEAU MON DÉTAILLÉ

Compte : 120

Pour : 1975. M. Cario Louis épouse Le Perre 1 Place de la République

Année	Contenance	COMPTES RATTACHÉS				REVENU TOTAL (col. 11 + 12) sans bail
		REVENU sans bail	REVENU avec bail	REVENU sans bail	REVENU avec bail	
1	2	3	4	5	6	7
1973	9 62	60.00				60.00
19						
10						
10						
10						
10						
10						

PROPRIÉTÉS BATIES.

MUTATIONS				DÉSIGNATION DES PROPRIÉTÉS			REVENU (Revision 1943)			REVENU (Revision 19...)			REVENU (Revision 19...)							
ENTRÉE	SORTIE			NOMBRE DU PLAN	LIQUIDITÉ DU BIEN ET NUMÉRO	NATURE DE LA PROPRIÉTÉ (1)	USINES			USINES			USINES							
ANNÉE	TITRE	ANNÉE	PORTÉ A				MAT. SONS	BAT. MENTS	OUEL. LAIE	TOTAL	MAT. SONS	BAT. MENTS	OUEL. LAIE	TOTAL	MAT. SONS	BAT. MENTS	OUEL. LAIE	TOTAL		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
				AN 76	1 place de la République	maison		60.00			60.00									

(1) Ainsi que le numéro du lot et la quote-part dans la propriété du sol lorsqu'il a été établi un état descriptif de division.

285 Plan Cadastral de Locminé, côte 1420 W 115.

PROPRIÉTÉS NON BATIES.														
REVISION 1962.														
REVISION 19...														
REVISION...														
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS.														
MUTATIONS.			LIEU-DIT OU RUE ET N°	CONTENANCE.	NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ.	CLASSE.	REVENU.	NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ.	CLASSE.	REVENU.	NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ.	CLASSE.	REVENU.	NATURE DE CULTURE OU DE PROPRIÉTÉ.
ENTRÉE.	SORTIE.	ANNÉE.												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
				La Ville	9 63	sol.								

286

a. Louis Jean Mathurin CARIO

Louis est née le 18 janvier 1922 à Vannes²⁸⁷. Il est le fils de Louis Jean Marie et de Marie Joseph que nous avons rencontré précédemment.

Louis a deux sœurs. L'aînée est née le 26 février 1920 place du marché au seigle à Vannes, elle se nomme Anne Marie Louise. Elle s'est mariée avec Jean LE CARDIET, comptable, le 10 décembre 1947. Anne était mécanographe. Elle décède à l'âge de 88 ans à Vannes, le 16 octobre 2008²⁸⁸. Jean LE CARDIET sera le parrain de mon grand-père. La benjamine de la famille est Andrée Marie CARIO née le 8 avril 1925 rue des tribunaux à Vannes. Elle se marie avec Bruno SANTI le 21 janvier 1956 à Vannes. Bruno est magasinier, il est né en Italie dans la province de Padoue. Andrée, elle, est secrétaire. Elle décède quatre ans après sa grande sœur, le 11 juin 2012 à Bémécourt dans l'Eure²⁸⁹.



Andrée CARIO et Suzanne LE BERRE, années 1960

²⁸⁶ Matrice cadastrale, côte 1087 W 531.

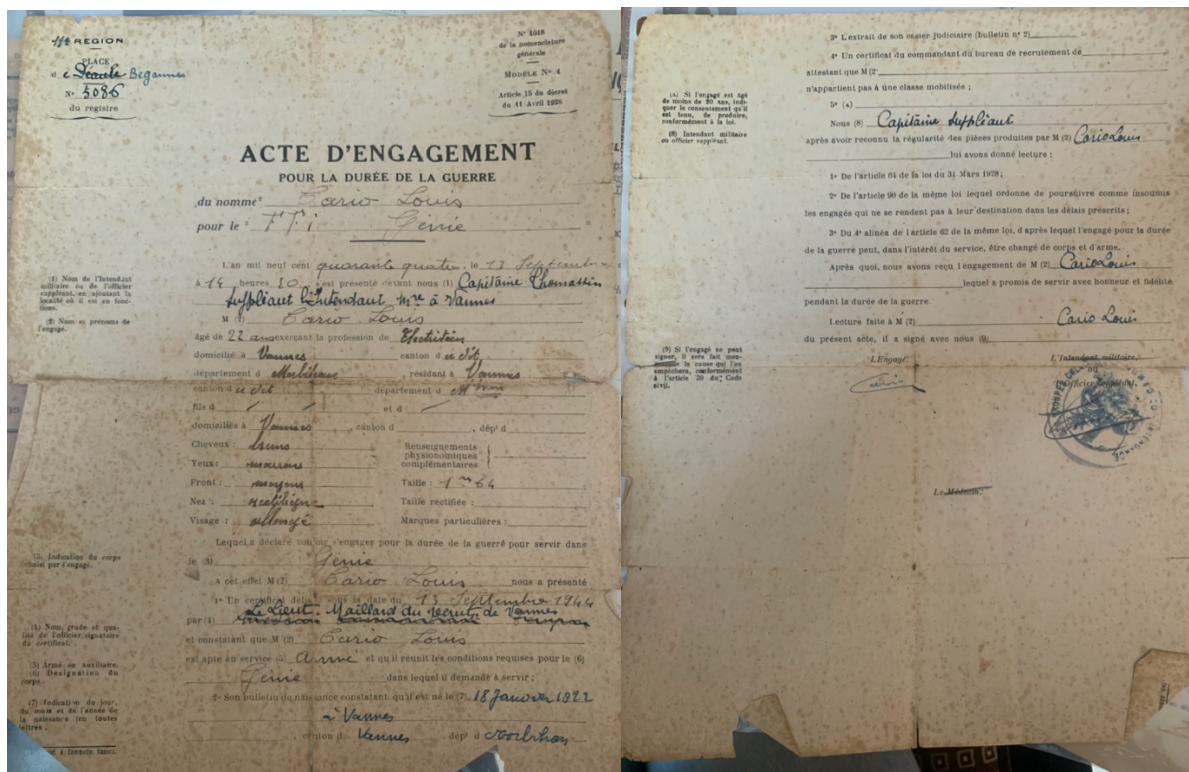
²⁸⁷ Côte 4 E 260/411, acte n°37.

²⁸⁸ AD56 n°101, côte 4 E 260/409 (acte de naissance), mention marginale de l'acte de naissance + U9280, acte n°249 (acte de mariage) et INSEE + cimetière Boismoreau (date de décès).

²⁸⁹ AD56 n°139, côte 4 E 260/414 (acte de naissance), mention marginale de l'acte de naissance + U9280, acte n°9 (acte de mariage) + INSEE (date de décès).



Dans la France occupée depuis 1940, Louis CARIO s'est engagé dans la Résistance à partir du 6 juin 1944. Sous le pseudonyme « P'tit Louis » ou encore « Loulou », Louis a été un engagé volontaire dans les Forces Françaises de l'Intérieur. Il a servi dans le 1^e bataillon jusqu'au 22 juin 1944 puis au 8^e du 30 juin 1944 au 10 août 1944. Il est nommé caporal par le Capitaine SCORDIA le 8 juillet 1944 puis sergent quelques semaines plus tard, le 1^e août de la même année. En novembre, il est muté à la Compagnie mixte de transmissions n°81. Il sera agent motocycliste et y restera jusqu'à la fin de son engagement en février 1946. Il a participé en tant qu'agent de liaison sur le front de Lorient et le front de la Vilaine. Il faisait passer des messages ainsi que des renseignements entre résistants. Le fait que la compagnie soit mixte signifie que hommes et femmes travaillent ensemble. C'est probablement là que ce sont rencontrés Louis et Suzanne. Les agissements de Louis pendant son activité de résistant restent flous puisqu'il n'en a jamais fait part à ses enfants. Seuls restent les documents comme son certificat d'appartenance, son état signalétique ou encore sa croix du combattant volontaire. Mais pour ce qui est des détails de ses actions, la mémoire familiale s'efface. Cependant, avec les indices que nous trouvons dans les documents susmentionnés, nous pouvons donner une image globale de ce qu'a dû être la vie d'un résistant de Locminé. Je rappelle ici que ce sont des suppositions que je vais émettre au regard des éléments historiques du département ainsi que des éléments plus personnels que j'ai pu glaner. Commençons par son recrutement. Louis a 22 ans lorsqu'il s'engage volontairement dans les Forces Françaises de l'Intérieur. Ci-dessous son acte d'engagement.



A Locminé, dans le Morbihan, au printemps 1944, une antenne du SD (créée en Allemagne en 1931 sur ordre de Heinrich Himmler, c'est un service de renseignement à vocation policière parallèle rattaché au parti nazi) et une unité de l'armée Vlassov (des volontaires russes armés par la Wehrmacht) s'installent dans l'école des filles de Locminé. Les caves de l'école deviennent alors des cellules de prison et des lieux d'interrogatoire²⁹⁰. Est-ce cet évènement qui a poussé Louis à s'engager ? Des questions qui resteront sans réponse. Il commence le 6 juin 1944, une date qui n'est pas anodine. En effet, lorsque les Alliés débarquent en Normandie, les Résistants morbihannais participent eux aussi à l'opération mais à distance. La bataille du maquis de Saint-Marcel commence alors. Les Résistants ont eu pour objectif de fixer les Allemands en Bretagne afin que ces derniers ne viennent pas empêcher le débarquement en Normandie. Des missions de sabotage sont alors lancées. Chaque nuit, ce sont 150 à 200 containers d'armes et de munitions qui sont largués. Environ 4 000 résistants sont passés par Saint-Marcel pour y obtenir leur armement. Louis faisait probablement partie de ces 4 000. Louis commence dans le 1^{er} bataillon. Raymond LE VIGOUROUX, commandant de ce bataillon écrit « Depuis le 6 juin, le 1^{er} bataillon F.F.I du Morbihan tenait le maquis dans la région de Vannes. Traqués par des forces allemandes très supérieures en nombre et en armement, les gars attendaient patiemment le jour J. Peu leur importaient les dangers qu'ils couraient, l'absence de solde [...] ». Louis passe le 30 juin 1944 dans le 8^e bataillon sous le commandement du Commandant CARO qui le fera chef de groupe le 8 juillet 1944. Son dossier conservé aux archives²⁹¹ nous donne plus d'indications sur ce qu'a réellement fait « P'tit Louis » durant cette période. Sa mission était notamment le transport d'armes de Vannes à Colpo. Il participe au front de Lorient selon ses documents. La région lorientaise est occupée depuis le 21 juin 1940. Après le débarquement allié et la

²⁹⁰ Husson, Jean-Pierre et Jocelyne. Article « Locminé (Morbihan), 1944 » en ligne. <https://fusilles-40-44.maitron.fr/spip.php?article189954>, consulté le 29 juin 2023.

²⁹¹ Côte 180 W 22.

libération de la Bretagne, les formations allemandes se retranchent à Lorient entre le 4 et le 6 août 1944 sous le commandement du général Farmbacher. La « poche de Lorient » s'étend sur 50 kilomètres de la rivière Laïta aux falaises de la rivière d'Étel. De vastes champs de mines sont établis ainsi que des abris et des fossés antichars. 45 000 personnes sont enfermées dans cette poche, 20 000 civils et 26 000 soldats allemands. L'objectif de l'artillerie alliée est d'attaquer les observatoires ennemis. La riposte allemande est plus faible puisque rationalisée par son stock de munitions. C'est seulement le 7 mai 1945 qu'un cessez-le-feu est signé à Etel et la capitulation le 10 mai à Caudan. 24 500 soldats allemands seront faits prisonniers. Louis CARIO participe à un autre front, celui de la Vilaine. En effet, mi-août 1944, les Allemands se sont livrés à des raids de corsaire à travers la Vilaine. Le commandant CARO venait d'être nommé. Sa mission était de protéger la rive droite de la Vilaine c'est-à-dire celle entre Redon et la mer. 300 Allemands ont embarqués à Tréguier le 14 septembre 1944. Les F.F.I ont alors contraint l'ennemi à se replier et à rembarquer. C'est vers la mi-septembre que deux autres bataillons F.F.I, le 1^e et le 16^e viennent prêter main forte au commandant CARO. Sur ce front, Louis va notamment participer au parachutage d'armes dans la région de Colpo d'août à septembre 1944.

A partir du 1^e novembre 1945, Louis CARIO est en occupation en Allemagne jusqu'à ce qu'il demande la résiliation de son contrat en janvier 1946 (il se mariera la même année avec Suzanne). En 1962, le 7 mars, Louis sera décoré de la Croix du combattant volontaire par la décision n°2341²⁹². Le musée des Sanglots Longs de Réguiny rend hommage à Louis et des éléments lui sont dédiés.

Par la suite, Louis a repris son activité d'électricien. C'est notamment lui qui a

électrifié toute la ville de Locminé. D'ailleurs, dans « Ami entends-tu... », le journal de la résistance morbihannaise, dans son numéro 34, Louis est remercié pour cela. Louis sera également conseiller municipal à Locminé lorsque l'abbé Laudrin sera maire.

293

REMERCIEMENTS	
L'A.N.A.C.R. renouvelle les remerciements du Congrès à la Municipalité d'Auberwilliers et à Marie-Luce et Bernard JAN qui ont apporté toute leur aide; au sympathique M. DUCHENET, représentant le SEITA (allumettes et cigarettes); aux Ets PERNOD pour leur aimable participation; à Matéo ONNO, fournisseur des délicieux pâtés; à Raymond LE SAUX et Madame, « auteurs » des tripes si appréciées; à Norbert TEXIER, vins ARCIBIA à	Lanester, dont le « Faugères » a ravi les palais; au « Biscuiteries de l'Aër » et Révolt, au dessert bretonnant; à la Mairie de Lanester pour prêt de matériel; à René CHAPON « Lorient-Pressing » pour les transports; à Roger POULEAU, peintre à Lanester pour la décoration; à Louis CARIO, électricien à Locminé pour la sonorisation. Et à tous les amis, tous les camarades dont l'aide a contribué au succès de notre grand rassemblement.

Louis Jean Marie CARIO décède le 25 mars 1986 à Vannes à l'âge de 64 ans, dix ans après son épouse.

NOS CAMARADES DISPARUS ...

Louis CARIO - dit "Loulou" décédé le 25 mars à l'âge de 64 ans. Ancien de la 2^{ème} compagnie du 2^{ème} Bataillon F.F.I. du Morbihan. Croix du Combattant - Combattant Volontaire de la Résistance.

Secrétaire de la Section de LOCMINE, Loulou fût une des chevilles ouvrières de notre Association dans le canton de Locminé ainsi qu'un animateur infatigable en particulier pour les cérémonies du Fort de Penthièvre.

L'A.N.A.C.R. et le monde Résistant lui doivent beaucoup.

294

²⁹² ANNEXE n°7

²⁹³ Journal « Ami entends-tu... » n°34, en ligne

http://www.lesamisdelaresistance56.com/images/PDF/ami/Ami_Entends_Tu_N34.pdf, consulté le 1^e juillet 2023.

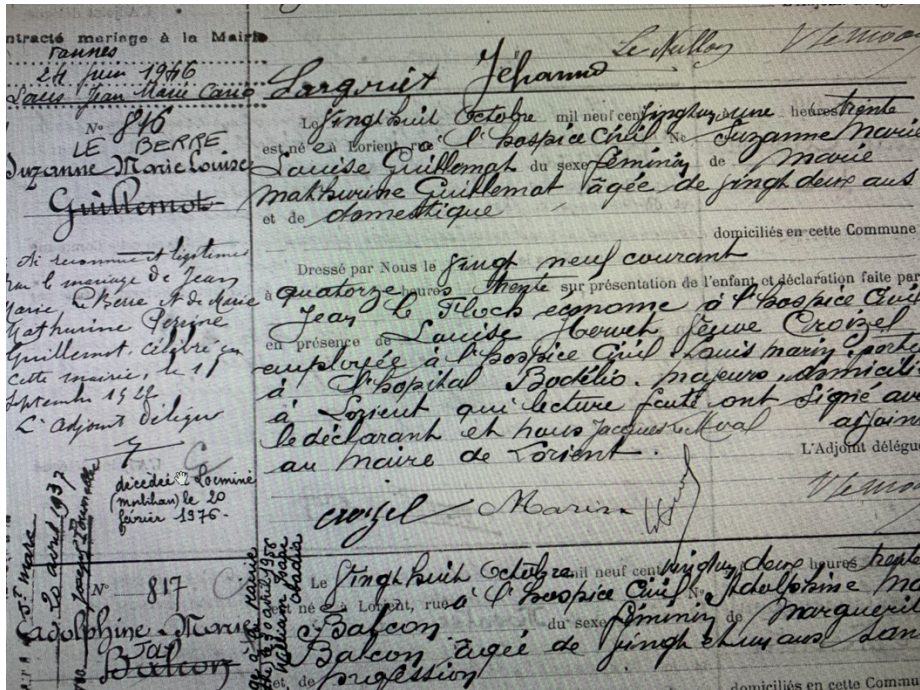
²⁹⁴ Site <https://polejeanmoulin.com/resources/ami-61.pdf>, consulté le 5 juillet 2023.

b. Suzanne Marie Louise LE BERRE



Suzanne LE BERRE

Suzanne est née le 28 octobre 1921 à Lorient. Voici mon point de départ. A nouveau, la mémoire familiale a été remise en question. En effet, depuis toute petite, je pensais que mon arrière-grand-mère avait été adoptée et qu'ainsi nous ne connaissions pas ses parents. C'est ce qu'il est toujours ressorti des discussions familiales, Suzanne avait été adoptée, on ne lui connaissait pas de famille. J'ai donc souhaité consulter les archives afin de trouver son acte de naissance. Acte n°816, une certaine Suzanne Marie Louise GUILLEMOT est née le 28 octobre 1921 puis une rayure à GUILLEMOT remplacé par LE BERRE. C'est en fait seulement sa mère, Marie Mathurine GUILLEMOT qui l'a reconnue seule au début. Elle est alors âgée de 22 ans et est domestique. Ce sont des employés de l'hospice civil de Lorient qui ont fait la déclaration de naissance. En mention marginale, est indiqué que Suzanne a été reconnue et légitimée par le mariage de Jean Marie LE BERRE et Marie Mathurine GUILLEMOT le 18 septembre 1922 soit près d'un an après la naissance de Suzanne. Ainsi, j'avais le nom des parents de Suzanne. Mon enquête allait pouvoir débuter.



Transcription :

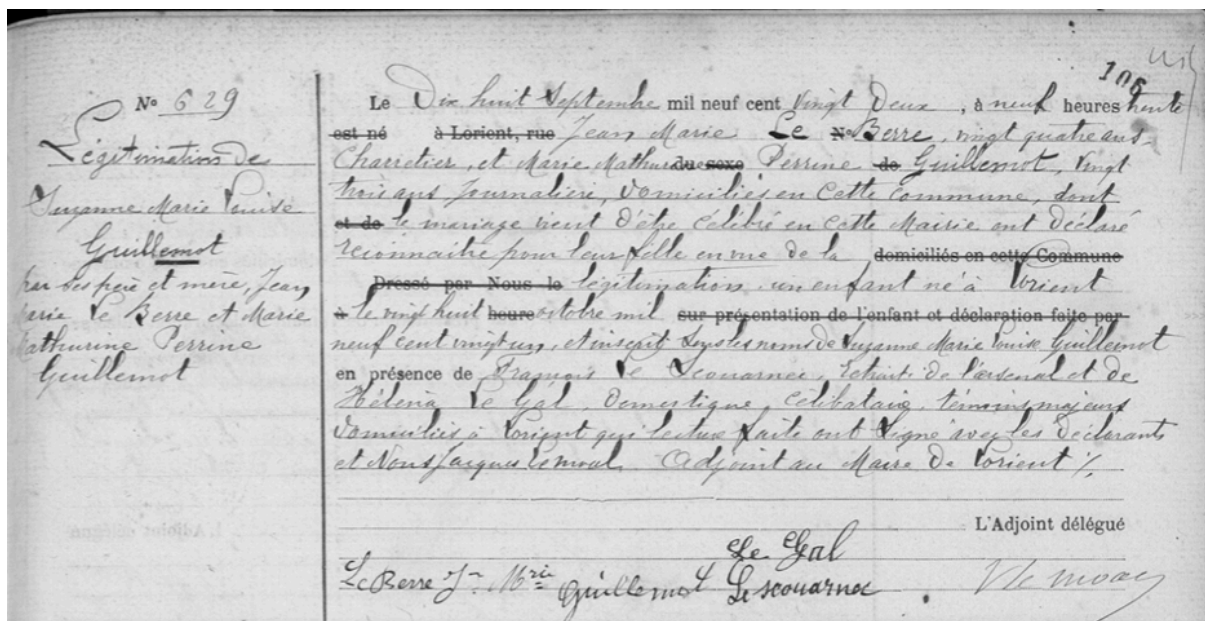
295

[a contracté mariage à la Mairie
De Vannes
Le 24 juin 1946
Louis Jean Marie Cario
N°816
LE BERRE
Suzanne Marie Louis
Guillemot
Ai reconnue et légitimée
Par le mariage de Jean
Marie Le Berre et de Marie
Mathurine Perrine
Guillemot, célébré en
Cette mairie le 15
Septembre 1922.
L'adjoint délégué
Décédée à Locminé
(Morbihan) le 20
Février 1976]²⁹⁷

[Le vingt huit octobre mil neuf cent vingt un à une heures trente
est née à Lorient à l'hospice civil Suzanne Marie
Louise Guillemot du sexe féminin de Marie
Mathurine Guillemot, âgée de vingt deux ans
et de domestique.
Dressé par Nous le vingt neuf courant
à quatorze heures trente sur présentation de l'enfant et
déclaration faite par
Jean Le Floch, économe à l'hospice civil
en présence de Louis Hervet, veuve Croizel
employée à l'hospice civil, Louis Marin, porteur
à l'hospice Bodélio, majeurs, domiciliés
à Lorient qui lecture faite ont signé avec
le déclarant et nous Jacques [...] adjoint
au maire de Lorient.]

²⁹⁵ Corps du texte

²⁹⁷ Mentions marginales



298

Transcription :

[N°629
 Légitimation de
 Suzanne Marie Louise
 Guillemot
 par ses père et mère, Jean
 Marie Le Berre et Marie
 Mathurine Perrine
 Guillemot]²⁹⁹

Le dix huit septembre mil neuf cent vingt deux à neuf heures trente
 est né à Lorient rue de Jean Marie Le Berre, vingt quatre ans,
 charretier et Marie Mathurine Perrine Guillemot, vingt
 trois ans, journalière, domiciliés en cette commune dont
 le mariage vient d'être célébré en cette mairie, ont déclaré
 reconnaître pour leur fille en vue de la
 légitimation, un enfant né à Lorient
 le vingt huit octobre mil
 neuf cent vingt un et inscrit sous les noms de Suzanne Marie Louise Guillemot
 en présence de François Le Scouarnec [...] de l'arsenal et de
 Hélène Le Gal, domestique, célibataire, témoins majeurs
 domiciliés à Lorient, qui, lecture faite, ont signé avec les déclarants
 et nous Jacques Le Moal adjoint au maire de Lorient
 Le Berre J[ea]n M[a]rie. Guillemot. Le Gal. Le Scouarnec. Le Moal

J'ai voulu comprendre la vie de Suzanne et savoir d'où venait toutes les bribes
 d'informations que chacun avait l'air d'avoir concernant son enfance. J'ai commencé
 par son père, Jean Marie LE BERRE. Il est né le 19 mai 1898 à Plomeur, Finistère³⁰⁰.

²⁹⁸ Archives de Lorient, n°629 page 106, année 1922.

²⁹⁹ Mentions marginales

³⁰⁰ AD29 n°42 page 8.

Mais ce qui m'a intéressé c'est, malheureusement, plutôt son décès. En effet, le 7 octobre 1926 a été transcrit l'acte de décès de Jean Marie LE BERRE décédé le 8 janvier 1925 à l'hôpital de Fort-Lamy au Tchad. Il était canonnier au régiment de tirailleurs sénégalais³⁰¹. Suzanne est donc devenue orpheline de père à trois ans. Toujours est-il que jusqu'ici, Suzanne est avec ses parents biologiques et non pas adoptée depuis sa naissance comme certaines rumeurs familiales. La mère de Suzanne se remarie cinq ans plus tard avec Joseph LE BIAVANT, le 15 juillet 1930³⁰². Les deux mariés sont veuf et veuve. L'histoire d'adoption n'a pas pu être inventée de toutes pièces, j'ai donc décidé de chercher dans la série X afin d'en savoir plus sur un éventuel placement de Suzanne. J'ai alors trouvé le dossier de placement de Suzanne avec tous les compte-rendu des inspecteurs et inspectrices de la protection de l'enfance ainsi que les correspondances de Suzanne et ses divers placements³⁰³. Le dossier est en date du 20 juin 1935. Il m'apprend, entre autres, que c'est par un jugement du tribunal civil de Lorient du 16 avril 1935 que la veuve LE BERRE née GUILLEMOT a été déchue de ses droits de la puissance paternelle sur ses enfants nés et à naître. Ce que j'apprends surtout c'est que Suzanne n'est pas seule à être placée. Il est noté qu'elle est sœur de n°5442 et sœur utérine des n°5443, 5444, 5445 et 5773. Elle a donc au moins cinq frères et sœurs. D'une orpheline sans famille je

suis passée à une fille issue d'une fratrie de six enfants. Je vais revenir sur ses frères et sœurs que j'ai cherché ultérieurement. L'inspection de l'assistance publique du Morbihan a dressé une liste des endroits où Suzanne a été placée. Replaçons-nous dans sa vie, son père est décédé lorsqu'elle avait trois ans, sa mère se remarie lorsqu'elle en a neuf et elle est placée avec ses frères et sœurs à quatorze ans.

Les placements de Suzanne ont commencé le 1^{er} août 1935 au Préventorium de Plumelec afin qu'elle fasse une cure à cause de son anémie (elle travaillera trois ans plus tard dans ce même Préventorium). A partir de 1938, Suzanne est placée à Quiberon. Cependant, l'inspectrice note dans un de ses rapports que la « pupille Suzanne » dort dans la même chambre que le patron, un veuf de 60 ans. Elle exige que ce soit changé sous peine de la retirer de ce placement. C'est chose faite le 20 juillet 1938, l'inspectrice, dans

INSPECTION DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DU MORBIHAN

N° M^o du Pupille: 5441 Catégorie: 76.981 Registre folio de l'actif: 1943
 Nom: Le Berre Marie Louise Prénoms: Suzanne Marie Louise
 Date de naissance: 28 Oct 1921
 Vacciné le: 193 revacciné le: 193 et le: 193
 Arrêté d'admission du: 27 Juin 1935 A partir du: 20 Juin 1935
 Date d'entrée à l'hospice dépositaire: 2 Juillet 1935

DATES des placements	NOMS, PROFESSION DES NOURRICIERS ou patrons	COMMUNE DOMICILE PRÉCIS	CONDITIONS DE PLACEMENT	DATES des rentrées à l'hospice
1-8-35	Préventorium de Plumelec			
1-15-35	H. B.			
21-10-37	m ^{lle} de Saint-Georges des Postes à Belz			60fr
2-4-36	H. B.			
18-6-36	m ^{lle} Penfientic à St-Chébauld en St-Ove			
20-8-36	H. B.			
19-2-36	m ^{lle} Pellé à Ker-Dama en Orradon			2590
24-6-38	Coguerie, Coliere, r. Michel Quéhen			140
30-7-38	H. B.			
1-7-38	Préventorium de Plumelec			150
1-5-39	Coquel, Ambauger, St-Gildas			160
1-5-40	H. B.			210
4-7-40	H. D.			
23-7-40	M. Le Brun, 13 Ilane, Vannes			200
1-3-41	M. Dagouat, H. de Haubourg, Vannes			225
24-6-41	H. B.			270
17-11-41	M. Chanivet, hôpital 33, Vannes			270
8-12-41	H. B.			
29-1-42	Retournée dans son placement. Sortie par majorité le 29-10-1942.			

³⁰¹ Archives de Lorient, n°872 page 151, année 1926.

³⁰² Archives de Lorient, page 91.

³⁰³ Côte X1908.

une lettre adressée à Etienne COSQUERIC, lui annonce qu'il n'est pas possible de maintenir Suzanne chez lui en raison du couchage. En mai 1939, elle est placée et travaille pour un boulanger, Monsieur GICQUEL qui se plaindra d'elle par courrier deux mois plus tard. Il « ne désire plus la garder, ces derniers temps, elle devenait trop impolie, les clients se plaignent ». Le 24 juin 1940, Suzanne envoie une lettre à l'inspecteur afin qu'il lui trouve une place ailleurs car elle ne souhaite plus être à Saint Gildas. En 1941, à l'âge de 20 ans, l'inspectrice note « donne satisfaction. Voudrait aller en ville, se plaint d'être toujours grondée et d'assister à des scènes entre les patrons ».

Transcription :

[Le 24 juin 1940]

Monsieur l'inspecteur,

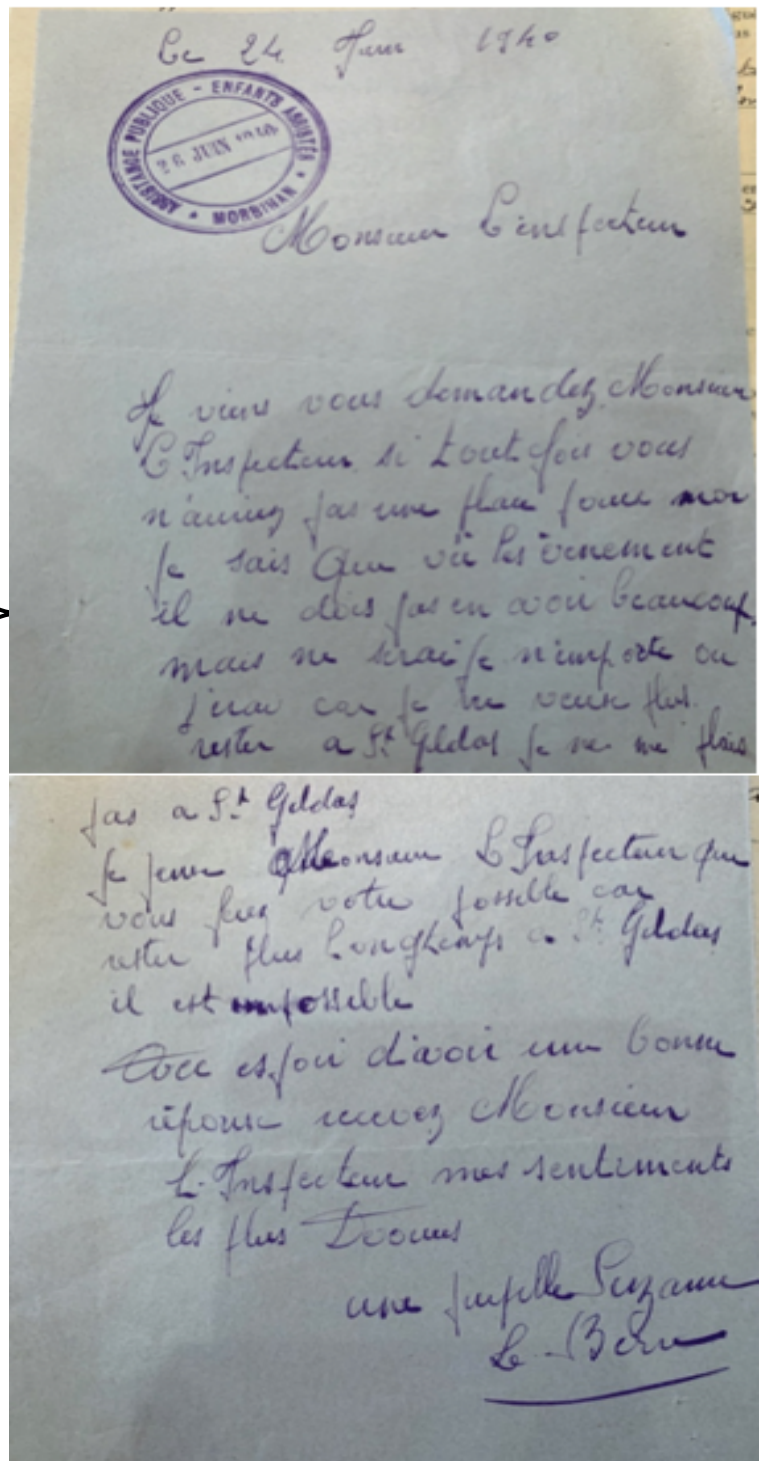
Je viens vous demandez Monsieur
L'inspecteur si tout fois vous
N'auriez pas une place pour moi
Je sais que vu les évènement
Il ne dois pas en avoir beaucoup
Mais ne serai je n'importe où
J'irai car je ne veux plus
Rester à S[ain]t Gildas. Je ne me
plais
Pas à S[ain]t Gildas.

Je pense, Monsieur l'inspecteur que
Vous ferez votre possible car
Rester plus longtemps à S [ain]t
Gildas
Il est impossible.

Avec espoir d'avoir une bonne
Réponse, recevez, Monsieur,
L'inspecteur, mes sentiments
Les plus dévoués.

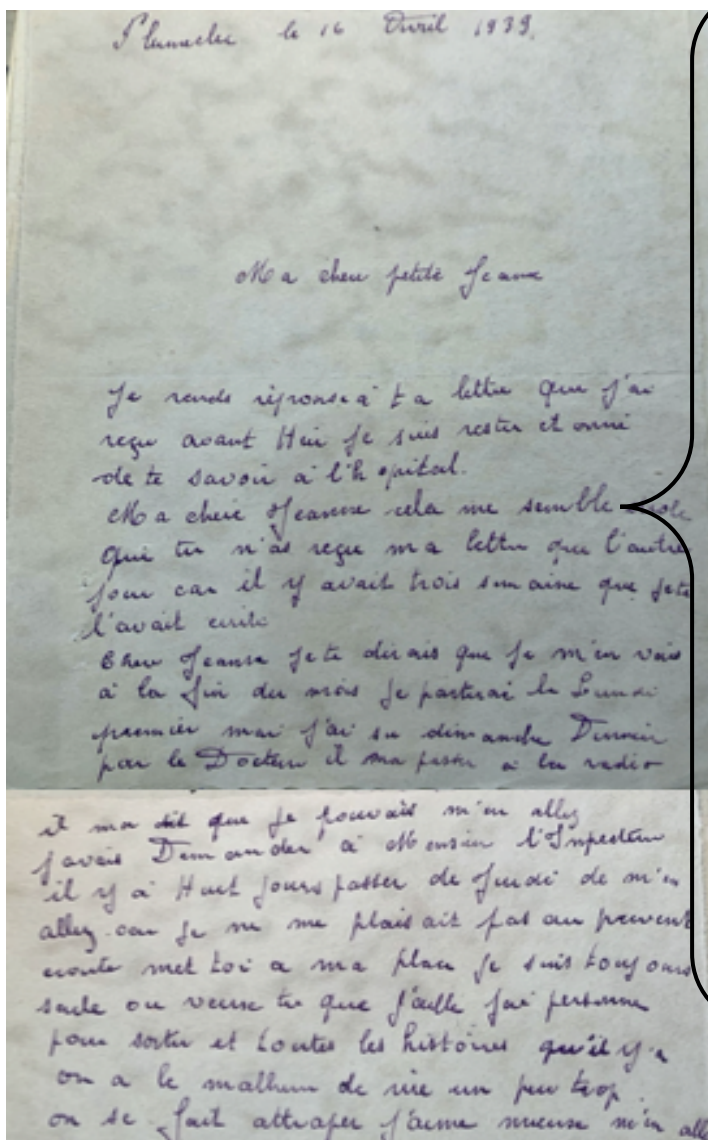
Une pupille Suzanne
Le Berre.

Suzanne a donc eu des frères
et sœurs. J'ai cherché à les retrouver.
Je savais qu'il y en avait au moins
cinq. Un ayant eu les mêmes parents
que Suzanne et quatre ayant eu la



même mère et par conséquent ne portant pas le nom de famille LE BERRE. J'ai épluché les archives de Lorient concernant les naissances. J'ai à la fois cherché à « LE BERRE », à « GUILLEMOT » et à « LE BIAVANT ». J'ai trouvé une première fille qui n'était pas comptée dans la fratrie de six puisqu'elle est décédée en bas-âge. Elle est née le 28 août 1919 à Lorient, elle porte le nom GUILLEMOT et s'appelle Augustine Marie Joseph. Elle n'a pas été reconnue donc nous ne savons pas si Jean Marie LE BERRE était le père mais ne l'a pas reconnu ou s'il s'agissait d'un autre père. Elle est décédée avant que Suzanne ne naisse, le 4 mai 1921 à Lorient³⁰⁴. Puis j'ai trouvé la petite sœur de Suzanne, Jeanne Marie Pierrette LE BERRE née le 24 août 1923 à Lorient. C'est avec elle notamment que Suzanne correspond lorsqu'elle est placée. Cette Jeanne, quelques personnes de la famille l'auraient connu, elle serait venue à l'enterrement de Suzanne notamment. Selon son acte de naissance, elle s'est mariée avec René Gustave Emile LELONG le 23 décembre 1954 à Courbevoie. Elle décède le 18 mars 1990 à Colombes, dans les Hauts-de-Seine³⁰⁵.

Transcription :



Plumelec, le 16 avril 1939,

Ma chère petite Jeanne,

Je rends réponse à ta lettre que j'ai reçu avant-hier, je suis rester étonné de te savoir à l'hôpital.

Ma chère Jeanne, cela me semble drôle que tu n'as reçu ma lettre que l'autre jour car il y avait trois semaine que je te l'avait écrite.

Chère Jeanne, je te dirais que je m'en vais

à la fin du mois. Je partirai le lundi premier mai j'ai su dimanche dernier par le docteur, il m'a [...] à la radio il m'a dit que je pouvais même en aller j'avais demander à monsieur l'Inspecteur il y a huit jours passer de jeudi de m'en allez car je ne me plaisait pas au prévent écoute met toi à ma place je suis toujours seule

où veux tu que j'aille, j'ai personne pour sortir et toutes les histoires qu'il y a on a le malheur de rire un peu trop on se fait attraper, j'aime mieux m'en allez.

³⁰⁴ AD56 n°589 page 102 (acte de naissance) et n°443 page 80 (acte de décès).

³⁰⁵ AD56 n°183 (acte de naissance et mention marginale, date de décès).

Pierre Joseph est le premier enfant né de l'union de Marie Mathurine GUILLEMOT et Joseph LE BIAVANT, le premier demi-frère de Suzanne donc. Il est né le 7 avril 1931 à Lorient comme ses frères et sœurs. Il se marie avec Eliane Paulette LAMOUR le 4 janvier 1955 et divorce le 24 octobre 1978. C'est à Pontivy qu'il s'éteint le 6 novembre 1993 sans qu'aucun des enfants de Suzanne ne connaisse son existence³⁰⁶. Pourtant elle parle de ses petits frères et sœurs dans ses lettres lorsqu'elle est adolescente. Par la suite, Marguerite Marie LE BIAVANT naît le 3 septembre 1933 à Lorient. Elle décède le 22 novembre 2014 à Clairefontaine-en-Yvelines³⁰⁷. Le 28 septembre 1934, naît Jeannine LE BIAVANT à Lorient. Elle se marie à Michel Gustave Edouard BODINEAU le 8 avril 1960 à Nantes. C'est également à Nantes qu'elle décède le 16 mai 1982³⁰⁸. Si vous faites les comptes comme moi, il manque un enfant. Le n°5773. Tous ses frères et sœurs ont des numéros qui se suivent, lui non. De plus, Jeannine est né le 28 septembre 1934 et les enfants ont été placés en 1935. Le placement concerne les enfants de Marie Mathurine nés et à naître. Il est donc fort probable que le dernier enfant de la fratrie soit né après le placement de ses frères et sœurs et qu'il ait été placé directement à la naissance. Il s'agit d'une fille, Annick Eliane LE BIAVANT née le 28 août 1936 à Lorient³⁰⁹. Son père est alors manœuvre et sa mère sans profession. Annick a dû être placée peu de temps après sa naissance. D'ailleurs ce n'est si son père ni sa mère qui déclare sa naissance mais une sage-femme. Elle s'est mariée mais le mariage a été célébré il y a moins de 75 ans donc je ne peux en donner les détails. Elle est décédée le 12 août 2008 à Angers, Maine-et-Loire³¹⁰, peut-être sans jamais avoir connu Suzanne, sa grande sœur.

Pour clore ce passage sur le placement de Suzanne et ses frères et sœurs, j'ai souhaité (curiosité oblige) connaître les raisons de ce placement. J'ai donc demandé le jugement du 17 avril 1935 aux archives de Vannes³¹¹. Sauf, qu'évidemment, le jugement ne concerne pas que Suzanne mais également ses frères et sœurs. Pour que le jugement puisse m'être communiqué, il faut que les personnes citées soit décédées depuis plus de 25 ans. Or, si vous avez suivi jusqu'ici, Marguerite, elle, est décédée en 2014. J'ai donc fait une demande de dérogation auprès des archives de Vannes qui a été acceptée un mois plus tard. Pour des raisons légales, je ne peux donc pas reproduire le jugement dans ce mémoire. Je peux tout de même vous donner les raisons du placement de la fratrie. Une partie nous était déjà connue puisque sur le dossier de Suzanne, il était marqué que les enfants avaient été « moralement abandonnés ». Le jugement nous apprend que Marie Mathurine et son mari Joseph se livraient régulièrement à l'ivrognerie et travaillaient très irrégulièrement. Les enfants étaient laissés à l'abandon.

³⁰⁶ AD56 n°179, côte 1E139 (acte de naissance + mentions marginales pour mariage et divorce), INSEE (date de décès).

³⁰⁷ AD56 n°552 (acte de naissance) et INSEE (date de décès).

³⁰⁸ AD56 n°636, côte 1E142 (acte de naissance + mentions marginales pour mariage et décès).

³⁰⁹ Côte 4 E 121/277.

³¹⁰ Fiche décès INSEE.

³¹¹ Côte U4286.

DEPARTEMENT
Du Morbihan

INSPECTION DE L'ASSISTANCE
SERVICE DES ENFANTS ASSISTÉS

L'Inspecteur départemental de l'Assistance publique,
Vu l'article 31 de la loi du 27 juin 1904 ;
Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 15 juillet 1904 ;
Vu la demande de M.

Vu les renseignements ci-joints et les pièces à l'appui :

Considérant que par jugement du Tribunal
Civile de Lorient en date du 16 avril
1938 la veuve Le Berre, née Guillemaut (épouse
Le Rivault) a été déchue de ses droits de
la puissance paternelle sur ses enfants nés et
à naître et ceux-ci confiés à l'Assistance
publique

Propose d'admettre dans le Service de l'Assistance publique à dater
du 20 Juin 1938, à titre de moralement abandonnée, l'enfant
Le Berre Suzanne, Marie-Louise
née le 28 Octobre 1931 à Lorient département du Morbihan

Vannes, le 21 Juin 1938.

L'Inspecteur départemental,

P. Y.

312

Après la fin de son placement, en 1942, Suzanne, selon les dires de la famille, aurait intégré le Personnel Féminin de l'Armée de Terre (PFAT). Il est probable qu'elle ait rencontré son futur mari, Louis dans la résistance notamment dans le comité mixte. Malheureusement, Suzanne n'étant pas un homme, très peu de ressources sont disponibles pour étayer mes suppositions. J'ai essayé de chercher un document concernant sa supposée résistance à la fois à son nom de jeune fille et à son nom marital³¹³ mais sans succès. J'ai également regardé les listes d'anciens combattants mais sans une piste concluante. Après la guerre, Suzanne avec son mari Louis, a tenu un commerce à Locminé toute sa vie. La vie de la famille CARIO à Locminé est bien documentée et illustrée grâce aux différents tomes de livres écrits par Jean-Etienne PICAUT qui a réuni les souvenirs de plusieurs générations dans ses livres.

³¹² Côte X1908.

³¹³ Côte 1840 W 59 et côte 1840 W 22.




314

Suzanne avec son fils aîné, Bernard, fin des années 1960.

Suzanne est décédée le 20 février 1976 à Locminé.

D Un dernier saut dans le temps

Suzanne et Louis ont eu six enfants ensemble. Les temps se rapprochant, je ne peux les citer sans autorisation. L'un d'eux est mon grand-père qui m'a donné son autorisation³¹⁵, Roland André Jean CARIO. Il est le deuxième de la fratrie. Il est né le 28 septembre 1949 à Locminé.

NOM	CARIO	
Prénoms	Roland André Jean	
Né le	28 septembre 1949	
à	LOCMINE (Morbihan)	
NATIONALITÉ FRANÇAISE		
Taille	1 m. 60	Signature du titulaire 
Signes particuliers	néant	
Domicile	1, Place de la République LOCMINE	
Fait le	28 mai 1965	Empreinte index gauche 
par	Le sous-préfet, 	

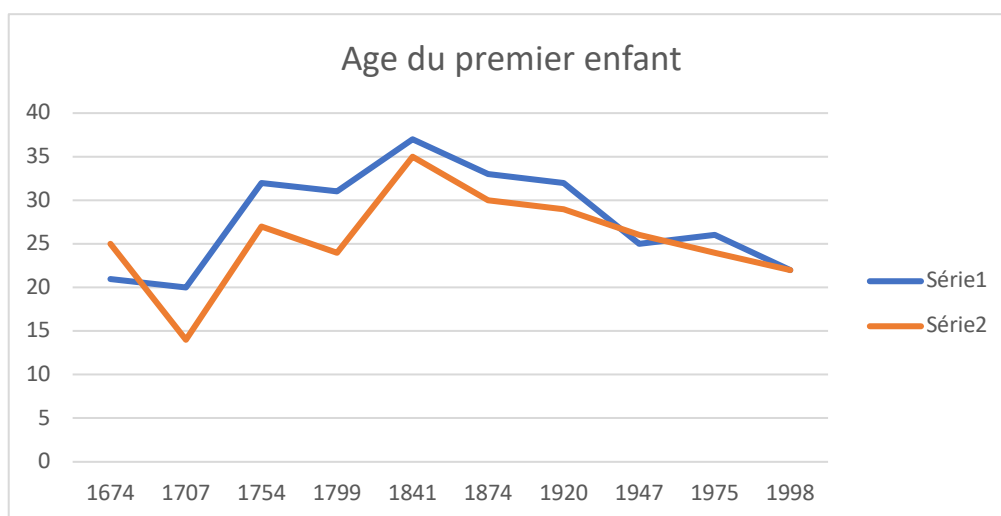
³¹⁴ Photo issue d'un livre Picaut Jean Etienne. « Locminé Kermaria Tome 2 ». Edition Liv'éditions.

³¹⁵ Annexe n°12.

Il se marie avec ma grand-mère le 7 février 1970 à la mairie de Pontivy. De ce mariage va naître mon père Gaël Pierre Louis CARIO le 16 novembre 1976 (son troisième prénom « Louis » en hommage à son grand-père paternel, Louis Jean Mathurin CARIO). Il m'a également donné son autorisation³¹⁶. Ce mariage sera dissous le 13 mars 1979 par le Tribunal de Grande Instance de Vannes. Roland sera adjoint au maire de Larmor Plage DEMANDER PAPI. Son fils suivra ses pas en étant conseiller municipal de Lorient lorsque Jean-Yves LE DRIAN était maire de cette ville.

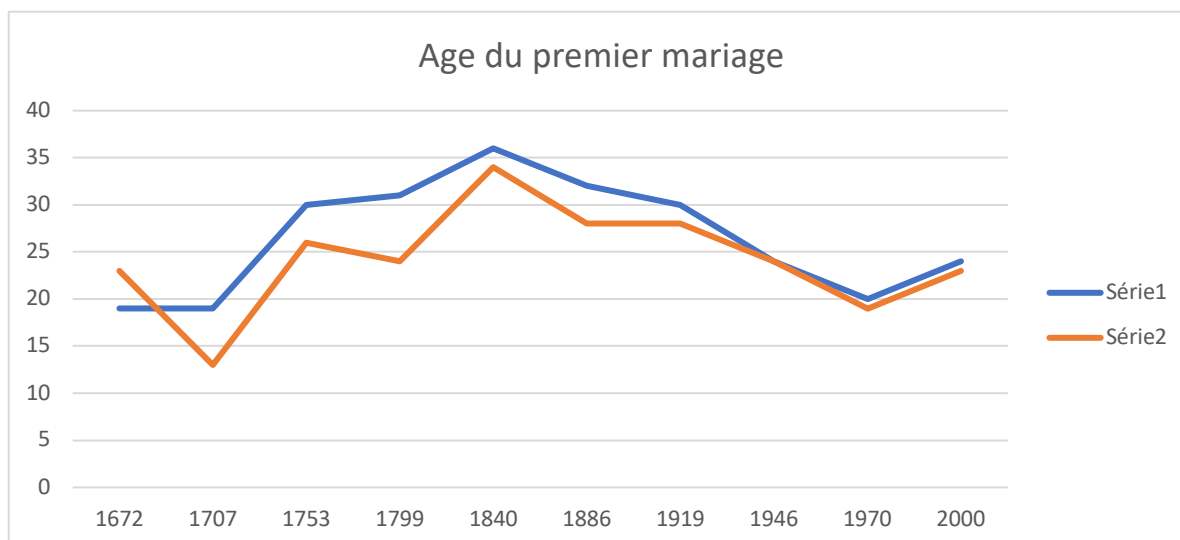
Enfin, descendante de Jacques CROLAS, Jacquette GRESIL, Jan CARIO, Julienne NYO notamment, je suis née le 29 mai 1998 à Lorient.

IX- Quelques statistiques pour finir...



Ci-dessus, j'ai construit la courbe de l'âge qu'avaient les hommes et les femmes lorsqu'ils ont eu leur premier enfant. J'ai pris chaque couple CARIO et j'ai consigné l'âge qu'avait la femme (courbe orange) et l'âge qu'avait l'homme (courbe bleue) lors de la naissance de leur premier enfant. Si on voit que les courbes se suivent, on note tout de même que les femmes sont plus jeunes lors de leur première grossesse que le mari. Ce que l'on peut noter également c'est qu'entre 1800 et 1920 environ, l'âge des premières parentalités augmentent. En effet, c'est Vincent CARIO et Marie CARIO qui donnent naissance à leur premier enfant le plus tard. La moyenne concernant l'âge des hommes est de 28 ans avec un minimum de 20 ans (Mayol CARIO en 1707) et un maximum de 37 ans (Vincent CARIO en 1841). Pour les femmes, l'âge moyen est de 25 ans soit trois ans de moins que pour les hommes. Yvonne CONAN est la plus jeune à donner naissance à 14 ans et c'est Marie CROLAS, la plus âgée à 35 ans. Finalement, ce que l'on observe c'est que l'âge de la première naissance est presque le même pour les hommes en 1674 et en 1998. Entre ces deux périodes, les variations vont plutôt à la hausse.

³¹⁶ Annexe n°13.



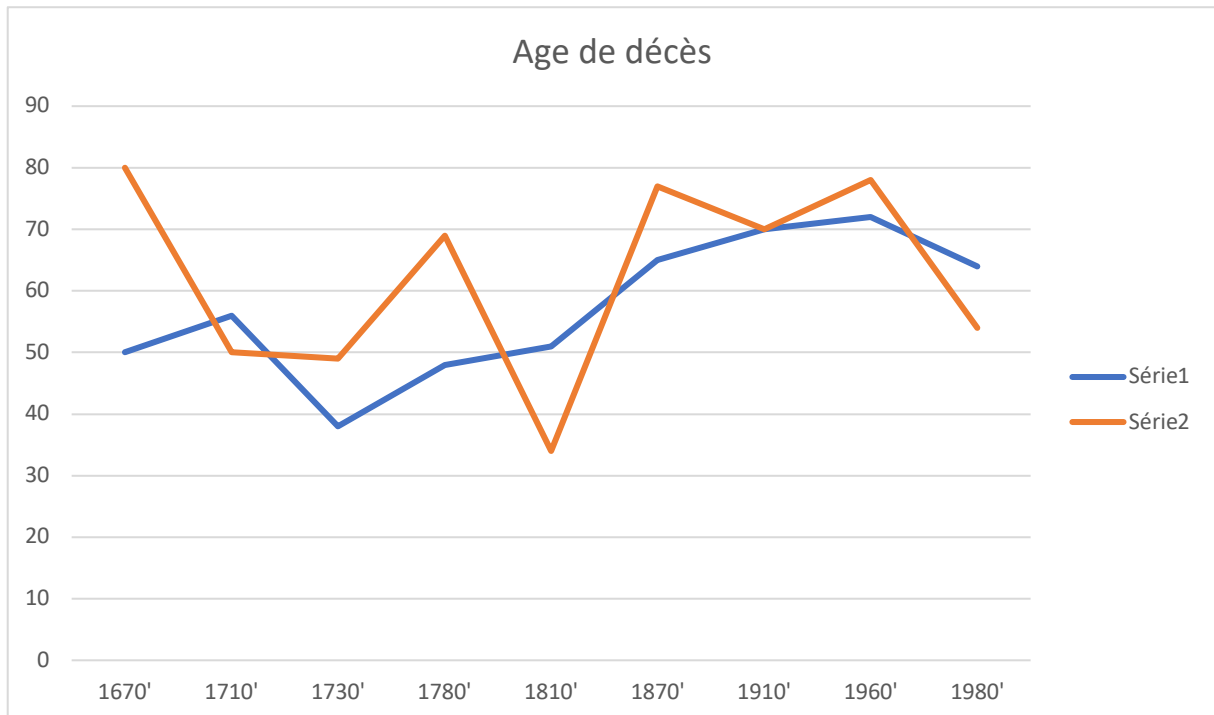
Ci-dessus vous trouverez le graphique correspondant à l'âge du premier mariage des couples de la généalogie du côté CARIO exclusivement. Les femmes sont en orange et les hommes en bleu. Du premier coup d'œil, nous pouvons repérer que le premier graphique que je vous ai montré et celui-ci peuvent être superposables. En effet, on voit une nette corrélation entre l'âge du mariage et celui du premier enfant. Dans la plus grande majorité des cas, les couples se marient et un an plus tard, leur premier enfant naît. Ce que l'on peut noter c'est qu'entre 1707 et 1919 à peu près, il y a plus d'écart entre l'âge du mari et celui de la femme. Après cela tend à être identique. Pour les hommes, l'âge pour se marier chez les CARIO est d'environ 26,5 ans en moyenne avec un minimum à 19 ans et un maximum à 36 ans. Chez les femmes, l'âge moyen est de 24 ans (cela suit la logique du graphique précédent) avec un minimum à 13 ans (Yvonne CONAN) et un maximum à 34 ans (Marie CROLAS). Si l'on considère que l'âge du premier mariage et donc du potentiel envol des personnes hors de leur domicile parental est subordonné à des conditions économiques, alors ce graphique est intéressant. En effet, généralement, les enfants vont attendre d'avoir un certain pécule pour pouvoir prendre leur indépendance et se marier. Un mariage tardif signifierait que la conjoncture économique n'est pas forcément au beau fixe ou que la famille n'est pas assez aisée pour constituer un pécule à leurs enfants³¹⁷. En effet, on voit très nettement qu'il y a un pic en 1840 de l'âge du premier mariage, cela pourrait signifier des difficultés financières de la part des parents des mariés. En Bretagne, en 1815, la situation économique est désastreuse. L'économie fondée sur la mer est désorganisée du fait des guerres avec l'Angleterre de 1793 à 1815. La population est partout en diminution, les campagnes sont à l'abandon notamment à cause de l'absence des jeunes (réquisitionnés dans les armées républicaines et impériales ou dans la chouannerie)³¹⁸. Au contraire, au début des années 70, l'âge du mariage de Roland CARIO né en plein baby-boom est relativement jeune ce qui laisse supposer, en même temps qu'un assouplissement des mœurs, une conjoncture économique plus favorable.

J'ai voulu également, pousser un tout petit peu plus loin, et regarder pour l'ensemble des CARIO et seulement des CARIO nés CARIO. L'âge moyen pour les hommes pour

³¹⁷ Idée issue du cours du Professeur OLIVIER.

³¹⁸ Monnier, Jean Jacques et Cassard, Jean-Christophe. (2012). « Toute l'Histoire de la Bretagne, des origines à la fin du XXe siècle ». Edition Skol Vreizh. Chapitre 2 « la vie économique : un siècle de mutations douloureuses » pages 469 à 491.

se marier est de 27 ans contre 30 ans pour les femmes. Ainsi, si l'âge pour les hommes est le même que dans ma précédente étude, il est bien plus haut pour les femmes ici. Je précise que seulement 7 femmes sur 22 femmes nées CARIO que j'ai trouvées pour mes recherches se sont mariées. D'ailleurs, encore une fois sur ce que j'ai trouvé et donc cela n'inclut pas ce que je n'ai pas pu trouver, l'image est donc bien moins fidèle, mais j'ai trouvé que sur tous les CARIO nés, 60% sont des hommes et 40% sont des femmes.



Enfin, le graphique de l'âge de décès chez les CARIO toujours. Les femmes sont orange et les hommes en bleu. Les courbes sont beaucoup moins homogènes que pour les deux premiers graphiques. Si l'on veut dessiner une tendance, on peut dire que la courbe orange est plus souvent au-dessus de la bleue. Ainsi, les CARIO ne font pas exception à la règle, les femmes vivent plus longtemps et de fait, il y a plus de veuve que de veuf. C'est dans les années 1670' que l'on voit la plus grande différence entre l'homme et la femme, près de 30 ans séparent le décès de Jan CARIO et de Gillette KERBRON. C'est d'ailleurs cette dernière qui a vécu le plus longtemps atteignant l'âge de 80 ans. Si la courbe des hommes paraît plus ou moins continue, allant croissant, celle des femmes est presque anarchique. Cela s'explique notamment par les risques de mort en couches. Il y a un important écart entre l'âge moyen des hommes et celui des femmes concernant le décès, 51 ans pour les hommes et 56 ans pour les femmes. Cependant, les écarts entre le minimum et le maximum est moins important chez les hommes (38 minimum et 72 maximum) que pour les femmes (34 minimum et 80 maximum).

A nouveau, j'ai élargi le champ à tous les CARIO nés. Je l'ai fait notamment car cela ne prenait pas en compte les morts infantiles puisque par définition les couples que j'ai choisis sont arrivés en âge de se marier et de procréer. L'âge moyen du décès est de 36 ans pour les hommes, donc bien plus bas que les 51 trouvés précédemment. Pour les femmes, malgré de nombreux décès infantiles, l'âge est plus élevé que celui des hommes, à 41 ans. Cela s'explique par le fait que celles ayant passé les 20 ans, meurent généralement plus tard que les hommes.


Nous arrivons au bout de ce mémoire et de cette virée dans le temps et dans le Morbihan. C'est sur ces statistiques que je referme la vie des dizaines de personnes que nous avons appris à connaître au fil des pages. Cela résume assez bien ce que peut-être la généalogie selon moi. Des parcours aussi divers que variés ou pas, mais également une chance d'appréhender l'Histoire différemment. Merci pour votre lecture.

X- Annexes

Annexe n°1

3.^e DIVISION.

*arrêté du ministre
qui autorise les préfets
à mettre en apprentissage
les enfans abandonnés.*

LIBERTÉ.  ÉGALITÉ.

Paris, le 8 Pluviôse, an 9 de la République française, une et indivisible.

LE MINISTRE de l'Intérieur,

Rep. le 12. ventôse
Le 9. Gât. an 9
circ. circulairement.

Aux Préfets.

Dun
Duy

L'ÉTAT actuel des enfans abandonnés s'élève à 60,000.

L'administration qui soigne leur enfance a plusieurs devoirs à remplir envers eux. C'est beaucoup, sans doute, que de donner des soins paternels à leurs premières années; mais il faut encore envisager le moment où, sortant des hospices pour se répandre dans la société, ces êtres malheureux doivent porter en eux des moyens suffisans pour assurer leur existence et servir leur patrie.

Une prévoyante administration doit préparer ces moyens, en leur faisant contracter de bonne heure, par l'habitude d'un travail journalier, l'exercice d'une profession honorable.

Par-là, les hospices des enfans abandonnés présenteront par-tout une main-d'œuvre économique aux manufacturiers; et ils deviendront une pépinière féconde d'artistes et d'artisans.

Indépendamment du travail qui peut s'exécuter dans les hospices, les ateliers particuliers réclament le secours de ces jeunes gens; et le Gouvernement doit les mettre à la disposition

des compagnies qui pourront les employer utilement. Mais il n'oubliera pas qu'il en est le tuteur, et par conséquent son intérêt paternel les suivra jusque dans l'atelier où ils seront reçus. Il doit leur continuer ses soins, exercer sur eux la même surveillance, les protéger contre l'injustice ou les mauvais traitemens, et concilier, dans tous les cas, les droits sacrés de l'humanité avec les obligations que leur impose l'étude de leur profession.

C'est d'après ces vues que j'ai cru devoir présenter, dans l'arrêté ci-joint, les principes sur lesquels vous dirigerez votre conduite.

Je vous salue.

U. B. P. A. L.

Annexe n°2 : Arrêté relatif au remplacement du tour d'exposition de l'Hospice de Vannes



Annexe n°3 : Etat général du service des enfants assistés du Morbihan

Etat Général du Morbihan, des Recettes et des Dépenses du Service des Enfants assistés du Morbihan, dans l'année 1860

Division par									
Hospices	Trimestres	1er	2 ^e	3 ^e	4 ^e	Total	Recettes	Dépenses	
Vannes Morgat Lorient N. S. M. de M. S. M. de M. S. M. de	1 ^{er} trimestre	51	48	20	965	884	79,605	13,400	58
	2 ^e trimestre	52	45	12	934	885	79,525	13,435	10
	3 ^e trimestre	48	24	19	924	885	79,657	13,522	10
	4 ^e trimestre	57	47	15	918	871	78,267	13,277	85
	Total	188	164	66	3705	3585	317,144	53,646	12
Frais de transport des enfants à l'hospice dépositaire							Sommes payées		
	1 ^{er} trimestre	transport de 7 enfants					25 ^{fr} , 50 ^{ct}		
	2 ^e trimestre	" 4 enfants					15, 50		
	3 ^e trimestre	" 8 enfants					30, "		
	4 ^e trimestre	" 19 enfants					71 ^{fr} , 06		
Indemnités aux nourrices							Sommes payées		
	Première trimestre					902 ^{fr} , "			
	Deuxième trimestre					778, "			
	Total					1680 ^{fr} , "			

Remboursements aux Départements étrangers		
Départements auxquels on a remboursé	Enfants pour lesquels on a remboursé	Sommes payées
Finistère	Figères & Le Haut	102 ^{fr} 59
Loire inférieure	La Roche-Beaucourt, Le Log, Le Log, Le Log, Le Log, Le Log	498, 04
Seine	Paris	78, 25
Cher du Nord	Nevers	78, 75
M. de l'Yonne	Yonne	14, 70
Ardennes	Saint	43, 50
Total		816 ^{fr} 10 ^{ct}

Recettes du service		Dépenses du service	
Contributions Directes	48000 ^{fr} , 00	Mairie de Vannes	53,646 ^{fr} 12 ^{ct} 6
Fonds des Communes	14000, "	Contribution	3,000, "
Amendes de Police	821, 56	Indemnités aux nourrices	1,680, "
		Remboursements aux départements	816, 10
Total	60821 ^{fr} , 56	Versement au Recueil de Vannes	125, 56
		Frais de transport des enfants	71, "
		Quantités d'écrits	19, 20
		Frais d'impression	"
Balance		Total	59,337 ^{fr} 98 ^{ct}
Recettes	60821 ^{fr} , 56		
Dépenses	59,337, 98		
différence en boni	1,483 ^{fr} , 58 ^{ct}		

Moyenne de la dépense par enfant

Annexe n°4 : Fiche décès de Albert Jean Marie CARIO

32^e

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **CARIO**

Prénoms *Albert, Jean, Marie*

Grade *Clairon* **32 RIC**

Corps **32^e**

N° Matricule. { *01739* au Corps. — Cl. *1902*
111 au Recrutement *Lamres*

Mort pour la France le *27 Mars 1915*
à *Giessen (Allemagne)*

Genre de mort *suites de maladies contractées en
Captivité*

Né le *13 Décembre 1882*
à *S. Wolff* Département *Morbihan*

Arr^s municipal (p^r Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le _____
par le Tribunal de _____
acte ou jugement transcrit le *20 Mars 1919*
à *Lambertzelles - Ministère*

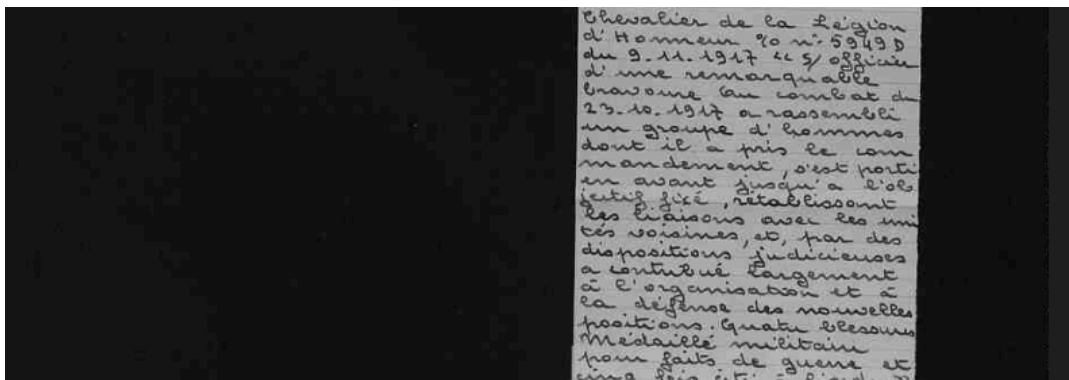
N° du registre d'état civil _____

101-708-1022. [26434]

Transcription des lignes manuscrites :

CARIO
Albert Jean Marie
Clairon 32 RIC
32^e
01739- 1902
111- Recrutement
27 mars 1915
Giessen (Allemagne)
Suites de maladies contractée en
captivité.
13 décembre 1882
S[ain]t Nolff Morbihan
20 mars 1919
Lambzellec Pilier Rouge Finistère

Annexe n°5 : Extraits de la fiche matricule de Joseph Marie LE MERO



Transcription :

LE MERO
Jean Marie

1182

Chevalier de la légion
d'honneur n°5949 D
du 9.11.1917 « s[ous] officier
d'une remarquable
bravoure au combat
du 23.10.1917, a rassemblé
un groupe d'hommes
dont il a pris le com-
mandement, s'est porté
en avant jusqu'à l'ob-
jectif fixé, rétablissant
les liaisons avec les uni-
tés voisines et par des
dispositions judicieuses
a contribué largement
à l'organisation et à
la défense des nouvelles
positions. Quatre blessures.
Médaillé militaire
pour faits de guerre et
cinq fois cité à l'ordre »

Annexe n°6 : Extraits de la fiche matricule de Louis Jean Marie CARIO

Fiche matricule de l'effectif ci-dessus, juillet 1932

Nom : Cario		Numéro matricule du recrutement : 255 +	
Prénoms : Louis Jean Marie Surnoms :		Classe de mobilisation :	
ÉTAT CIVIL.			
Né le 27 juin 1897 , à Tarnac , canton de dit , département de Lot , résidant à Tarnac , canton de dit , département de Lot , profession de cultivateur , fils de Jean Mathieu et de Jean Mathilde , domiciliés à Tarnac , canton de dit , département de Lot .		SIGNALEMENT.	
Marié le :		Cheveux et , sourcils châtain , yeux brun , front ordinaire , nez droit , bouche normale , menton fin , visage ovale .	
Degré d'instruction générale : 2		Taille : 1 m. 60 cent. Taille rectifiée : 1 m. 61 cent.	
Marques particulières :		Degré d'instruction générale : 2	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.			
Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1909 .		Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1914 .	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.			
Inscrit sous le n° 120 de la liste de Tarnac - Lot			
<p>Intégral au 116^e Régiment d'Infanterie à Comper du 1^{er} octobre 1909 - Arrivé au Corps, soldat de 1^{re} classe le 9 octobre 1909 - Soldat de 1^{re} classe le 1^{er} juin 1910 - Convoqué dans la disponibilité le 24 septembre 1911 - Renseigne dans la réserve de l'armée active le 1^{er} octobre 1914 - Rappelé au service au 116^e Régiment d'Infanterie le 3 août 1914 - Parti pour l'armée le 4 août 1914 - Evacué malade le 28 octobre 1914 - Rejoint le dépôt le 21 décembre 1914 - Passé au 116^e Régiment d'Infanterie aux armées le 1^{er} janvier 1918 - Bâillé prisonnier le 23 janvier 1918 - Libéré le 11 janvier 1919 - Passé au 116^e Régiment d'Infanterie le 15 mars 1919 - Convoqué en France, libéré de démobilisation le 28 juillet 1919 par le dépôt du 116^e Régiment d'Infanterie (2^e section n° 597) - Affecté dans la réserve au 62^e Régiment d'Infanterie.</p> <p>Remise de toutes obligations militaires le 15 octobre 1919.</p>			
<p>Campagnes</p> <p>1^{re} Armée - 116^e Régiment d'Infanterie CS du 9-8-1914 au 6-1-1914</p> <p>2^e Armée - 116^e Régiment d'Infanterie CS du 7-8-1914 au 27-10-1914</p> <p>3^e Armée - 116^e Régiment d'Infanterie CS du 28-10-1914 au 5-1-1915</p> <p>4^e Armée - 116^e Régiment d'Infanterie CS du 2-2-1915 au 27-9-1915</p> <p>Captivité CS du 23-1-1918 au 10-1-1919.</p>		<p>Placements & Citations</p> <p>Décorations</p> <p>et admis en PTT du Yotshay à Tarnac le 18-7-52 n° 3625</p>	
<p>Argus matricule :</p> <p>116^e Régiment d'Infanterie</p> <p>116^e Régiment d'Infanterie</p> <p>120^e Régiment d'Infanterie</p> <p>116^e Régiment d'Infanterie</p>		<p>NUMÉROS</p> <p>1204</p> <p>198 04990</p> <p>04155</p> <p>1204</p>	
LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SOUS DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.			
Date.	Commune	Subdivisions de région.	Région
4-10-1912	Tarnac	Ancenis	R
27-10-1913	Charenton-le-Pont	Paris	R
25-11-1913	Paris	Paris	R
10-01-1914	Charenton-le-Pont	Paris	R
15-05-1921	Paris	Paris	R
27-9-1921	Tarnac	Tarnac	R
25-11-1921	Tarnac	Tarnac	A
10-01-1922	Tarnac	Tarnac	A
<p>Sup. du 116^e Régiment d'Infanterie</p>			
ÉPOQUE A LAQUELLE L'INDIVIDU DONT PARLE DANS :			
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	LA SÉRIATION de service militaire.
1909-1914	1914-1919	1919-1922	1914-1922

Annexe n°7 : Croix du combattant volontaire de Louis Jean Mathurin CARIO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Modèle 326-2/2
MINISTÈRE DES ARMÉES

SOUS-DIRECTION DES BUREAUX
DU CABINET
BUREAU DES DÉCORATIONS

Loi du 4 février 1953 (J. O. du 5 février 1953)

N° d'inscription
40073

**CROIX
DU COMBATTANT VOLONTAIRE
1939-1945**

Par décision n° 2341 en date du 7 Mars 1962
le droit au port de la Croix du Combattant Volontaire a été reconnu à
Monsieur CARIO Louis
né le 16 Janvier 1922 à Vannes (Morbihan)

A Paris, le 7 Mars 1962

POUR AMPLIATION
L'Administrateur civil de 1^{re} classe. SOMMAIRE
Chef du Bureau des Décorations.

Le Ministre des Armées
Signé : MESSMER

J. Z. 132140 (40291)

Annexe n°8 : Suite et fin de l'hypothèque de Marguerite CARIO

INSCRIPTIONS DE PRIVILÈGES ET HYPOTHÈQUES		96	LIBRE DE LA RADIATION D'INSCRIPTION N° 111
REPERTOIRE N°	CHANGEMENT de domicile		
27	153	[1] Contre Marguerite CARIO veuve d'Yves Thomas	
28	116	[5] en privé nom et comme tutrice légale de Joseph Vincent Thomas son fils, cultivatrice demeurant au Bezy en la commune de S[ain]t Nolf	
		[10] pour l'acte sus relaté sur les édifices et superficies de la terre où demeure ladite veuve Thomas au Bezy en Saint Nolf,	
		[15] consistant en logements, terres de labour, prés, pâtures et landes, avec leurs dépendances sans réservation.	
		[20] principal dudit acte exigible le vingt septembre mil huit cent vingt un et portant intérêt de cinq pour cent par an sans détenu, quatorze cent cinquante francs c. 1150.-	
		[25] deux années d'intérêt et la conservation de premier rangible le vingt septembre mil huit cent dix sept, la seconde le vingt septembre suivant et la troisième le vingt septembre mil huit cent dix neuf	
		[30] sans aucun détenu, deux cent dix sept francs cinquante centimes c. 217. 50 franc de suite à l'exécution	
		[35] quatre vingt deux francs cinquante centimes c. 82.- 50 total dix sept cent cinquante francs c. 1150.-	
		[40] pour le Requirant l'ignu herissant	

Transcription :

- [1] Contre Marguerite
- [2] Cario veuve d'Yves Thomas
- [3] en privé nom et comme tutrice légale
- [4] de Joseph Vincent Thomas
- [5] son fils, cultivatrice demeurant au
- [6] Bezy en la commune de S[ain]t Nolf
- [7] pour sureté de laquelle créance
- [8] ledit Plunian requiert l'inscription
- [9] de l'hypothèque spéciale lui consentie
- [10] par l'acte sus relaté sur les
- [11] édifices et superficies de la
- [12] terre où demeure ladite veuve
- [13] Thomas au Bezy en Saint Nolf,
- [14] consistant en logements, terres
- [15] de labour, prés, pâtures et landes,
- [16] avec leurs dépendances sans
- [17] réservation.
- [18] Principal dudit acte exigible

[19] le neuf septembre mil huit
 [20] cent vingt un et portant intérêts
 [21] à cinq pour cent par an sans
 [22] retenue, quatorze cent cinquante
 [23] francs ci – 1450 f[rancs].
 [24] Deux années d'intérêts et la
 [25] courante, la première exigible
 [26] le neuf septembre mil huit
 [27] cent dix sept, la seconde le
 [28] neuf septembre suivant et la
 [29] troisième, le neuf septembre
 [30] mil huit cent dix neuf
 [31] sans aucune retenue, deux
 [32] cents dix sept francs
 [33] cinquante centimes ci – 217.50
 [34] frais de [...] à exécution
 [35] quatre vingt deux francs
 [36] cinquante centimes ci – 82.50
 [37] total dix sept cents
 [38] cinquante francs ci -- 1750
 [39] pour le requérant, signé
 [40] Herviant.

Annexe n°9 : Extrait de la minute du notaire pour Marguerite CARIO



Transcription :

[9 [septem]bre 1816 – N°227 – Oblig[ati]on pour Marg[ueri]te Cario v[eu]ve Thomas à Jean Plunian]³²⁰

Devant M[aitr]e Hervieu et son collègue, notaires royaux à Vannes, chef-lieu du département du Morbihan, soussigné s'est présentée Marguerite Cario, veuve d'Yves Thomas,

³¹⁹ Côte 6 E 4457

³²⁰ Notes marginales

en privé nous [et] comme tutrice de Joseph Vincent Thomas, cultivatrice demeurant au Bezy en la commune de Saint Nolf, laquelle reconnaît devoir bien légitimement à Jean Plunian cabaretier demeurant à K[er]boulard même commune de Saint Nolf, ici présent et acceptant la somme de quatorze cent cinquante francs qu'elle en a reçue ce jour en deux cent cinquante pièces de cinq francs, quatre vingt centimes à titre de pur et simple prêt.

[45] En l'instance de l'aveu par nous fait & accompli en
 l'année 1771 par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris
 de l'aveu par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris
 de l'aveu par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris

[50] Fait par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris
 de l'aveu par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris

[55] Et Compagnie Christine Hervio fille de Louis Hervio
 de la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris
 de l'aveu par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris

[60] Et Compagnie Louis Hervio fils de Louis Hervio
 de la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris
 de l'aveu par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris

[65] Et Compagnie Christine Hervio fille de Louis Hervio
 de la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris
 de l'aveu par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris

[70] Et Compagnie Louis Hervio fils de Louis Hervio
 de la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris
 de l'aveu par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris

[75] Et Compagnie Christine Hervio fille de Louis Hervio
 de la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris
 de l'aveu par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris

[80] Et Compagnie Louis Hervio fils de Louis Hervio
 de la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris
 de l'aveu par nous & par les Juges de la Cour de
 la ville de Paris & de la ville de Paris & de la ville de Paris

Christine Hervio
 Louis Hervio

Transcription :

- [45] [...] et icelluy permis [...] sollem[...]
[46] en facze de Saint Eglise sellez les ceremon[...]
[47] [...] duy Bobes a signé m[ai]str[e] Joseph Lequenderff
[48] sur le présant demeurant aux Vannes.
[49] Joseph Lequenderff
[50] Faict lesdictes jour et an
[51] [...]
- [52] Duy jour
[53] M[ai]str[e] Jullien Diguët ad[voc]at pour le [...]
[54] a comparue Christine Hervio, fille de Louis Hervio
[55] et de Janne Le Collennec, ses père [...] demeurant
[56] au villeige de Kerboulho, paroisse de Treffléan, assisté
[57] de m[ai]str[e] Jacques Le Verger, son procureur, laq[ue]lle
[58] a remontré avoir attainct et excédé l'age de plus
[59] de dix sept ans et ainsy capable d'avoir l'adminis[tration]
[60] de ses biens meubles et l'euvre de ses immeub[les]
[61] soubz l'autoritté de Jan Bobes, laboureur demeurant au villeige
[62] de Kermier auy Tréffléan qu'elle desclare choisir à son
[63] curateur et quelle est recherche [...] mariage
[64] par Louis Cario du village de Lesteno, paroisse
[65] de Saint Nol de laq[ue]lle recherche elle a conféré
[66] a ses parens comme luy étante avantageusse
[67] et a [...] qu'ils soient [...] sur le subject
[68] et à sa requ[es]te a signé to cura[teur] marry Le Gargainec [...]
[69] to curateur.
[70] Le Yarnec.
- [71] Ont comparus Yves Legallee [...] [...]
[72] au village du petit [...] en la paroisse de S[ainc]t
[73] Nol, Jacques et Ollivier, lesquels laboureurs
[74] demeurant au village de Treffléan auy Saint Nolff
[75] [...] [...] paternel et maternel de laye
[76] Hervio lesquels ont déclaré que laye Hervio attainct
[77] et excédé l'age de plus de dix sept ans et ainsy capa[ble]³²¹
[78] l'administra[ti]on de ses biens meubles et l'euvre
[79] immeubles soubz l'autoritté duy Bobes qu'elle desclare
[80] choisir à con curateur et que laye Hervio [...] a conféré
[81] de la recherche faict de sa personne Louis Cario, laquelle
[82] recherche que trouvent avantageusse pour
[83] laye Hervio [...] [...] mariage soit
[84] soict decretté et [...] (...).

³²¹ Fin du mot illisible.

Annexe n°10 : Registre matricule d'Emile CARIO, écolier à l'école Bohalgo

NOM ET PRÉNOMS DES ELEVES	DATE DE LA NAISSANCE	NOM ET PRÉNOMS DES PARENTS OU TUTEURS	PROFESSION ET DOMICILE DES PARENTS OU TUTEURS	DATE DE L'ENTRÉE à l'école	DATE		OBSERVATIONS
					de la dernière inscription précédente	de l'école	
1. Ando Jeanne	1 ^{er} ju 1908	Ando Mathurin	ouvrière Bohalgo	1 ^{er} octobre	juin 1908	7 ^{er} 1908	a été en apprentissage
2. Allanic Anne	9 ^{er} ju 1907	Allanic Louis	chauffeur Bohalgo	1 ^{er} octobre	juin 1907	7 ^{er} 1907	a été en apprentissage
3. Le Roux Raymond	1 ^{er} juillet 1907	Le Roux François	journalier Bohalgo	1 ^{er} octobre			
4. Allanic Louis	24 ^{er} ju 1908	Allanic Louis	chauffeur Bohalgo	1 ^{er} oct	juin 1907	juin 1909	a été placé à la campagne
5. Cario Emile	31 août 1910	Cario Yves	cultivateur Bohalgo	1 ^{er} octobre		février 1922	est allé à Tarnac
6. Le Doré Anne	26 juillet 1909	Le Doré Marie Marie	maison Tuffane	1 ^{er} octobre	+	janvier 1910	est allé à Tarnac

Transcription de la zone entourée :

Cario Emile- 31 août 1910- Cario Yves- cultivateur Bohalgo- 1^{er} octobre- Février 1922.

Annexe n°11 : Certificat de légion d'honneur de Joseph LE MERO

20.071
LÉGION D'HONNEUR.
NOMÉRO DE LA MATRICULE :
NOMÉRO DE CERTIFICAT D'INSCRIPTION :
TABLEAU SPÉCIAL. (Décret du 13 août 1914.)

Nom : *Le Mero*
Prénoms :
Qualité ou grade. *Adjudant active au régiment d'infanterie coloniale du Maroc*
né le :
a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur.
Arrêté du Ministre de la Guerre ou Marine en date du *29 décembre 1917*
pour prendre rang du *9 novembre 1917*
Régularisation :
Départ du brevet :
Départ du certificat d'inscription :
Départ de l'avis de paiement :
~~1579~~
Date du décès : *1^{er} Avril 1918*
2788
163

Transcription des mentions manuscrites :

Adjudant active au régiment d'infanterie
Coloniale du Maroc

2-9 décembre 1917

9 novembre 1917

1^{er} avril 1918

Annexe n°12 : Autorisation de Roland CARIO

Je, soussigné, CARIO Roland me le
28 septembre à Locminé (56500) et demeurant 34,
Rue du Roseaux à L'ANNO-PÎAGE (56260) autorise
ma petite fille NORT CARIO-GUILLETTE à utiliser
mon image et mon nom dans le cadre de son
mémoire intitulé "Une Aventure Nofficenne" pour son
Diplôme Universitaire Généalogie et Histoire de familles.

Fait pour valoir ce que de droit.

A L'ANNO-PÎAGE le 13 juillet 2023

R. Cario

Annexe n°13 : Autorisation de Gaël CARIO

Je soussigné, M^r Gaël CARIO, né le 16 novembre 1975
à Vannes (56000) demeurant 43 quai de la Trévalaye à
Drennès (35300) autorise ma fille NOA CARIO-GUILLEMETTE
à utiliser mon image et mon nom dans le cadre de son
mémoire intitulé "Une Aventure Nolfearre" pour son diplôme
universitaire "Généalogie et Histoire de famille"

Fait pour valoir ce que de droit
Drennès, le 21 juillet 2023.

